

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 À 09 H 30
(Convocation du 11 décembre 2020)

Aujourd'hui vendredi dix-huit décembre deux mil-vingt à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatïha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

Les affaires n°83 et 84 de l'ordre du jour du Conseil du 18 décembre ont été publiées sur le Portail des Elus et transmises par mail aux élus métropolitains en urgence le 15 décembre, conformément à l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président a rendu compte de cette urgence à l'ouverture du Conseil ; le Conseil s'est prononcé sur l'urgence, ces deux affaires ont été examinées et soumises au vote.

LA SÉANCE EST OUVERTE –9 HEURES 35

M. le Président Alain ANZIANI : Merci à chacun de vous d'être présent. Voulez-vous bien vous asseoir ?

Je voudrais d'abord commencer le Conseil par saluer la mémoire de trois personnes qui nous ont quittés :

La première est Jean TAVERNIER qui a été Président du Conseil régional d'Aquitaine entre 1988 et 1992. Il avait succédé à Jacques CHABAN-DELMAS. Tous ceux qui l'ont rencontré, connu, ont gardé de lui le souvenir d'un homme à la fois sage et aimable.

Le second, c'est Valéry GISCARD D'ESTAING. On peut soutenir son action. On peut la critiquer. Il a été Président de la République. En même temps, je dirais que pour ma part, je n'engage que moi en le disant, je lui sais gré de s'être engagé avec beaucoup de fermeté dans un combat difficile qui était celui de l'interruption volontaire de grossesse. C'est un acte courageux qu'il a ensuite conduit avec Madame Simone VEIL pour laquelle nous avons tous beaucoup d'estime. C'est un acte courageux qui était nécessaire et qui a changé la vie de beaucoup de femmes.

Parmi ces femmes, il y en avait une qui, certainement, était pleine d'émotion, qui certainement a poursuivi ensuite ses combats de femmes engagées. Cette personne, c'est bien évidemment Emmanuelle AJON. Emmanuelle était notre collègue. Pour beaucoup, elle était notre amie. Toute sa vie a été consacrée à l'action publique, sous une forme associative avec le Secours populaire ; sous une forme politique qui est la nôtre, avec l'insertion par l'économique à la Région, la protection de l'enfance au Département, la question toujours très délicate du logement, soit à la ville, soit à la Métropole.

Je viens d'énumérer quelques faits, mais qui ne voit pas que cette énumération est sèche ? Elle ne dit rien de la belle personne qu'était Emmanuelle. Ces faits ne disent rien de cette femme discrète, secrète et pourtant bienveillante et proche. Aujourd'hui, nous sommes choqués par sa mort si brutale, mais cette mort ne doit pas occulter la vie. Elle ne doit pas occulter sa vie. Elle ne doit pas effacer ses combats que nous pourrions tous partager. Elle ne doit pas assombrir son sourire, effacer son intelligence.

Je vous propose une minute de silence.

(Une minute de silence)

Merci.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

Notre Secrétaire de séance est Monsieur Alain GARNIER, et le Secrétaire-adjoint Jean TOUZEAU.

M. le Président Alain ANZIANI : Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, nous avons deux délibérations qui ont fait l'objet d'une remise sur table pour une raison d'urgence, vous savez que l'urgence nous le permet, elle est caractérisée dans les deux cas. Ces délibérations sont : « Plan de soutien à l'économie de proximité » d'Alain GARNIER et « mise en œuvre de la procédure d'un périmètre insalubre pour une parcelle sise à Villenave-d'Ornon » de Jean-Jacques PUYOBRAU.

Je suis obligé réglementairement d'indiquer ces éléments, avant même que le Secrétaire de séance ne prenne ses fonctions.

M. GARNIER

(n°83) Plan de soutien à l'économie de proximité - Ajustement des critères de soutien à l'économie de proximité - ajustement des critères d'éligibilité - Subvention aux coopératives d'activité et d'emploi - Convention - Décision - Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Je ne n'en vois pas.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur JABER**

M. PUYOBRAU

(n°84) Sollicitation du représentant de l'État : mise en œuvre de la procédure d'un périmètre insalubre pour une parcelle sise 14-16 petit Chemin de Leyran à Villenave d'Ornon (33140) - Décision - Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Maxime GHESQUIÈRE.

M. Maxime GHESQUIÈRE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme vous le savez, la résorption des squats et bidonvilles est une priorité pour aboutir à des solutions durables. Cette réflexion doit nous mener à nous doter rapidement d'une stratégie de relogement digne pour tous et une meilleure prise en compte des situations individuelles. Il est indiqué dans cette délibération que le campement situé sur le terrain privé du 14-16, petit chemin de Leyran à Villenave-d'Ornon présente des risques sanitaires élevés. Or, il semblerait que cette insalubrité ait été en partie organisée par l'arrêt de la collecte de déchets.

Nous constatons, par conséquent, que certains Maires ne jouent pas le jeu de l'intercommunalité en ne cherchant pas des solutions adéquates. En effet, la question des publics les plus vulnérables doit être prise en charge sur l'ensemble des communes de la Métropole. Nous serons attentifs, au nom du groupe, à ce que les dispositions de solution d'hébergement pour ces familles soient apportées sur le territoire de la commune concernée. Au regard de cette situation, le groupe Écologie et Solidarités s'abstiendra. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Bonjour tout le monde. Bordeaux en luttent vote contre cette délibération parce que l'on est contre les expulsions, les menaces d'expulsion, quel que soit le prétexte invoqué. On pourrait discuter du prétexte.

On est contre aussi parce qu'il y a tout un discours hypocrite dans certaines délibérations d'ailleurs qui sont mises au vote aujourd'hui concernant le logement pour tous, les objectifs de faire une ville où on est heureux de vivre. Et la réalité au quotidien, ce sont des menaces et des expulsions. On peut parler de Gradignan, du squat de l'Éclaircie, même de Kabako, le squat pour les jeunes mineurs, rue Camille Godard à Bordeaux, de la zone libre à Cenon. On peut aussi parler de ce qui s'est passé sur le quai de Brazza. Voilà, partout, ce sont des menaces d'expulsion et une incapacité totale de l'ensemble des pouvoirs publics d'avoir de réponses aux drames humains vécus par des centaines, voire des milliers de gens. On sait qu'il y a plein de sans-abri, se pose également la question des réfugiés. La réponse est toujours : « On va expulser. » Et on laisse la Préfecture faire le sale travail en pleine crise sanitaire, en plein hiver. On dénonce complètement cette situation, cette hypocrisie-là, et cette incapacité à avoir une politique sociale, donc en votant contre cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Je voudrais tout simplement rappeler, mes Chers Collègues, comment se situe notre établissement dans le cadre de ces problèmes humains. Vous avez tout à fait raison, Monsieur POUTOU, de le signaler. Mais nous nous substituons bien souvent aux carences de l'État dans ce type de situation en mettant en place, avec les services qui nous accompagnent, des solutions susceptibles de régler en partie ces problèmes humains qui nous touchent à toutes et à tous. Personne ne reste indifférent à ces problèmes. La Métropole, au regard de ses compétences, des moyens qu'elle peut dégager, tâche d'apporter des solutions d'accompagnement à ces publics qui sont dans une extrême difficulté. Je ne peux pas laisser dire, Monsieur POUTOU, que notre établissement regarderait de façon passive la situation de ces gens se dégrader tous les jours. Non, la Métropole est là, et au regard de ses compétences, elle essaie d'accompagner au mieux ces populations qui sont, certes, en grande fragilité.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci Monsieur PUYOBRAU. Un vote contre, des abstentions. La délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame MELLIER, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur GHESQUIERE, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI

Contre : Monsieur POUTOU

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur le Secrétaire de séance.

M. Alain GARNIER : Nous allons passer maintenant à la présentation des affaires regroupées.

Affaires regroupées

- ✓ Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : affaire n°1 qui porte sur la désignation pour Aquitaine Chimie durable : 4 titulaires, 4 suppléants. Le nom des personnes proposées figure sur l'ordre du jour du Conseil qui est déposé sur table. Affaire n°2.
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaires n°6 à 8,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°11 et 12,
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT : affaires n°13, 15 à 16, 18, 20 à 21,
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : affaires n°22, 24 et 25, 27 à 38,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n°45 et 46, 48 à 51,
- ✓ Délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : affaires n°54 à 58, 60, 62,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte TERRAZA : affaires n°65 et 66,
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : affaires n°68 et 69,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : affaires n°71, 73 à 75,
- ✓ Délégation de Madame Brigitte BLOCH : affaire n°76,
- ✓ Délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS : affaire n°79,
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : affaire n°80.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je mets au vote ces affaires regroupées. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Monsieur le Président, non-participation au vote pour les délibérations 6 et 8.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Le groupe Communiste va voter contre les délibérations 29, 30, 32, 34 et 36. Ce sont les VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Notre vote est mis en attente pour l'affaire regroupée n°62 et en fonction de vos réponses aux affaires n°61 et 63 regroupées, on donnera un vote contre ou abstention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MILLET.

M. Thierry MILLET : Je m'abstiendrai sur l'affaire n°6.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU

M. Philippe POUTOU : C'est juste pour faire la lecture des délibérations où l'on s'abstient ou vote contre. De toute façon, je remets le document aux collègues qui s'occupent de cela :

- Abstention : 1, 6, 8, 13, 24, 25, 27, 28, 45, 46, 51, 54, 55, 58, 65, 73, 75, 79.
- Contre : 16, 20, 21, 22, 30, 31, 32, 34, 36.
- Pour : 33.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Ces délibérations sont adoptées, sous réserve de ce qui vient d'être indiqué.

M. ANZIANI

(n°1) Représentations de Bordeaux Métropole au sein de divers organismes - Désignation des représentants

Unanimité des suffrages exprimés
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur POUTOU

M. ANZIANI

(n°2) Liste des arrêtés pris par le Président de Bordeaux Métropole – Communication

Communication effectuée

Mme BOST

(n°6) Programme 50 000 logements - MERIGNAC - Secteur Marne - Compte rendu financier annuel d'activités (CRFA) 2019 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MILLET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOST

Mme BOST

(n°7) Bordeaux - Rue Barreyre et passage Vandebrende - Cession d'un ensemble immobilier bâti d'environ 2 025 m² au Comité ouvrier du logement (COL) - Modification de la délibération n° 2020-30 du 24 janvier 2020 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BOST

(n°8) Pessac - Opération d'aménagement ' Le Pontet Sud ' - Compte rendu financier et d'activité 2019 (CRFA) - Bordeaux Métropole et La Fabrique de Bordeaux Métropole - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOST

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°11) Aide de Bordeaux Métropole aux particuliers pour la réparation et l'entretien des vélos - particuliers - Décision – Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°12) Ligne verte Bruges - Le Bouscat - Fonds de concours Eclairage public - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°13) Agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI) - Subvention de fonctionnement - Année 2020 - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°15) Aquitec - Salon de l'orientation, de la formation de l'emploi et des métiers en Aquitaine 2021 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision – Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°16) Carbon Blanc - Appel à manifestation d'intérêt AIRE - Cession de foncier à la SCCV (Société civile de construction vente) AEDIPIERRE- Décision – Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°18) Rapport des administrateurs de la SEML Route des lasers (Rdl) - Rapport 2020 - Exercice 2019 - En application des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Information du Conseil métropolitain

Communication effectuée

M. DELPEYRAT

(n°20) Ouverture de la concertation sur le périmètre de projet d'opération d'aménagement économique Bordeaux Aéroport Hippodrome (BAH) - Décision – Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT

(n°21) Congrès et expositions de Bordeaux - Aide à l'immobilier d'entreprises - Décision – Autorisation

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°22) Exercice 2020 - Correction de la Décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement – Adoption

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°24) Versement mobilité - Diverses associations - Autorisation du Président pour demander à l'URSSAF Aquitaine la mise en place de la taxation au versement mobilité sans redressement ni intérêts de retard - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°25) Régime de fiscalité professionnelle unique - Dotation de solidarité métropolitaine prévisionnelle pour 2021 - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°27) Fixation des tarifs et redevances des services publics pour 2021 - Décision – Adoption

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°28) Conditions d'octroi de la garantie de la Bordeaux Métropole à certains créanciers de l'Agence France Locale - année 2020 - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°30) EYSINES - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 41 logements collectifs locatifs, opération « Carès Cantinolle », allée de l'Europe, Ilot C1, bâtiment A - Emprunts d'un montant total de 5 355 580 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

**Majorité
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°31) BORDEAUX - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 165 logements collectifs locatifs, ZAC Saint-Jean Belcier, lot 9.18, rue Amédée Saint-Germain - Emprunts d'un montant total de 22 607 690 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°32) BLANQUEFORT - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements locatifs individuels adaptés, lieu-dit « Le Queyron », rue Alexandre Dumas et rue de Campot - Emprunts d'un montant total de 343 072 euros, des types PLAI, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°33) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction 53 logements collectifs locatifs, sis, opération ED1 Familial, Zac Garonne Eiffel - Emprunts d'un montant total de 6 901 703 euros, des types PLAI, PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°34) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM 1001 Vies Habitat - Charge foncière et acquisition en VEFA de 28 logements locatifs, sis, 73 Chemin Gaston - Emprunts d'un montant total de 2 817 543 euros, des types PLAI, PLUS et Booster auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°35) BEGLES - SA d'HLM VILOGIA - Construction de 30 logements collectifs locatifs, rue des Mûriers - Emprunt de 195 000 euros, de type PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°36) SAINT MEDARD EN JALLES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 18 logements collectifs locatifs, sis, opération Green Cottage, 66 avenue du Haillan - Emprunts d'un montant total de 1 806 574 euros, des types PLAI, PLUS, PLS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°37) Blanquefort - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 2 logements individuels locatifs sociaux, sis, opération 18CHP101, 44/46 avenue de l'Europe - Emprunts d'un montant total de 506 372 euros, des types PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°38) Bègles - SA d'HLM FMS ENEAL - Charge foncière et construction d'un Foyer logements comprenant 48 logements collectifs locatifs et destinés aux adultes handicapés, sis, rue Paulette Sauboua - Emprunts d'un montant total de 6 002 415 euros, des types PLS et Phare, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°45) Evolution des effectifs et recours aux agents non-titulaires au sein de la direction générale haute qualité de vie (DGHQV) - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°46) Protocoles d'accord location pour la période 2011-2016 de berlines de segment M (Citroën C4) - Marché 2011-M110300 et location pour la période 2011-2016 de berlines de segment M (Citroën C5) - Marché 2011-M110301 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°48) Résidence Vivaldi - Lac de Fabrèges - Artouste - Remboursement du montant de la location payé par des agents suite aux mesures de confinement en date du 16 mars 2020 - Décision – Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°49) Instauration d'une compensation financière aux agents en contrepartie de jours inscrits dans leur compte-épargne temps - Décision – Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°50) Restaurants du personnel et des élus métropolitains - Avenant n°5 à la convention de groupement de commande ADARCE - Décision – Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°51) Participation de l'employeur à la complémentaire santé pour les agents de Bordeaux Métropole pour les années 2021 et 2022 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°54) Avenant n° 2 portant solde de la convention de partenariat valant protocole de financement du projet de travaux de réhabilitation - confortement de la digue de la rive droite entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°55) Confortement des berges du ruisseau du Fontaudin - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage d'un réseau d'eaux usées entre Bordeaux Métropole et le Syndicat du Guâ - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°56) Adhésion de Bordeaux Métropole à l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire - Représentation - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°57) Exercice 2019 - Présentation des rapports annuels de l'eau potable et de l'assainissement et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Carbon Blanc et SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint-Jean-d'Illac - Martignas-sur-Jalle - Information

Communication effectuée

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°58) Règlement de service de l'assainissement non collectif - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°60) Exercice 2019 - Présentation des rapports annuels et des comptes administratifs des syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente – Information

Communication effectuée

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°62) Abandon de la procédure de passation du contrat de délégation des services publics de l'eau potable et de la défense extérieure contre l'incendie - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCIANA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY**

Mme TERRAZA

(n°65) Contrats de co-développement de 4^{ème} génération (2018-2020) - Année supplémentaire d'exécution - Avenants - Décision – Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme TERRAZA

(n°66) Mise à disposition descendante partielle du service santé environnement pour la démoustication de confort - convention avec la commune de Saint Médard en Jalles et avenant aux conventions conclues avec les autres communes - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme BICHET

(n°68) Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes-rendus annuels – Information

Communication effectuée

Mme BICHET

(n°69) Bordeaux Métropole énergies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2020 - Exercice 2019 – Information

Communication effectuée

M. PUYOBRAU

(n°71) Programme de renouvellement urbain de Cenon Palmer/Sarailière/8 mai 1945 - convention d'animation et de gestion - Règlement intérieur - Décision – Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°73) Concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux - Présentation du compte rendu d'activité à la collectivité 2019 et avance de trésorerie - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°74) Plateforme de mobilité durable de l'association Wimoov - Subvention 2020- Décision – Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°75) Politique de la ville - Plan de relance - Fonds de réserve pour les associations des quartiers prioritaires - Subvention- Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°76) Subventions 2020 - Manifestations culturelles - Avenant aux conventions - Décision – Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°79) Forfaits de post-stationnement - Autorisation de signature des conventions de reversements pour 2019 - Décision – Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°80) Gertrude - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2020 - Exercice 2019 – Information

Communication effectuée

M. Alain GARNIER : Nous allons passer aux affaires non regroupées.

Affaires non regroupées :

M. Alain GARNIER : Je repasse la parole au Président ANZIANI pour l'affaire n°3 qui concerne la modification de la composition des commissions ordinaires. La liste des candidats déclarés est déposée sur table.

M. ANZIANI

(n°3) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election - Décision – Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Évidemment, la composition de nos Commissions est évolutive. D'ailleurs, elle devra, malheureusement, encore être ajustée. Vous savez que le principe, c'est un vote à bulletins secrets sauf si l'unanimité de l'assemblée accepte un vote à main levée. Est-ce que quelqu'un demande un vote à bulletins secrets ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Monsieur POUTOU. Qui vote contre ? Pas de contre. La délibération et l'ensemble de ses désignations se trouvent acquises.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Alain GARNIER : Je vais maintenant passer la parole à Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour les affaires 61, 63 et 64 concernant l'avenant n°11 au traité de concession du service public de l'eau, pour la 61. La 63 qui est le mode de gestion en Régie des services publics de l'eau et 64, création de la Régie personnalisée.

M. le Président Alain ANZIANI : Avant que Sylvie CASSOU-SCHOTTE intervienne, je vous propose de remonter l'ensemble de ces délibérations sur l'eau qui sont évidemment les plus importantes du Conseil pour que l'on puisse avoir tout le temps nécessaire de les examiner avec beaucoup d'attention.

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°61) Avenant n°11 au Traité de concession du service public de l'eau potable de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°63) Choix du mode de gestion en Régie des services publics de L'Eau Bordeaux Métropole - Orientation - Décision – Autorisation

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°64) Création de la Régie personnalisée de L'Eau Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente les dossiers.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup Madame CASSOU-SCHOTTE de cet exposé à la fois très complet, très percutant et évidemment qui soulève des questions majeures.

D'abord, peut-être, juste un point, je suis saisi d'une proposition d'amendement du groupe majoritaire pour modifier le rapport 36336 et la page 2 de ce rapport. Cet amendement va vous être distribué.

Le texte actuel précise que « la Régie garantit la transparence et la maîtrise du prix de l'eau, donne des objectifs, encouragée par une structure tarifaire adaptée et une consommation maîtrisée vers les usages essentiels et qui prennent en compte les publics les plus fragiles », c'est ce que Sylvie CASSOU-SCHOTTE vient de nous rappeler, donc une différenciation du prix de l'eau en fonction de l'usage.

Deuxièmement, « Avoir la garantie que les revenus de la facture d'eau soient investis territorialement au bénéfice du service ». Je pense que nous sommes tous d'accord.

Et troisièmement, « Maintenir un service de qualité performant avec un prix complètement maîtrisé par une connaissance exhaustive des coûts ». L'amendement propose que sur ce dernier paragraphe « Maintenir un service de qualité performant avec un prix complètement maîtrisé par une connaissance exhaustive des coûts » soit modifié en ajoutant « avec un objectif de baisse du prix de l'eau décidé par Bordeaux Métropole et la Régie. » L'idée de l'amendement, vous voyez bien, c'est d'ajouter un objectif de baisse de prix.

Je voudrais quand même faire un commentaire sur cet amendement. Tout cela est complexe. On ne peut jamais dire que c'est simple. Pourquoi ? Parce que vous avez plusieurs obligations dans une Régie. La première obligation est de maintenir en bon état votre équipement hydraulique, en particulier les canalisations. Il faut y mettre de l'argent, investir et le but serait d'augmenter significativement les travaux pour améliorer cet équipement hydraulique.

Le deuxième c'est d'assurer une bonne ressource en eau. Or, aujourd'hui, vous savez que la Métropole se retrouve avec une menace de voir sa ressource en eau compromise si on n'arrive pas à conclure des partenariats en particulier avec le Médoc. C'est évidemment ce dossier difficile des champs captants du Médoc. La ressource en eau est importante. La canalisation et les équipements sont importants. La qualité de l'eau est importante.

Je pense qu'il faudra faire en sorte que l'on puisse consommer moins d'eau, un appel aussi à la sobriété dans sa consommation. Et puis, évidemment, la dernière variable, c'est le prix de l'eau. Tout cela est très lié. Si vous faites beaucoup de travaux pour améliorer votre équipement, c'est évident qu'à ce moment-là, vous dépensez beaucoup d'argent, donc vous en avez moins, pour ensuite viser l'objectif d'une diminution du prix de l'eau. Tout cela est lié, mais on voulait aussi quand même afficher l'ensemble de ces objectifs.

Je vois que l'amendement vous est distribué. Le débat peut s'ouvrir avec toutes ces précisions. Qui souhaite intervenir ? Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, Chers Collègues, une première réponse par rapport à la proposition de rédaction. La modification concernant l'objectif de baisse du prix de l'eau est décidée par Bordeaux Métropole et la Régie : vote favorable du groupe Communiste.

Concernant le sujet d'aujourd'hui, la Régie de l'eau, je viendrai directement au choix du mode de gestion, mais auparavant, je voulais quand même signaler qu'il y avait un point de l'ordre du jour concernant l'avenant. Est-ce qu'on le traitera après ?

M. le Président Alain ANZIANI : Tout en même temps.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, en préambule à cette délibération pour la création d'une Régie de l'eau que le groupe des élus Communistes appuie avec détermination, un rappel est nécessaire. En effet, depuis 1992, date à laquelle fut signé ce contrat dit alors « contrat du siècle », tant il était favorable au délégataire, les élus communistes avec leur vote – je rappelle qu'en 1992, ce groupe fut le seul à voter contre – ont inlassablement démontré la nocivité d'une telle DSP (Délégation de service public) pour les usagers.

Notre ancien Président de groupe, Max GUICHARD animateur pour le choix d'une Régie sous la mandature de Vincent FELTESSE, aurait apprécié, après avoir vécu le renoncement d'Alain JUPPÉ à cette création, vivre avec cette nouvelle majorité de Gauche à la Métropole, le choix politique d'abandonner cette DSP Eau.

Pour le groupe communiste, il est indispensable, voire vital, qu'une ressource comme l'eau, bien universel et source de vie, soit sous maîtrise, et je dirais même sous protection de la puissance publique.

Durant de nombreuses années, on a pu voir comment les grands groupes géraient la ressource en eau, cela aux dépens des consommateurs qui payaient le prix fort et au profit des actionnaires avec de confortables marges qui ne bénéficiaient pas au réseau d'eau, aujourd'hui vieillissant avec un taux de fuite important et des investissements qui n'ont pas été à la hauteur du renouvellement patrimonial.

Alors, oui, aujourd'hui, nous ne boudons pas notre plaisir de voir l'eau sur la Métropole sortie de l'espace marchand.

En effet, l'or bleu va devenir avec le réchauffement climatique une ressource de plus en plus rare, et les traders mondiaux commencent à spéculer, tels les fonds d'investissement en Australie, sur ce marché qui pourrait très vite supplanter celui du pétrole.

Dans les objectifs de cette Régie, la protection de la ressource en eau est avancée avec raison, mais il nous faudra veiller particulièrement à assurer son accès de tous avec une tarification qui permet cet objectif essentiel. Pour cela, nous posons ici la question d'une tarification progressive qui a été mise en place dans certaines agglomérations comme Rennes par exemple, ou d'autres. Cela pourrait se traduire par des premiers mètres cubes gratuits et des paliers ensuite avec une tarification forte au-delà d'un certain nombre de mètres cubes en fonction de la composition du ménage pour que l'eau vitale pour boire ne soit pas payée au même prix que l'eau pour remplir sa piscine, par exemple. Cette grille tarifaire peut aussi contribuer à responsabiliser chaque consommateur et à protéger la ressource du gaspillage.

Cela a été dit, l'eau c'est la vie, mais cela peut être aussi la puissance. Si la puissance publique n'y veille pas, une manne financière considérable pour une ressource qui se tarit, devient rare et donc précieuse.

L'eau doit être imposée comme un bien commun de l'humanité et pas comme un or bleu, source de profits et de privatisation de l'accès à l'eau pour les populations. Un important travail pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 s'ouvre donc devant nous, mais c'est avec la motivation des élus ainsi que la confiance dans les services métropolitains que cette mise en œuvre sera effectuée avec succès. Aussi, c'est avec enthousiasme que nous voterons la création de cette Régie de l'eau, synonyme de maîtrise publique et de transparence sur la gestion de cette précieuse ressource. Merci pour votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme Madame la Vice-présidente vient de le rappeler, l'eau est un bien commun à rendre accessible à tous. D'autre part, la ressource disponible n'étant pas infinie comme cela vient d'être dit, c'est une ressource à préserver. Ce sont les objectifs stratégiques voire l'éthique qui s'imposent à notre collectivité et qui doivent guider la mise en place des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vous nous présentez la gestion publique de ces services comme la solution unique. Les éléments qui nous ont été communiqués ne visent qu'à démontrer la faisabilité du passage de la concession en cours vers un établissement public.

Quelle que soit la solution, notre collectivité devra établir et piloter un contrat d'objectifs avec l'établissement en charge de ces services. Il aurait été souhaitable de faire une comparaison pragmatique, avantages et inconvénients, entre l'établissement public que vous proposez et une ou plusieurs solutions de délégation sur les principaux critères d'efficacité qui ont été rappelés tels que le coût de mise en place et le fonctionnement, le prix et la qualité de service pour l'usager, la capacité

d'autofinancement des investissements pour préparer le futur, compétence pour innover.

Quoi qu'il en soit, si notre Conseil adopte aujourd'hui la solution de gestion publique que vous proposez, nous serons vigilants dans le ou les groupes de travail qui se consacreront à ce sujet sur les conditions de mise en place de ce système, et sur la nécessité de faire aussi bien dans ce contexte, sinon mieux, qu'une délégation de services vers un établissement privé. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vous dire que c'est probablement, ce matin, la délibération la plus importante qui nous est soumise, et dire que pour notre groupe, ce choix ne doit pas être idéologique ou dogmatique. Nous pensons qu'il y a des bonnes Régies et des mauvaises DSP et des bonnes DSP et des mauvaises Régies. Pour pouvoir choisir le mode de gestion, il faut clarifier ce que l'on en attend concrètement.

Nous sommes d'accord avec la nécessité de revoir la manière dont on gère cette ressource rare, cette ressource qu'il va falloir préserver, dont il faut maîtriser la consommation. Mais dans ce choix de nouveau mode de gestion, il y a aussi la nécessité de faire des économies au sens où tous les travaux auxquels nous avons pu avoir accès, notamment dans le cadre de la Commission de contrôle, ont mis en avant le fait que cette concession de plus de 30 ans, a généré, en effet, beaucoup de rentabilité pour son concessionnaire.

Donc, se pose la question dans votre proposition du passage en mode Régie de la destination des économies qui vont être générées par ce nouveau choix de gestion. Cette rentabilité aujourd'hui acquise au concessionnaire, à la rentabilité de son capital, se pose la question de « Comment la partage-t-on ? ».

Dans votre proposition initiale, il n'y avait pas l'objectif de partager cette économie avec les habitants de la Métropole, les consommateurs, à travers un objectif de baisse de prix, puisqu'à travers ce choix de mode de gestion, je pense que l'on a l'opportunité de faire baisser les prix.

Nous vous avons proposé, Monsieur le Président, de rajouter cette mention dans les objectifs attendus de la Régie. L'amendement que vous nous proposez ce matin, et remis sur table, désormais fixe comme objectif à la Régie aussi un objectif de baisse du prix de l'eau et donc d'associer les consommateurs et les habitants de la Métropole aux gains liés à ce mode de gestion. Nous pouvons ainsi *in fine* voir si les objectifs de ce nouveau mode de gestion sont atteints ou pas aussi dans cette dimension-là. C'est la raison pour laquelle nous voterons favorablement le passage en mode Régie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur GHESQUIÈRE.

M. Maxime GHESQUIÈRE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je tiens, avant tout, à féliciter Sylvie CASSOU-SCHOTTE ainsi que l'ensemble des services pour tout le travail qui a été accompli jusqu'à présent. C'est assez incroyable toute l'appropriation que vous avez pu prendre en compte sur ce sujet de l'eau.

Au nom du groupe Écologie et solidarités, nous sommes convaincus que l'accès à l'eau pour tous est indispensable. L'eau est un bien commun essentiel à la vie. Les écologistes ont toujours défendu la Régie comme mode de gestion. Elle nous est passée sous le nez en 2012, et nous regrettons que cela ne fût pas finalement possible avec un contrat si long signé par Jacques CHABAN-DELMAS. Pour nous, il s'agit, avant tout, d'une gestion éthique. Aucun bénéficiaire ne doit se faire sur le dos des usagers. Cela a été le cas et le sera un peu moins à la fin de ce contrat suite à la signature de l'avenant n°11. Sans eau, la vie n'est pas possible. On peut tenir 40 jours sans manger, mais que quelques jours sans boire. Les grands groupes internationaux ont, certes, acquis au fil du temps des compétences techniques poussées, mais étaient prêts à couper l'eau au premier impayé avant que la loi Brottes de

2013 leur interdise. C'est pourquoi cette Régie va pouvoir ainsi s'atteler à l'étude d'une tarification sociale tout en renforçant les encouragements aux économies de la ressource à l'échelle individuelle qui nous sont essentielles.
Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, Chers Collègues, c'est aussi avec un peu d'émotion que je vais voter favorablement, bien sûr, sur ce dossier. Je dirai : « Enfin ! » Cette délibération, tant attendue, arrive enfin. Il aura fallu attendre 30 ans, c'est-à-dire une génération. J'ai lu la presse aujourd'hui, le haut et le bas de l'article, la Régie ne doit pas nous faire peur, pas du tout. Ce qui me fait peur, c'est surtout ce qui s'est passé pendant 30 ans. Ce n'est pas l'avenir qui doit nous faire peur.

Pendant toutes ces années, cette fameuse délibération attribuant la DSP de l'eau à La Lyonnaise a coûté beaucoup d'argent aux usagers et aux contribuables : plusieurs centaines de millions d'euros venant alimenter ce que l'on a appelé « des surprofits », un taux de retour sur investissement ou d'intérêt du capital très important avec des marges parfois incroyables. Il faut quand même le rappeler. Il ne faut pas l'oublier.

Ce passage en Régie est d'abord le fruit d'un combat associatif, citoyen, politique et écologique. Il faut aussi, d'ailleurs, rendre à César ce qui appartient à César. C'est d'abord un combat associatif de l'association Trans'Cub avec laquelle je ne suis pas d'accord aujourd'hui, mais il ne faut quand même pas l'oublier, le travail fait a été très important. C'est important de le dire. Même les désaccords aujourd'hui, il n'y a pas de soucis.

C'est aussi un combat politique, et on doit rendre hommage bien sûr à Jean-Pierre TURON, Vincent FELTESSE qui a porté sa part, mais surtout Alain ROUSSET, Président de La Cub (Communauté urbaine de Bordeaux) à l'époque qui a mené combat, à travers l'Inspection générale des services, avec Jean-Louis JOCQUELET. Je parle d'un combat physique. Il a fallu aller dans les locaux de La Lyonnaise par impression, chercher les documents, fouiller et rester des heures sur place alors qu'ils refusaient de donner les documents. Tout le monde a oublié tout cela. Cela n'a pas été un petit combat avec un petit courrier : « Veuillez bien nous donner les documents. » Non, non, non ! Cela a été un combat de titans. Il faut s'en rappeler aujourd'hui.

Je veux rendre aussi hommage au travail fait par les écologistes. En France, d'ailleurs, il y a eu beaucoup de combats. Le premier combat a été mené à Grenoble. C'était un élu écologiste qui a fait « tomber » Alain CARIGNON à l'époque. Donc, nous nous sommes toujours battus pour cette préservation de la ressource. C'est vraiment quelque chose aujourd'hui d'important.

Contrairement à ce que l'on nous dit aujourd'hui, le réseau nous dit : « La Régie, est-ce que l'on va bien y arriver ? », « Il faut baisser le prix de l'eau », « Il faut investir », « Est-ce que l'on va être capable de le faire ? ». Je voudrais quand même dire aujourd'hui que le bilan n'est pas si extraordinaire que cela.

Premièrement, le prix de l'eau est très important. Quand on regarde, quand on compare, que voit-on ? Sur un tableau d'une dizaine de villes ou de métropoles, seule Nancy est un peu plus chère que nous, sinon, toutes les villes, métropoles, que ce soit Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice, sont moins chères voire beaucoup moins chères que nous. Donc, on a un prix qui est quand même très important.

Sur la qualité du service, voyons le rendement du réseau. C'est toujours le même depuis une vingtaine d'années que je suis ce dossier. On est toujours entre 80-82-83 %, c'est-à-dire que le rendement du réseau ne progresse pas. Où sont passés tous ces millions d'euros que l'on a injectés dans ce réseau ? Je voudrais bien le savoir. Ce rendement n'est pas mauvais, mais il est loin d'être bon. On a beaucoup de progrès à faire. La Régie va avoir du travail notamment pour améliorer ce fameux réseau.

Il y a l'autre sujet, celui de la ressource. Là, je veux dire que La Lyonnaise, pendant des années, n'a pas eu seulement la gestion du contrat, elle a eu aussi une influence importante sur la gestion de l'ensemble. On ne pouvait pas faire grand-chose sans elle. Il y avait une forme de contrôle global sur ce qu'est la ressource et sur l'ensemble du dossier. Donc, en mettant en place cette Régie, non seulement on reprend le contrôle du contrat, mais on va prendre aussi beaucoup plus la mesure et la gestion de la ressource. On pourra, à ce moment-là, aller vraiment discuter avec les autres collectivités et être beaucoup plus maître de notre sujet. C'est un élément extrêmement important parce qu'il y avait une très forte imbrication entre la Communauté urbaine et La Lyonnaise, entre certains services et La Lyonnaise, ne l'oublions pas.

Une politique était vraiment d'éviter d'avoir tout contact même parfois avec la CLE (Commission locale de l'eau), avec d'autres instances. Quand on a été dans ces instances, c'était très compliqué de voir comment cela se passait. Donc, aujourd'hui, on aura beaucoup plus de transparence, je l'espère et c'est l'objectif.

L'enjeu de la ressource, je pense qu'avec la Régie, on devrait essayer au moins de baisser ce prix. Je ne sais pas si c'est un but, mais au moins, c'est un objectif, c'est ce qui est marqué. Il faudra essayer de le faire. La ressource, c'est vraiment un enjeu important puisque l'on a, premièrement, deux défis :

- celui déjà de trouver des ressources de substitution. Ce défi, on l'a depuis plusieurs années, et on a beaucoup de mal, on n'y arrive pas.
- l'autre, c'est de préserver cette ressource encore plus parce que l'on a une augmentation de la population, parce que l'on a aussi le changement climatique avec des besoins supplémentaires. Donc, là, on a un vrai défi.

Je pense que cette Régie sera tout à fait là pour pouvoir affronter ces trois défis qui ont été bien décrits par notre collègue. En tout cas, je pense que c'est une vraie bonne journée pour notre établissement. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SUBRENAT.

M. Kévin SUBRENAT : Merci. Bonjour à toutes et à tous. Bonjour Monsieur le Président. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir pour ne paraphraser personne, mais je souhaite noter le changement de paradigme de notre institution.

Précédemment, les élus se réunissaient en groupe avec les services, éventuellement avec un ou deux AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage), et on réfléchissait ensemble aux choix que l'on pouvait faire, le meilleur choix pour notre Métropole et pour nos administrés. Les services nous produisaient des documents avec les avantages et les inconvénients de tous les modes de gestion qui existaient, c'est ce que l'on avait fait sur le mandat précédent. Là, on change complètement de fonctionnement. On part d'une idéologie politique en se disant : « Voilà ce que l'on va appliquer, peu importe le prix. » On affiche que l'on pourrait éventuellement baisser le prix, c'est très bien, mais on n'a aucune idée, réellement, de ce que va devenir cette réelle, belle et grande Régie comme on nous l'annonce.

J'aurais quelques questions que j'ai déjà soulevées au précédent Conseil, en Commission, et même entre deux portes à Madame la Vice-présidente, c'est d'abord le volet RH (Ressources humaines). On a quand même les ressources humaines qui vont peser dans ce mode de gestion. Comment faire muter des fonctionnaires vers un EPIC (Établissement public industriel et commercial) qui est de droit privé avec tous leurs acquis sociaux et leurs avantages ? Comment motiver des agents qui sont, aujourd'hui, de droit privé ? C'est nos deux grands délégataires, SUEZ et VEOLIA, qui peuvent avoir dans leurs entreprises des vrais challenges à l'étranger alors qu'à la Métropole, ils ne retrouveront peut-être pas ce même allant ? Comment est-ce que l'on va pouvoir les faire cohabiter ? C'est un vrai défi pour vous, Madame la Vice-présidente.

Il y a le numérique. Aujourd'hui, SUEZ et VEOLIA ont leurs propres outils pour les faire muter sur des outils qui n'existent pas au sein de la Métropole, cela va également être un vrai challenge, et en quelques années. Donc, le temps est extrêmement court.

Le prix de l'eau, je vous félicite d'avoir intégré cette phrase-là, et je vous propose même d'aller plus loin. C'est-à-dire que quand vous mettez avec « Objectif de baisse du prix de l'eau décidée par Bordeaux Métropole et la Régie », je vous propose même d'indiquer que « représentant la marge du délégataire actuel », comme cela au moins on est certain que cela ne coûtera pas un euro de plus aux métropolitains. Néanmoins, je vois que tout le monde tape un peu sur la DSP qui aurait été les maux de tous nos problèmes au sein de la Métropole. Cela coûtait énormément d'argent, et c'était facturé trop cher. Je voudrais quand même souligner parce que j'ai eu la chance précédemment de siéger dans 2-3 syndicats et d'aller dans 2-3 Métropoles ou alors que ces Métropoles viennent sur Bordeaux, qu'ils nous laissent un outil exceptionnel. Ils nous laissent RAMSÈS (Régulation de l'assainissement par mesures et supervision des équipements et stations) qui est jalosé par bon nombre de villes, de métropoles françaises parce qu'avoir une gestion dynamique de l'eau avec les investissements qui ont été réalisés... Certes, cela a coûté trop cher, certes ils ont mis x-millions d'euros de côté tous les ans, mais en revanche, quand on voit dans certains territoires, les Bouches-du-Rhône et ailleurs, les difficultés qu'ils ont à gérer tous les ans comme le risque inondation pluviale. Il y a bien longtemps que ce problème est terminé pour nous.

Je voudrais saluer cette DSP qui n'a pas été vertueuse dans tous les domaines, mais qui, techniquement, était à la pointe. J'espère qu'avec la Régie - c'est le point que je n'ai pas soulevé, la recherche et développement est une vraie interrogation pour moi - on va continuer dans ce sens-là. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je serais assez court puisque Kévin SUBRENAT a dit beaucoup de choses et je ne voudrais pas répéter. Nous sommes d'accord sur une chose. C'est une décision purement idéologique et politique. On a bien compris. Madame la Vice-présidente ne s'en est pas cachée à la dernière commission en disant « Ce n'est pas forcément un choix idéologique en tant que tel, quoique ». Donc, le « quoique » veut tout dire. C'est un choix politique, cela n'échappe à personne, bien sûr.

C'est d'autant plus vrai que l'on a découvert avec beaucoup de retard « Vers un nouveau cap métropolitain » qui est votre projet de mandature vert, rose, rouge. Ce projet a été rédigé le 16 juillet, c'est-à-dire trois semaines à peine après le 2^e tour des municipales. Il précise bien d'ores et déjà, c'est écrit noir sur blanc, que le passage en Régie est déjà décidé. En trois semaines, la décision a été prise très largement. On a bien compris que c'est un choix purement idéologique.

Vous ne l'avez pas évoqué, mais je l'évoque tout de même, l'exemple de Nice. Ce n'est pas un bon exemple. Nice n'a pas du tout fait un choix idéologique, encore moins politique. Nice a simplement fait un choix de solidarité avec les nouvelles villes qui rentraient dans la Métropole de Nice. Ces villes de montagne et de vallée voulaient sauvegarder la gestion publique de l'eau qu'elles avaient depuis de nombreuses années. C'est une décision purement de solidarité qui a été prise entre la grande ville de Nice et le littoral, qui avait très largement les moyens de se payer de l'eau et de faire de gros travaux, et d'associer par la même, en passant en Régie, ces villes. Donc, l'exemple de Nice est un excellent exemple de solidarité, mais pas un exemple idéologique et encore moins dogmatique.

Nous restons très... non pas inquiets – les journalistes écrivent les termes qui leur conviennent – circonspects et nous serons vigilants. C'est évident. Comme cela a été très bien dit, les délégations du personnel, 350 personnes à intégrer pour l'instant, puis 250 pour l'assainissement dans quelque temps, cela fait quand même beaucoup. Cette gestion ne sera pas simple. Kévin SUBRENAT l'a très bien dit, il y a des personnes de haute qualité dans tout ce personnel. Ce ne sera peut-être pas évident de les

réintégrer dans un EPIC. Nous verrons bien.

Le financement des investissements, bien sûr, nous préoccupe, vous le savez très bien. Pour l'accueil du personnel et aussi pour les importants équipements qu'il faudra mettre en place.

Je vous ai posé la question en Conférence des Maires, la semaine dernière, sur le coût de l'AMO qui nous accompagne. J'ai eu un peu de mal à avoir votre réponse. Vous avez un peu cherché. J'aimerais que l'on me dise actuellement si la somme de 250 000 euros est bien la somme validée et consolidée ou si c'est une première somme qui fera appel, dans les mois et les années qui viennent, à d'autres sommes. Je voudrais bien avoir une précision là-dessus.

Parlons d'expertise, cela a été très bien dit par Kévin SUBRENAT, c'est vrai que nous risquons de perdre cette expertise en passant en Régie. Un grand groupe comme SUEZ a un énorme domaine, un important département Recherche et Développement, et l'exemple de RAMSÈS est un bon exemple.

J'en termine sur le coût de l'eau. Je serai plus exigeant puisque vous nous dites tous qu'il y a eu un surprofit considérable, inacceptable, que c'est démentiel ce que l'on a demandé à la Métropole et aux contribuables et que cet argent, on va le récupérer forcément en passant en Régie. Je vous demande, et nous vous l'avons demandé par la voix de Kévin SUBRENAT et également d'Emmanuel SALLABERRY à plusieurs reprises, donc ce n'est pas votre demande, c'était la nôtre déjà depuis le départ, de baisser le prix de l'eau. Ce n'est pas un objectif. Il faut que ce soit un engagement. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Un objectif, c'est un affichage. Un engagement, c'est autre chose. Donc, nous vous demandons expressément, Monsieur le Président, d'écrire le mot « Engagement » dans ce qui est proposé. Si c'est un objectif, nous ne voterons surtout pas, un vote contre peut-être, mais nous nous contenterons de nous abstenir. Si vous parlez d'un engagement véritable, nous allons réfléchir deux secondes. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je n'en doute pas, merci. Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'un vote extrêmement important, et Monsieur BOBET vient de le souligner à l'instant, cela avait fait l'objet d'un accord très rapidement en vue de constituer un pacte majoritaire pour la Métropole pour des raisons politiques, mais pas comme vous avez l'air de le souligner. Ce ne sont pas des raisons idéologiques. C'est aussi une lecture que l'on peut faire, depuis une trentaine d'années, d'un mouvement assez général en France de remunicipalisation de la gestion publique de l'eau puisque l'Union européenne impose que nous fournissions une eau de qualité à la population. Sur le mode de gestion, elle en laisse le libre choix aux collectivités territoriales. Or, on s'aperçoit – même si vous nous dites qu'à Nice, mais on pourrait prendre d'autres villes qui ne sont pas d'une couleur politique telle que notre majorité actuelle, qui ont fait ce choix depuis fort longtemps et pour des raisons relativement claires – malgré tout, le prix moyen dans les villes où la gestion municipale a été faite, toutes les études le confirment entre 25 et 30 %, est moins cher que lorsqu'il y a une délégation. C'est quand même un élément que l'on ne peut pas négliger.

On constate aussi qu'il y a eu souvent, lorsqu'il y a délégation, un sous-investissement dans le réseau. Gérard CHAUSSET le disait dans son introduction. C'est vrai qu'au fil du temps, on n'a pas constaté une amélioration sensible de la qualité du réseau malgré des investissements conséquents, mais sans doute relativement insuffisants.

C'est un choix politique au sens noble du terme, c'est-à-dire que l'on regarde aussi quels sont les éléments ayant conduit beaucoup de villes à faire ce choix, quelle que soit leur couleur politique. Qu'il s'agisse de la qualité du réseau, du niveau d'investissement et du prix à l'arrivée, on constate que la gestion publique est plus favorable pour l'utilisateur que la délégation.

Cela ne veut pas dire que tout était mauvais précédemment, mais cela nous amène à faire ce choix. À un moment où l'on constate le réchauffement climatique, ce n'est plus simplement un choix de gestion.

C'est quand même une stratégie qui engage l'avenir des habitants de la Métropole pour un libre accès de qualité à l'eau au moment où l'on risque d'avoir de plus en plus de difficultés pour accéder à la ressource et où les conflits d'usage – c'est vrai dans la Métropole, mais c'est vrai dans l'ensemble de la Région et du pays – risquent d'être de plus en plus importants. Il s'agit vraiment, ce matin, d'un choix extrêmement important et qui nous engage tous.

Sur le prix, bien entendu, qui peut être contre afficher l'objectif d'une baisse de prix ? Cela accompagne d'une certaine façon la gestion publique de l'eau comme toutes les expériences locales l'ont démontré jusqu'à présent. Simplement, vous le savez, une Régie a aussi des règles de gestion. Une Régie ne veut pas dire que l'on fait n'importe quoi, et cela dépendra aussi du niveau d'investissement s'agissant de la baisse de prix que nous nous fixerons collectivement. Si dans les premières années, on décide d'un investissement massif pour l'accès à la ressource ou pour l'amélioration du réseau, cela n'aura pas le même impact que si nous ne le faisons pas. Bien entendu, il y aura une baisse du prix de l'eau, mais cela dépendra aussi du rythme que nous nous donnerons en matière d'investissement.

En tout cas, je remercie Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour son travail et je me félicite ce matin que nous puissions adopter une telle décision qui est vraiment dans l'intérêt des habitants de la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LE BOULANGER.

Mme Fannie LE BOULANGER : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente déléguée à l'eau et à l'assainissement, mes Chers Collègues, alors que nous nous apprêtons à voter enfin ce tournant historique qui est le passage en Régie de la gestion de l'eau à Bordeaux, je souhaitais au nom du groupe Écologie et solidarités revenir sur ce terrible contrat de la concession de l'eau qui nous lie depuis 1992. Plus particulièrement, je salue le travail accompli par l'association Trans'Cub dans la défense indéfectible de l'intérêt général qui nous a poussés, au fil des années et des procédures, à réinterroger ce contrat en pointant si implacablement son déséquilibre.

Comme vous le savez, le contentieux est encore en cours devant les juridictions administratives et la justice sera bientôt amenée à se prononcer sur la question de la prolongation du contrat au-delà de 2015 et de sa caducité avec en creux la question des 100 millions d'euros de surprofit qui pourraient en découler selon un chiffrage de Trans'Cub.

En effet, le Conseil d'État a décidé, dans un arrêt du 20 novembre 2020, que la délibération de La Cub du 21 décembre 2012 avait bien eu pour effet de prolonger l'exécution du contrat de concession au-delà du délai de 20 ans prévu par la loi. Le Conseil d'État a alors renvoyé l'affaire devant la Cour, ce qui va l'obliger à trancher la question de la justification de cette prolongation du contrat dans un nouvel arrêt qui devrait intervenir sous 6 mois.

Notre groupe Écologie et solidarités, tout en laissant à la justice le rôle d'arbitrer cette question de la caducité, affirme sa particulière vigilance vis-à-vis de cette procédure en cours et sa détermination à tirer toutes les conséquences de la future décision de la Cour administrative d'appel, et notamment s'il devait être jugé que les intérêts financiers de La Cub et de la Métropole auraient été bafoués.

En tout état de cause, nous sommes particulièrement heureux, aujourd'hui, de ce grand pas franchi pour la préservation de la ressource en eau qu'est la Régie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, j'ai envie de dire à Patrick BOBET : « Je suis assez d'accord avec vous, la décision que l'on prend aujourd'hui est une décision politique ». Elle est éminemment politique. Elle est d'autant plus politique qu'elle n'est que la concrétisation d'un

engagement électoral qu'avait pris la majorité de cette assemblée.

Pour vous paraphraser un peu, j'ai envie de dire : « N'ayons pas peur de dire qu'elle est politique. On peut même aller plus loin, elle est historique ». Vous avez tenté de la qualifier également d'idéologique. J'ai envie de vous dire : « C'est toujours une tendance naturelle. Quand on veut dénigrer une décision, on la qualifie facilement d'idéologique ». Mais Monsieur BOBET, elle n'est pas plus idéologique que la décision de 1992 qui avait décidé de confier à une société privée - à l'époque, La Lyonnaise - la gestion des eaux de la Communauté urbaine. Il ne faut pas voir uniquement l'idéologie chez les autres. J'ajouterais même que l'acharnement mis pendant ces 30 années à maintenir, à tout prix, la DSP, alors qu'entre-temps, à l'époque, un certain nombre de Communautés urbaines avaient opté pour des Régies. Nous, il faut le rappeler, il y a eu un acharnement à maintenir à tout prix cette DSP. Je pense que cela relevait aussi, il faut bien le dire, d'un certain choix idéologique, et ce d'autant plus qu'aujourd'hui, la plupart des intervenants ont convenu du fait que nous n'étions pas parfaitement satisfaits de notre délégataire dans sa gestion de la ressource. Pourquoi nous l'avons maintenu aussi longtemps comme gestionnaire si ce n'est par choix idéologique ? Mais c'est peut-être un peu facile, vous me direz, mais c'était un peu pour répondre aux qualificatifs que vous avez employés.

Pour terminer, j'ai l'impression que la décision que l'on s'apprête à prendre, que je qualifiais d'historique et je le maintiens, me paraît assez consensuelle. Franchement, je n'ai pas trouvé de critique fondamentale sur cette délibération. Tout le monde s'accordait à dire que l'ancien système n'était pas tout à fait satisfaisant. Je pense même qu'il y aura un relatif consensus, pas un consensus total, mais je crois qu'au moment même du vote, il y aura une très large majorité qui dépasse même ce qu'est la majorité de cette assemblée et personnellement, je m'en félicite. Je suis, comme la plupart de nos collègues, très heureux de voter ces décisions dans quelques instants. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je vais dire quelques mots, avant que Sylvie CASSOU-SCHOTTE puisse conclure, pour répondre à quelques interrogations.

La première, l'eau est une longue histoire à Bordeaux dont nous connaissons aujourd'hui un nouvel épisode, mais il y en a eu d'autres. Alain ROUSSET en particulier avait tordu le bras de La Lyonnaise pour obtenir qu'elle puisse reverser à la Communauté urbaine une somme de plusieurs centaines de millions. Je n'oublie pas que Vincent FELTESSE avait engagé aussi la réflexion vers une Régie. Une délibération avait été, d'ailleurs, adoptée ici même. Dans cette délibération, il y avait également une sorte de consensus puisque le groupe qui alors s'appelait Communauté d'avenir s'était abstenu avec des propos tout à fait – je les ai relus - équilibrés. Et puis, évidemment, l'alternance étant la loi de la démocratie, quand le groupe Communauté d'avenir est redevenu majoritaire, le processus vers la Régie s'est éteint. On a eu, dans le dernier des mandats, plusieurs discussions, trois je crois, entre l'assainissement et l'eau, sur cette question, avec une sorte de cohérence et aussi de fidélité à ces positions. Les uns disaient : « La solution, c'est la Régie », les autres « La meilleure solution, c'était la délégation ». Mais, tout s'est toujours passé avec des échanges d'arguments compréhensifs des uns et des autres. Pourquoi ? Est-ce que c'est politique ou pas ? Tout est politique ici. Tout ce que nous faisons ici est politique du début jusqu'à la fin. Il n'y a pas de honte à dire que c'est politique.

Est-ce que c'est idéologique ? Ce serait une mauvaise idée si c'était idéologique. On ne prend pas de décision dans une institution comme la nôtre, simplement par idéologie ou alors ce serait quand même inquiétant. Non, on prend une position parce que l'on constate un certain nombre de faits. Notamment ce qui avait été rappelé tout à l'heure par Sylvie CASSOU-SCHOTTE, mais que je voulais redonner, c'est le prix de l'eau. Si on regarde le prix de l'eau en France, que constate-t-on ? À Bordeaux, il est à 2,10 euros le mètre cube, et les autres Régies, à Toulouse à 1,54 euros, à Montpellier à 1,60 euros, à Nantes à 1,86 euros et c'est vrai qu'à Nice, il est à 1,84 euros. Pour être tout à fait honnête, c'est vrai qu'il y a une Régie en France qui dépasse, qui nous dépasse, c'est Nancy avec 2,49 euros. Autrement, le prix de l'eau pratiqué par des Régies est, généralement, inférieur au prix de l'eau concédée à un délégataire. Si vous expliquez cela à un Métropolitain Bordelais, il va tout de suite le comprendre. Il va dire : « Écoutez, pourquoi on n'a pas le même prix de l'eau qu'à Nantes ou à Nice ? » Je pense que c'est un argument à lui seul qui emporte évidemment l'adhésion.

Après, il reste cette question sur le prix. Je vois bien un peu l'astuce, c'est-à-dire que l'on va vous forcer à vous engager sur un prix. Et puis après, on le dénoncera parce que vous n'auriez pas réussi à atteindre ce prix. Le stratagème est facile mais, que fait-on de l'argent de l'eau ? L'argent de l'eau sert à beaucoup de choses. Est-ce que nos habitants voudraient avoir un prix très inférieur, mais une mauvaise qualité de l'eau et de distribution ? Quelqu'un l'a dit tout à l'heure, on sait qu'aujourd'hui on perd énormément d'eau à cause de la mauvaise qualité des canalisations.

Avec l'argent que l'on reçoit de l'usager, il faut d'abord faire les travaux pour assurer la bonne distribution et assurer la qualité de l'eau et, pour éviter que l'eau s'en aille sous le sol. Évidemment, il faut investir. Je l'ai dit : « On va investir davantage que ce qui était prévu et ce qui a été fait par le délégataire. » C'est le premier point. Le prix est une variable, mais il y en a évidemment d'autres.

Évidemment, on va essayer de faire en sorte de baisser le prix. C'est logique, naturel, c'est notre vision des choses. Je rappelle, cela me semble parfois être oublié, qu'il y a une première façon aussi de baisser le prix, c'est de le diminuer pour ceux qui ont moins de moyens que les autres. Souvent, je reprends une formule, sans doute, un peu trop lapidaire, mais il n'y a pas de raison que le prix de l'eau pour remplir sa piscine soit le même que le prix de l'eau pour remplir sa carafe. Donc, je pense qu'il faut aussi, selon les usages, arriver à faire varier le prix de l'eau. C'est quelque chose de très important. On regardera, évidemment, ce que l'on peut faire.

Voilà l'ensemble de ces éléments. Évidemment, je m'en voudrais de ne pas redonner des éléments à ce que vous avez pu dire Madame LE BOULANGER tout à l'heure sur les recours de Trans'Cub qui font l'actualité. Je comprends la philosophie de Trans'Cub. Observons bien que Trans'Cub a fait 4 recours. Ils ont perdu. Le Tribunal administratif a rejeté les 4. La Cour administrative d'appel a rejeté les 4. Le Conseil d'État en a rejeté 3, en a gardé qu'un. Qu'est-ce que le Conseil d'État dit sur le dernier recours de Trans'Cub ? Il ne dit pas qu'il faut que notre délibération de 2012 soit annulée, mais il dit que la Cour administrative doit reprendre son travail. Donc, aujourd'hui, faire droit à ce que demande Trans'Cub est un peu surprenant. Il y a des procédures qui sont encore engagées par Trans'Cub, et nous, tout d'un coup, on dirait : « Finalement, on se fiche de ces procédures, du recours de Trans'Cub, de la décision du Tribunal administratif et de la Cour administrative d'appel et du Conseil d'État, et on retire purement et simplement la concession. »

Retirer purement la concession, je ne vois pas très bien où on irait parce qu'à ce moment-là, on n'aurait plus de délégation, on n'aurait pas encore de Régie. Donc, on est dans un vide juridique. Je sais que les juristes inventent toujours des systèmes très complexes avec notamment la notion de force majeure, mais vous voyez bien dans quelle pagaille procédurière nous nous engagerions.

N'oublions pas que peut-être nous aurions pu espérer que La Lyonnaise, aujourd'hui SUEZ, nous restitue de l'argent. N'oublions pas que nous pourrions être condamnés à leur en donner si on cassait le contrat aujourd'hui alors qu'il n'est pas terminé, vraisemblablement il y aurait des demandes d'indemnités très fortes. Donc, au lieu d'avoir un gain, on aurait une perte. La prudence vaut, surtout que l'on est engagé dans la voie qui est la nôtre consistant à dire que le meilleur système, et vous l'avez dit, Madame LE BOULANGER, c'est la Régie. Au moment où on va vers la Régie, n'accomplissons pas des actes qui pourraient finalement se révéler tout à fait contraires parce que nous savons que nous avons besoin de temps pour arriver à réussir la Régie. Sa réussite est vraiment essentielle pour nous, mais c'est encore plus important pour nos habitants. Merci.

Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Merci. Pour une fois que la Gauche au pouvoir mène une politique de gauche, cela nous met plutôt en position favorable, donc on est pour. Après, on ne comprend pas cette discussion sur idéologie et politique. Ici, on fait de la politique, il me semble, *a priori*, c'est plus que de la gestion, c'est de la politique. Et puis, c'est quoi la différence entre politique et idéologique ? Si on fait de la politique, c'est parce que derrière on a une idéologie. Donc, là, on a une satisfaction du côté de Bordeaux en luttant, c'est que la Gauche applique une idéologie de gauche et elle va dans le sens d'une politique qui défend les services publics. Donc oui, on est pour le service public de l'eau. Et même le principe affirmé, celui de faire une Régie unique de l'eau, cette idée de tout regrouper, évidemment on est pour. On pense que c'est la meilleure façon de rendre service aux gens à la fois sur les aspects financiers, le tarif, et puis tout le reste, toute l'organisation. Donc, on va voter pour le scénario choisi qui nous semble aussi le meilleur. Nous ne sommes pas des grands techniciens, mais on pense que

c'est la meilleure solution. Donc, on vote pour la 63. Je regarde mes notes parce que l'on a un Conseil scientifique et j'applique les décisions de mon Conseil scientifique.

Sur le report d'un an, on n'est pas convaincu. Il est dit qu'il faut 18 mois de délai à l'exemple de ce qui s'est passé à Nice. Depuis la décision de juillet jusqu'à décembre 2021, il y a 18 mois. Il y avait la possibilité de travailler dans ces 18 mois-là. On pense que le plus tôt est le mieux. On va s'abstenir sur la délibération 61. Cela a été dit par Fannie LE BOULANGER ou par Gérard CHAUSSET aussi, on rappelle quand même les profits faramineux de SUEZ qui se sont faits sur le dos de la population. Donc, il y a certainement des moyens d'accélérer le processus et de le faire payer à SUEZ. S'il faut recruter, développer les services, il faut le faire. L'idée, c'est de basculer le plus rapidement possible. Donc, abstention sur la 61.

Après, la 64, on va voter pour évidemment sur le principe, sur les objectifs affichés. On a quand même quelques désaccords, réserves qui nous chagrinent. On pense qu'il faudrait, quitte à discuter de l'eau comme besoin fondamental pour la population, afficher ce principe d'un service public pour l'eau. On pense qu'il faut marquer des choses, garantir l'accès à l'eau pour tout le monde, ce n'est pas dit, à la fois pour ceux qui ont un logement y compris pour celles et ceux qui sont sans abris, qui sont dans les campements. Là, vous avez vu, c'est illustré avec le campement de Bordeaux-Lac où il n'y a pas d'accès à l'eau potable, où cela devient compliqué. Il faut aussi mettre en place un service public permettant systématiquement, sur l'espace public, de faire que la population, quelles que soient ses difficultés, puisse avoir un accès à l'eau parce que derrière, c'est l'accès à l'hygiène et à la vie.

On pense qu'il faut discuter aussi de la gratuité. Ce sont des revendications de pas mal d'associations, la gratuité des premiers mètres cubes d'eau. 50 m³ d'eau, c'est à peu près le chiffre qui ressort. C'est ce que disait un peu M. Alain ANZIANI, la différence entre l'eau pour une piscine et l'eau pour vivre. Cela pose le problème d'aller au bout, c'est-à-dire de discuter sachant qu'il y a pas mal de familles qui sont en grande difficulté. Il faudrait assurer un service gratuit pour l'eau, comme pour l'électricité et le gaz, tout ce qui fait partie des besoins fondamentaux de la population. On pense qu'il faut interdire les coupures aussi. Il faut que cela soit posé parce que c'est aussi important. On a des réserves sur le côté « transparence ». On pense que le Conseil d'administration doit se réunir publiquement. Ce serait intéressant que ces réunions-là aient lieu au regard de tout le monde.

Et puis sur la question du statut du personnel, on a vu que le Directeur ou la Directrice serait de droit public et le personnel serait de droit privé. On pense que cela pose problème aussi de discuter du statut public de l'ensemble des salariés, d'aller au bout de ce processus de service public, y compris pour les droits des salariés.

Je profite de cette intervention et de la discussion sur l'eau pour faire référence à la bataille d'un groupe d'associations. Ils ont distribué un courrier ce matin, mais qui a été discrètement enlevé de toutes les tables parce que la liberté d'expression a ses limites. C'est une lettre ouverte adressée à l'ensemble des élus de la Métropole et du Département, de la Région, des communes de Bordeaux Métropole, et aussi à la Préfète BUCCIO. Je ne vais pas la lire, mais c'est pour prendre à partie les élus et justement discuter des contradictions. Il y a des grandes déclarations de principe sur l'eau, on est d'accord avec cela, mais après, il y a la réalité. La réalité, par exemple ce sont les travaux de la déviation du Taillan qui va à l'encontre des principes affirmés dans les délibérations que l'on va voter. Je vous lis juste deux paragraphes qui précisent et qui s'adressent aux élus : « *Vous savez que le projet de la déviation du Taillan-Médoc qui se situe dans le périmètre du projet métropolitain du Parc des Jalles est incompatible avec l'objectif premier de ce dernier qui est de poursuivre et amplifier les actions en faveur d'une amélioration de la qualité de l'eau et des sols* ».

Un peu plus loin, vous avez : « *Enfin, depuis le démarrage des travaux en octobre 2019, des études et des documents rendus publics montrent le non-respect des préconisations essentielles de l'expert par le maître d'œuvre, le Département de la Gironde, mettant ainsi en évidence des risques de pollution de la nappe dans le secteur sud, mais aussi sur tout le tracé de la déviation.* »

La conclusion : « *Vous savez que la situation est une bombe à retardement pour nous-mêmes et nos enfants, pourtant, vous autorisez, planifiez et financez la destruction et la pollution en mettant en danger*

la ressource en eau potable de Bordeaux Métropole. Vous hypothéquez nos conditions de vie. »

C'est signé Natur'Jalles, Générations Futures, Greenpeace, Extinction Rébellion, Action non-violente COP21, Alerte pesticide Haute-Gironde, et Défense des massifs forestiers, Aquitaine Alternatives.

C'est pour vous dire qu'il y a aussi des choses qui ne sont pas si simples que cela. Nous, on est solidaire de leur bataille.

Pour finir j'ai vu dans la délibération - je reviens à la 63 - des arguments pour défendre l'idée d'un service public, « *Garantie de transparence et de maîtrise du prix de l'eau, encouragée par une structure tarifaire adaptée...* ». Tous les arguments pour le service public de l'eau, la Régie pour une gestion durable de la ressource ; la Régie, acteur des politiques territoriales métropolitaines, on partage tout cela, mais on a envie de dire que finalement, la discussion que l'on a aujourd'hui sur l'eau, on peut l'avoir aussi sur les transports. Sur votre élan de gauche, on peut discuter d'un service public des transports. Une Régie peut se mettre en place, il y a le temps, il y a 2 ans à peu près, il faudra aller au bout. Ce sont exactement les mêmes arguments au nom du service, des besoins de la population, le service public est fondamental et incontournable. Cela évite le gâchis, les surprofits des groupes privés capitalistes. C'est la meilleure solution pour l'ensemble de la population. Donc, nous encourageons à aller dans le sens d'un service public des transports dans la foulée. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE**.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Vous avez, pour certains, répondu à beaucoup de questions qui ont été posées. Je voudrais quand même revenir sur le prix de l'eau parce que c'est une vraie question partagée par bon nombre d'entre vous.

Bien évidemment nous souhaitons diminuer le coût de l'eau. Même si le prix n'est pas exorbitant chez nous, on peut toujours faire des efforts. C'est un objectif, on le note, on l'a repris dans l'amendement. On a plusieurs manières d'agir sur le prix de l'eau. On peut aussi envisager une tarification progressive, comme l'a présenté notre collègue communiste tout à l'heure, qui différencie l'eau essentielle de l'eau utile, de l'eau de confort, et donc qui permet d'aller vers de l'économie de l'eau à la fois et en même temps de pouvoir agir sur le coût. C'est une décision que prendra Bordeaux Métropole, dans les années à venir, sur le contrat d'objectif qu'il aura à avoir avec la Régie.

Je voudrais vraiment insister auprès de vous tous, **Gérard CHAUSSET** l'a rappelé, nous ne sommes pas très bons sur Bordeaux par rapport à notre réseau. Il y a encore énormément d'efforts à faire pour optimiser ce réseau. Nous avons des pertes d'eau beaucoup trop importantes. Donc la Régie va s'engager à optimiser ce réseau, c'est une priorité à mon sens, et bien évidemment conduire cette nouvelle tarification pour aller sur de la baisse. Je reprends aussi ce que disait **Stéphane DELPEYRAT**, ce n'est pas parce que l'on est dans une Régie que l'on va faire n'importe quoi. On reste quand même très lucide, raisonnable et aussi pragmatique dans notre manière de conduire ce bien.

Je dirais à **Monsieur POUTOU** d'ailleurs, ce bien commun, ce n'est pas un service comme les transports. Je ne vois pas les choses de la même manière. Mais je vous rejoins sur la garantie de l'accès à l'eau pour tous quand vous faites référence aux dernières actualités concernant Bordeaux-Lac. Je vous rappelle que nous nous sommes engagés à garantir cet accès notamment dans les squats. Nous nous sommes saisis de cette problématique et nous tendons actuellement de trouver les réponses.

Pour ce qui concerne le choix politique, cela a été dit, là aussi il y a plusieurs raisons. Nous sommes des élus, nous faisons de la politique et nous devons faire des choix politiques. Donc oui, nous faisons un choix politique, **Monsieur BOBET** qui est aussi à la fois un choix éthique, je le maintiens. Je maintiens aussi, au regard de ce que nous pouvons constater en France - je ne prends pas l'exemple de Nice - aujourd'hui les Régies sont gérées moitié à droite, moitié à gauche. Cela renvoie à l'éthique, on est bien là sur la gestion d'un bien de cette ressource naturelle qui, aujourd'hui, je le disais et je le répète, est à protéger et à préserver. Qui d'autres que nous, les collectivités, pouvons mieux engager une

politique raisonnable sur cette ressource, d'autant qu'elle nous dépasse ? Nous le voyons bien en Métropole, nous n'allons pas chercher l'eau uniquement sous les terres de la seule Métropole. Nous allons à Budos et nous allons bientôt aller dans le Médoc. On est bien dans des logiques de coopération territoriale pour cela, donc qui d'autres mieux que les élus peuvent engager ce type de politique ?

L'étude comparative fait partie de notre choix politique de mandature. On ne part pas de rien quand même. Vous le savez vous-même, il y a eu des études comparatives qui ne sont pas si vieilles que cela. Arrêtons aussi de dépenser de l'argent pour faire des études. 2011, 2015, c'est hier. Nous savons bien dans ces études comparatives ce qui pouvait nous amener à procéder un choix plutôt qu'à un autre. Rappelez-vous, il n'y avait pas tant d'écarts que cela. Donc, non, nous n'avons pas fait cette même procédure de comparaison réactualisée parce que, comme je viens de le dire, 4 ans, ce n'est quand même pas grand-chose. Nous avons tous les éléments, nous les avons un peu plus aujourd'hui parce qu'il y a eu des avenants et notamment des négociations de contrats plus exigeantes, comme je l'ai dit, qui nous ont permis d'avoir un peu plus de données, mais nous n'avons pas toutes les données. On a quand même laissé les clés à un délégué pendant plus de 30 ans. Nous y allons de façon raisonnée et raisonnable.

Pour ce qui concerne le volet ressources humaines, c'est un gros chantier sur lequel je me suis déjà engagée puisque je rencontre régulièrement les organisations syndicales. C'est une entreprise collective qu'il faut mener et créer une entité commune entre des personnels ayant travaillé dans le privé et d'autres dans le public, mais c'est un très beau challenge. On ne peut que s'enrichir des cultures des uns des autres. Je vous l'avoue très sincèrement, pour avoir rencontré et échangé avec les personnels de SUEZ comme de VEOLIA, j'ai pu constater la compétence, le souci, l'exigence, la conscience professionnelle, de mener à bien la gestion de cette ressource. Je suis absolument confiante dans leurs souhaits de poursuivre leur travail, leur mission puisqu'ils le considèrent ainsi et de le poursuivre avec nous et à nos côtés. L'EPIC, le choix que nous avons fait, le permettra puisque nous pourrons plus aisément et assurément opérer un transfert automatique puisque nous créons tous les services de l'eau et de l'assainissement. Nous avons donc la garantie, par les textes, par le Code général des collectivités territoriales, de pouvoir bénéficier ce transfert automatique. C'est pareil pour les fonctionnaires. Nous avons bien évidemment le souci de respecter le choix des uns et des autres. Il est question d'un transfert là aussi qui peut être automatique, mais nous savons aussi qu'il y a des mises à disposition, le détachement. Nous pourrons tout à fait négocier cela avec ces personnels.

La recherche et le développement, c'est fondamental. Vous l'avez dit, vous attirez notre attention là-dessus. Rassurez-vous et soyez convaincus que je le suis aussi. Nous aurons à poursuivre un travail dans ce domaine et pourquoi pas avec nos anciens délégués, bien évidemment, mais avec chercheurs. De toute façon, c'est évident que dans le domaine de la recherche et du développement, il faut absolument se donner les moyens. Là, je vous renvoie aussi à ce nouveau réseau France Eau publique qui existe depuis 2013, constitué de plus de 90 collectivités aujourd'hui, qui se donne les moyens de l'échange, la mutualisation des savoirs et qui s'engagera et s'engage déjà dans la recherche, le développement et la formation des personnels.

Pour le coût de transition, oui Monsieur BOBET, il est élevé, plus élevé que ce que je vous ai dit en ce qui concerne l'AMO bien évidemment puisque nous allons être sur un coût d'AMO qui va se poursuivre sur les deux années à venir, voire trois et qui sera pour plus d'un million d'euros. Il n'est pas beaucoup plus élevé à l'arrivée comparé aux travaux d'AMO que vous faites, que nous faisons lorsque nous allons d'une DSP à l'autre, c'est-à-dire tous les 7-8 ans. Là, nous agissons sur le long terme. Donc on s'en donne les moyens. On a besoin de cette AMO pour pouvoir y parvenir. On a toujours la possibilité de revenir en arrière, mais on ne sera pas sur le même tempo. Donc, à terme, on est aussi dans une économie.

Pour la caducité du contrat, le Président a répondu à cette question. Je voudrais simplement vous affirmer que c'est vrai que cela fait peu de temps que j'ai pris cette délégation et que je prends la mesure au fil des journées de toute l'ampleur de cette mission, de cette ressource qui nous pose problème aujourd'hui, qui nous en posera d'autant plus demain et qui nécessite de notre part d'être lucide, raisonnable et pragmatique.

Effectivement 1 an, 18 mois, vous dites Monsieur POUTOU, mais ce n'est pas suffisant, entre le temps où l'on prend une mandature et le temps où on la conduit, c'est un peu plus long. 2 ans ce n'est pas de trop. Si on regarde toutes les expériences de toutes les collectivités, il fallait cette année de plus. Il fallait prolonger ce contrat d'un an, et il fallait le faire aujourd'hui parce que là, nous sommes dans une négociation, et nous l'avons été, et nous sommes dans une relation de partenariat avec le délégataire de façon aussi économique, dans ces deux années, pour garantir les investissements devant être faits. Ce qui ne sera pas fait sera rendu à Bordeaux Métropole. C'est un avenant plutôt rassurant sur le plan économique et surtout qui garantit la continuité du service. Ce n'est pas rien quand même. Au 1^{er} janvier 2023, il faut que l'on ait vraiment toutes les clés, alors qu'on les avait toutes laissées, on les reprend toutes. Deux années n'étaient vraiment pas trop.

Je terminerai parce que je pense que le débat a été assez long. Je dirais simplement que les enjeux d'une gestion publique de l'eau, à mon sens, relèvent bien d'un choix de nature à la fois éthique, démocratique, écologique, économique et aussi évidemment politique. Ce choix prend tout son sens dans la transition écologique que nous voulons conduire au moment où nous redécouvrons le rôle majeur de l'échelle locale et du service public dans la résilience de nos territoires.

Je conclurai en disant - je les vois derrière vous, agents du service public, je suis responsable : « Ayons confiance dans le service public et dans sa capacité à être performant. »

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je rappelle quand même une règle puisque je vois deux demandes de parole. En principe, on n'intervient pas après le rapporteur, surtout après un débat qui a été aussi long et complet. C'est un débat exceptionnel. Je veux bien admettre que vous disiez un mot, mais pas plus qu'un mot. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Excusez-moi Monsieur le Président. J'ai cru comprendre que vous alliez passer au vote et je voulais intervenir au nom du groupe Renouveau Bordeaux Métropole sur l'avenant n°11. Je n'avais pas compris que les votes seraient groupés pour toutes les délibérations. J'attendais sagement le rapport 36334. Je vous remercie Monsieur le Président, je serai brève.

L'avenant n°11, Monsieur POUTOU l'a évoqué, Madame LE BOULANGER a évoqué la situation juridique, mais personne ne fait trop le lien entre les deux. Vous nous proposez, aujourd'hui, de prolonger le contrat dans le but de permettre à la Régie de préparer la reprise du service, ce qui pourrait prendre 2 ans. Madame CASSOU-SCHOTTE, vous l'avez mentionné à la fin de votre intervention justement en parlant de l'urgence de signer cet avenant. Il y a quand même une incertitude juridique. Notre groupe vous a demandé des informations complémentaires à cet égard et je vous remercie, Monsieur le Président, des éléments de réponse que vous avez pu nous apporter. Vous considérez que le Conseil d'État ne se prononce pas sur la légalité de la délibération de 2012 concernant l'approbation de l'avenant n°9. Le Conseil d'État reconnaît que la délibération susvisée n'a pas eu pour objet, certes, mais, sans aucun doute, pour effet de prolonger le contrat au-delà de la durée légale de 20 ans. Il y a donc, oui, une incertitude juridique.

Madame LE BOULANGER parlait de vigilance. La vigilance, n'est-elle pas de ne pas répondre à l'urgence ? La vigilance, n'est-elle pas d'attendre puisque la décision pourrait intervenir dans les 6 mois ? Ce qui n'est pas si long. Ce contrat arrive à échéance dans 1 an. L'urgence ne serait-elle pas d'attendre quelques mois pour décider sur cet avenant n°11 ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : J'ai répondu à cela tout à l'heure. C'est-à-dire que oui, il y a une urgence. Le contrat se termine au 31 décembre 2021. Qu'est-ce qui se passe au 1^{er} janvier ? On ne veut pas le proroger. Si on ne le proroge pas, qu'est-ce qui se passe au 31 décembre 2021 ? On est dans le vide. On n'aura plus de contrat et on n'aura pas encore une Régie. D'où la nécessité de prolonger le contrat de cette année. Après la prolongation, elle pourra être attaquée, bien sûr. On verra à ce moment-là ce que répondra la juridiction administrative, mais vraisemblablement dans un délai qui sera au-delà de la mise en place de la Régie. Voilà ce que je pouvais vous répondre.

Madame LOUNICI. Après, on en termine.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci Monsieur le Président. Je vais être brève. Je vais intervenir en tant que membre et future élue du Conseil d'administration de la future Régie. Cette délibération, ce jour, est votée en grande pompe. Peu importe si elle est politique ou idéologique. Il existe des décisions politiques voire même idéologiques, qui sont bonnes, mais souvent c'est l'avenir qui le prouve, qui le montre. L'essentiel restera, celui de la réussite de cette future Régie dans un meilleur service rendu au citoyen d'une part, la préservation de la ressource certainement, mais également l'engagement sur la baisse du prix de l'eau. Et en tant que future élue au Conseil d'administration, je serai, au nom de mon groupe, très vigilante quant à la méthodologie qui va être employée, mais également au respect du calendrier et des engagements que nous sommes prêts à voter aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Patrick BOBET demande la parole et je ne peux pas la lui refuser.

M. Patrick BOBET : Merci Président. C'est une explication de vote tout simplement. Nous avons pensé voter contre, vous le savez. À l'écoute de tous les arguments d'engagement surtout sur le prix de l'eau, d'engagement sur les travaux, sur la lutte contre les fuites, nous aurons une abstention non pas bienveillante, comme on l'a entendu parfois dans cette assemblée, mais une abstention très vigilante.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Nous allons passer aux 4 votes. Le premier rapport 36334, sur l'avenant n°11. Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? Personne. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Sur le rapport 36335 affaire n°62, c'est l'abandon de la procédure de passation du contrat de Délégation de service public. C'est une délibération regroupée, Monsieur BOBET, mais vous aviez dit que vous vouliez reformuler votre vote. Donc, abstention ? Abstention.

Le rapport 36336 affaire n°63, cette fois-ci, c'est le choix du mode de gestion en Régie. Avant de voter sur cette délibération, il faut voter sur l'amendement. Vous l'avez tous en tête, c'est un amendement

mentionnant le prix de l'eau. Est-ce qu'il y a des abstentions sur l'amendement ? Abstention du groupe de Monsieur BOBET. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Je note qu'il y a un vote favorable. L'amendement est adopté.

Un amendement a été déposé en cours de séance et adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. le Président Alain ANZIANI : Maintenant, sur le rapport même, c'est-à-dire sur le passage en Régie. Abstention, bien entendu, du groupe de Monsieur BOBET. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Enfin, le rapport 36337 affaire n°64, création de la Régie personnalisée de l'eau avec cette fois-ci les noms des élus et des usagers mentionnés dans un document que vous avez sur table.

Je rappelle pour le Conseil d'administration, Monsieur GHESQUIÈRE, Monsieur GUILLEMIN, Madame Anne-Eugénie GASPARD, Monsieur CHAUSSET, Madame LOUNICI qui nous l'a précisé tout à l'heure, Monsieur GARRIGUES, Monsieur FEUGAS, Monsieur SUBRENAT et bien évidemment Madame CASSOU-SCHOTTE, plus deux représentants d'usagers qui sont Claude BONNET de la SEPANSO (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest) et Maité CAZAUX de la CLCV (Consommation logement cadre de vie).

Unanimité des suffrages exprimés

Désignations effectuées

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Je vous en remercie. On peut continuer.

M. Alain GARNIER : Affaire n°4, Monsieur Alain ANZIANI va présenter le rapport concernant le programme « Habiter, s'épanouir » et « Entreprendre, travailler » avec La Fab (Fabrique de Bordeaux Métropole).

M. ANZIANI

(n°4) Accord cadre pour la mise en œuvre opérationnelle du programme « habiter, s'épanouir » et du programme « Entreprendre, travailler » avec la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) - Marchés subséquents 2021 - Décision – Autorisation

M. Alain ANZIANI présente le dossier.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots au nom de notre groupe pour, à l'occasion de cette nouvelle contractualisation avec La Fab, faire le bilan de ce qui s'est passé les années précédentes, et voir quels en sont les enseignements positifs pour l'avenir. D'abord, dire deux choses. La Fab était une idée dans le début des années 2010. C'est maintenant une réalité dont on peut juger, observer le travail et la réalité sur le terrain, et cette réalité nous apparaît comme éminemment positive.

Pour rappeler quelques éléments qui nous semblent devoir être notés. D'abord, La Fab a eu à gérer une série d'opérations complexes sur l'ensemble des communes de la Métropole, et la plupart de ces

actions – c'était un peu l'idée au départ, mais cela s'est vérifié – bénéficient à toutes les communes, essentiellement d'ailleurs en dehors de la commune-centre, ce qui était une volonté et une finalité autour des axes de transport en commun, mais aussi pour revitaliser les autres communes qui, par définition, n'avait pas sa dynamique.

Ces opérations se sont passées, produites, déroulées, et le programme d'avancement de La Fab a été conduit relativement correctement, même très correctement puisque nous avons vu, dans la délibération, qu'il était réalisé à près de 86 %. Si toutes les intentions que l'on a sur 5 ou 6 ans dans cette Métropole se réalisaient à 86 %, je pense que nous serions nombreux à être très heureux de notre efficacité. Donc, La Fab s'est révélée être un outil efficace.

Cela s'est aussi révélé un outil vraiment de soutien au développement hors commune-centre, bien sûr avec des opérations dans la commune-centre, il y en a eu beaucoup, mais aussi dans des communes plus périphériques. Avec des innovations dont nous voulons souligner la pertinence, en particulier l'opération AIRE (Aménager innover redessiner entreprendre) qui a consisté sur le plan économique à valoriser des sites de deuxième rang et à leur donner une visibilité, une ingénierie que ces lieux n'étaient pas habitués à avoir et en tirant véritablement vers le haut ces secteurs économiques au profit des artisans, des petites entreprises, et de ce type d'intervenants.

Enfin, La Fab a aussi, en matière d'innovation, été assez positive. J'en veux pour preuve le contrat passé il y a un an et demi, avec NOVATECH, notamment pour commencer à mesurer l'impact écologique de nos opérations sur le terrain avec quelque chose de très novateur. Cela mérite également d'être souligné.

Enfin, je voudrais aussi attirer l'attention de l'ensemble de nos collègues sur ce point, La Fab a su se situer sur deux dynamiques essentielles. D'abord, le long terme. Toutes les opérations conduites sont des opérations de long terme, 7, 10, 15 ans pour les plus ambitieuses. D'autre part, elle a su s'extirper des contingences de la politique politicienne puisque les opérations sont menées dans toutes les communes avec des visions larges qui s'exonèrent des batailles politiques du quotidien. Nous serons attentifs à ce que les projets engagés demeurent dans cet esprit, que La Fab continue à travailler de cette manière-là, avec le souci du long terme, de changer vraiment et façonner une Métropole au service de tous, et non pas une Métropole au service simplement d'objectifs de court terme.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire pour souligner la qualité du travail qui a été produit et le souhait que la méthode appliquée les six dernières années soit reconduite dans les six années qui viennent.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je vous donne acte également du travail que vous avez pu accomplir pendant toutes ces années. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Ce sera une simple remarque très brève. Nous rendre très attentifs au fait que nous sommes dans une configuration très particulière. D'abord, le monde économique est en grande difficulté. Le BTP (Bâtiments et travaux publics), c'est terrible, c'est extrêmement compliqué pour eux. Si vous connaissez certains bureaux d'études ou entreprises du bâtiment et des TP, vous verrez que ce que je vous dis est parfaitement vrai. Donc, une situation très, très compliquée. Au regard de cela, malgré tout, il y a une mise en place de beaucoup de nouveaux exécutifs dans les villes ou dans les métropoles. On sait ce que cela veut dire, on met à plat, on prend du temps, on regarde, et le temps passe. Donc, c'est vraiment un appel que je lance à toutes et tous ici, qui sont aux manettes et en charge, de bien concilier ces deux choses. Réfléchir, c'est bien, mais dites-vous que le BTP attend vraiment de nous que l'on accélère, et qu'au contraire, on démarre le plus vite possible. Merci d'en tenir compte toutes et tous.

M. le Président Alain ANZIANI : Olivier ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je vais me saisir de cette délibération sur La Fab et notamment l'intitulé du programme « Entreprendre, travailler » pour me faire écho de la situation d'une entreprise, Construction navale de Bordeaux (CNB), dont les salariés sont, aujourd'hui, en grande inquiétude quant à leur avenir. Une procédure de plan de sauvegarde de l'emploi est en effet en cours, et une réunion du CSE (Comité social et économique) clôturant la période de consultation se tenait d'ailleurs hier.

Avec ma collègue du Conseil municipal de Bordeaux, Nadia SAADI, nous avons rencontré la semaine dernière, à leur demande, les représentants du personnel. Une rencontre avec la direction est également prévue.

Construction navale de Bordeaux, entreprise créée en 1987, rachetée en 1992 par BENETEAU, fabrique des voiliers de grande taille, de type catamaran (avait pu fabriquer aussi nos Bat'Cub). Elle a employé jusqu'à 1 200 salariés. On a 400 salariés de moins aujourd'hui. Il n'y a plus d'intérimaires, il n'y a plus de CDD (Contrat à durée déterminée), et le plan de sauvegarde en cours vise à supprimer une cinquantaine de postes plus ceux qui vont être modifiés.

Certains nous diront que l'on peut y voir l'impact de la crise sanitaire, mais tout de même le secteur du bateau de plaisance n'est pas spécifiquement touché par la pandémie. Les informations qui nous remontent font état d'un carnet de commandes garni. On sait aussi que le recul, ces dernières années, du droit du travail, de la protection de l'emploi permet aux employeurs de justifier très facilement le motif économique justifiant un PSE (Plan social d'entreprise). Si ce PSE peut paraître légal, il doit aussi nous interpeller politiquement et nous devons afficher notre opposition aux destructions de l'emploi.

Nous souhaitons, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises ici collectivement, développer le secteur fluviomaritime avec une filière industrielle d'avenir. Nous vous proposons donc, très rapidement, de pouvoir travailler avec les différents acteurs et en premier lieu les salariés et leurs représentants sur la consolidation à la fois de l'avenir de CNB, la consolidation et la structuration de cette filière.

Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Michel LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, cet accord-cadre est ambitieux et nous le soutenons, bien évidemment. Je redis, à mon tour, la qualité du travail réalisé par La Fabrique métropolitaine pour l'aménagement sur nos communes. C'est un objectif ambitieux en volume et en qualité. Je remarque notamment l'intérêt de cette diversification vers la requalification du foncier économique et commercial, et souvent des unités de petite taille qui constituent un levier de réhabilitation de services commerciaux de proximité en contrepoint des grands ensembles commerciaux.

Il me semble néanmoins qu'il faut être vigilant sur quelques contraintes et quelques écueils. D'abord, la maîtrise du temps de sortie des programmes. Il faut beaucoup de temps, trop quelquefois. Donc, il faut maîtriser le temps.

Deuxièmement, la maîtrise des coûts par l'anticipation du foncier. Nous savons que le foncier est le maillon faible de notre aménagement. Cela suppose une politique d'anticipation très ambitieuse et très généreuse par l'acquisition des sols.

Enfin, la maîtrise des aléas de la ville pour anticiper les crises à venir. Cette crise sanitaire doit faire réfléchir sur la ville vivable. C'est celle qui résiste aux crises sanitaires et environnementales et cela doit nous amener probablement à réviser certains pré-requis des opérations d'aménagement qui sont envisagées.

Je crois aussi qu'il faut être vigilant sur la maîtrise des nouvelles contraintes qui vont demander une interprétation pragmatique et peut-être moins dogmatique que nous serions tentés de faire sur des critères tels que celui de la zéro artificialisation des sols. De quoi parle-t-on ? D'une trajectoire ou d'un

objectif immédiat ? Cela nous a été présenté également en commission sur des choses aussi expertes que le coefficient de biotope qui est déjà contesté, semble-t-il. Je crois que sur ces éléments de transition, il faudra avoir un regard prudent.

Pour conclure, je voudrais introduire un dernier élément qui n'est pas souvent évoqué, et pourtant, nous le portons tous, l'attention à la qualité urbaine. Quelquefois, des centres-villes et des centralités de quartier finissent par se ressembler d'une certaine manière, on dirait le syndrome de ce que nous voyons dans les entrées de villes, les entrées commerciales des grandes villes, qui finissent par se ressembler, quelle que soit la région de France. Attention à la modélisation, et je crois que La Fabrique métropolitaine doit apporter cette expertise et doit nous garantir de pouvoir considérer l'esthétique urbaine parce que les acteurs ne sont pas vertueux par nature.

Aujourd'hui, dans nos opérations d'aménagement, nous avons conscience de constituer le patrimoine de demain. Il faut faire attention que ce patrimoine ne soit ni banal, ni uniforme, ni standardisé, ce qui est probablement l'écueil du temps présent. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU

M. Philippe POUTOU : Nous allons nous abstenir sur cette délibération. On partage les orientations affichées. On est d'accord aussi avec cette idée d'un outil foncier public de La Fab. On n'a pas de problème avec cela, mais on a un problème avec le décalage qu'il peut y avoir encore une fois entre ces affirmations-là, ces orientations affichées et la réalité sociale. Dans la délibération, on ne voit pas la réalité des problèmes. Est-ce qu'il y a des recensements sur les difficultés ? Le mal-logement, le chiffre qui tourne, c'est à peu près 50 000 mal-logés sur Bordeaux. On sait qu'il y a 2 - 3 000 ou peut-être 4 000 personnes qui n'ont pas de logement. C'est cela le problème. On dit : « Voilà, il faut faire, il faut des orientations pour le logement, y compris même pour la qualité environnementale des logements », que l'on partage aussi, mais à côté de cela, il y a cette réalité sociale qui est dramatique, et on ne fait pas le lien entre les deux. Peut-être que le lien n'est pas fait parce que cela montre aussi l'échec pour le moins des politiques institutionnelles. C'est peut-être cela qu'il faudrait discuter. Pourquoi en est-on là aujourd'hui ? Pourquoi, malgré les intentions affichées, a-t-on ce décalage-là, cette réalité sociale qui n'est pas bonne du tout ? C'est ce que l'on veut mettre en évidence, c'est pour cela que l'on s'abstient.

On pense qu'il faut faire un état des lieux des difficultés sociales, des sans abris, de l'insalubrité des logements. Du coup, à côté de cela, quels besoins y-a-t-il ? Quelles politiques faudrait-il mettre en place pour répondre à des besoins urgents ? Par exemple, les logements sociaux sur la Métropole, c'est en-dessous de 20 %, si je ne me trompe pas, même s'il y a des disparités importantes selon les communes. Pourquoi en est-on là aujourd'hui ?

Cela suppose, à notre avis, une politique très volontariste et beaucoup plus ambitieuse qui dit : « Voilà, on en est là aujourd'hui, pour y répondre, il va falloir faire cela ». On ne peut pas se contenter encore une fois de grandes déclarations ou de dire : « Voilà, finalement on fait cela. » Il y a vraiment une urgence à prendre en compte, qui n'est pas prise dans cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On ne se contente pas de grandes déclarations, on a vraiment les mains aussi dans le cambouis. Si je comprends bien, unanimité moins l'abstention de Monsieur POUTOU.

Mme Christine BOST : Et non-participation au vote de ma part, Monsieur le Président.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST

M. Alain GARNIER : Affaire suivante concernant le règlement intérieur, **Monsieur le Président**, c'est à vous.

M. ANZIANI

(n°5) Fonctionnement des assemblées métropolitaines - Règlement intérieur de Bordeaux Métropole – Adoption

M. Alain ANZIANI présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite s'exprimer ? **Madame AMOUROUX**.

Mme Géraldine AMOUROUX : Merci. **Monsieur le Président**, Chers Collègues. Quelques mots si vous me le permettez sous forme de suggestions et pour des questions de pure forme. En tant que membre de la Commission Identités communale et métropolitaine -Proximité, j'ai été, comme l'ensemble de mes collègues présents, semble-t-il, quelque peu étonnée de découvrir, lors de la séance du 1^{er} décembre dernier, que le sujet « Règlement intérieur » était à l'ordre du jour et qu'il convenait ce jour-là d'en discuter. Vous comprendrez qu'il a été bien difficile, voire impossible pour nous, de pouvoir échanger sur ce sujet important n'ayant pu au préalable y travailler. Les Commissions étant pourtant le lieu pour faire des suggestions, demander des améliorations, tout simplement exprimer notre point de vue, et c'était en l'espèce compliqué.

Aussi afin d'éviter tout malentendu à l'avenir, et afin de respecter, bien sûr, le travail de préparation réalisé par les services, pourrions-nous être destinataires des ordres du jour et des pièces afférentes dans des délais raisonnables et par des voies les plus efficaces possible ? Si le délai raisonnable ne peut être tenu, compte tenu de l'urgence, la transmission par la voie de nos collaborateurs de groupe serait, sans doute, plus efficace et éviterait ce genre de déconvenue. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur BOBET**.

M. Patrick BOBET : Merci **Monsieur le Président**. Je serai très bref. Nous avons eu une Conférence des Maires, la semaine dernière. Nous avons alerté sur le fait que, ce qui nous était proposé contrairement à ce qui avait été dit, d'une reprise intégrale du RI 2014 avait subi quelques modifications. Vous avez entendu notre demande et vous êtes revenu au bon sens de garder ce règlement comme en 2014 pour l'instant. On est bien conscient que nous le voterons vraiment avec le Pacte de gouvernance au mois de mars. Cela nous va très bien pour l'instant.

Permettez-moi, avec peut-être le sourire tout de même, de constater que, dans ce qui est proposé, le Bureau a disparu dans de nombreux endroits. Je prends un exemple tout bête. Les dégroupements et regroupements des affaires de notre Conseil notamment ne passent plus par l'avis du Bureau, c'était le cas auparavant. Je ne sais pas si c'est véritablement un oubli ou un oubli malicieux, mais nous verrons plus tard.

Nous découvrons dans cette version que vous envisagez de moduler les indemnités des élus en fonction de leur présence. Nous sommes plutôt favorables à cette proposition, sachant que c'est quand même toujours très compliqué de la mettre en place. Nous vous rappelons aussi une chose, pour vous faire sourire, que nous ne sommes plus au Bureau donc ne soyez pas étonnés si nous n'y venons pas bien sûr, mais pour être plus sérieux, beaucoup d'élus travaillent encore et je pense que vous serez à même, et nous serons à même dans les groupes de travail de tenir compte de ceci.

Pour revenir un seul instant sur le Pacte de gouvernance que nous voterons ou non au mois de mars pour ce qui nous concerne très directement, le moins que l'on puisse dire, c'est que nos propositions n'ont pas été toutes retenues. Je voudrais surtout revenir un instant sur votre décision, semble-t-il, de ne garder le Conseil métropolitain que tous les deux mois, de façon bimestrielle. C'est malgré tout, à notre avis, une manière très claire de bâillonner la démocratie. Ce n'est pas très acceptable, d'autant

que l'argument qui est de dire : « Il y a beaucoup de travail pour les services et pour nous-mêmes, c'est important. », ne tient pas du tout dans la mesure où malgré tout, contrairement à ce que font les autres métropoles, le Bureau ici se tient deux fois par mois. Mais nous en reparlerons, je suppose, au mois de mars pour le vote du Pacte de gouvernance. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur ESCOTS Olivier.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, comme vous l'avez dit, avec cette délibération, on adopte provisoirement le Règlement intérieur comme nous y oblige la réglementation, six mois après l'installation de notre Conseil. Nous voterons ce Règlement intérieur provisoire, mais néanmoins, nous ne voulons pas taire les désaccords qui existent sur le Pacte de gouvernance qui a été évoqué, qui va être débattu dans les prochaines semaines dans les différents Conseils municipaux, et qui sera de nouveau examiner ici au mois de mars.

Nous avons été nombreux à porter, au cours des campagnes municipales, le développement de la vie démocratique dans nos institutions. Nous regrettons le choix qui semble se dégager - Patrick BOBET l'évoquait - sur la diminution de la vie démocratique avec la réduction de nombre de séances de l'assemblée délibérante à un Conseil tous les deux mois. Ce moment qui est l'assemblée métropolitaine n'est pas seulement un moment où nous devons enregistrer des affaires comme des élus dociles, mais un moment où le débat d'idées et le débat démocratique doivent nous permettre collectivement de nous forger une opinion et un avis qui est ensuite tranché par un vote. Je m'interroge sur ces futurs Conseils où nous devons débattre du double d'affaires. Je m'interroge aussi sur la façon dont nous allons pouvoir préparer ces conseils-fleuves lors de nos Commissions où nous avons déjà pris des engagements pour aborder des sujets de fond.

À ceux qui disent que nos débats sont trop longs, à ceux qui disent que certaines de nos interventions ne servent à rien, car elles ne seront pas reprises dans les médias, je dirai tout simplement que la démocratie vaut le coup que l'on prenne un peu de temps pour elle. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous voterons, bien sûr, aussi favorablement ce Règlement intérieur dont vous avez rappelé à la fois les contraintes légales et le caractère minimaliste, en attendant un règlement intérieur révisé après la fin des travaux autour du Pacte de gouvernance auquel nous avons tous participé.

Nous sommes favorables aux propositions qui ont été faites y compris pour desserrer le calendrier de nos instances, ce qui est actuellement le fonctionnement de bon nombre d'autres métropoles et agglomérations.

Je pense que nous pouvons aussi garder en tête qu'un règlement intérieur peut se revoter si vraiment nous constatons ultérieurement que ce fonctionnement n'est pas satisfaisant ni pour le travail des élus et des services, ni pour l'expression démocratique des élus et nous vous faisons confiance pour avoir ce pragmatisme.

Et puis, dans les discussions de notre groupe de travail autour du Pacte de gouvernance, nous avons vu qu'il y avait aussi la volonté de travail plus interactif, beaucoup plus ouvert à des personnes qualifiées, à des acteurs locaux quand les sujets le nécessiteront.

Nous sommes aussi favorables à s'assurer de l'assiduité des élus. Il est vrai, c'est une question qui n'est pas simple. Au Département de la Gironde, il y a une grille qui est appliquée, qui prend bien sûr en compte l'activité professionnelle des élus s'ils en ont une et bien d'autres critères. Il faudra trouver à la fois un cadre pas trop lourd, assez souple, mais c'est important aussi d'avoir cette exemplarité-là. Nous sommes favorables à ce que ce Règlement intérieur, suite à ce qui a été exposé en Pacte de gouvernance, s'ouvre vraiment largement à une expression citoyenne qui, aujourd'hui, n'existe pas dans le règlement intérieur. Cela pourra faire l'objet d'un nouveau chapitre pour associer les citoyens

à la gouvernance. Des pistes ont été évoquées justement dans notre groupe de travail puisqu'une séance particulière a été consacrée à une discussion avec le Conseil de développement durable. Nous avons évoqué la question d'un droit d'interpellation, de pétition, ce qui va être mis en œuvre non loin d'ici.

Pourquoi ne pas également se saisir de la possibilité de Comités consultatifs intercommunaux ? Tout cela devant s'articuler avec notre Conseil de développement durable. Il y a, par exemple, actuellement, en complément de Comités d'expert scientifique pour accompagner la gestion de la crise, la mise en place de Comités citoyens. Cela peut être une bonne façon de faire de la prévention, d'anticiper puisque nous sommes partis malheureusement pour encore longtemps à devoir faire face à cette crise sanitaire et à ses conséquences.

Autour des enjeux de la transition écologique, nous aurons certainement besoin de trouver des mécanismes et des moyens, d'embarquer avec nous tous les acteurs du territoire.

Alors, le règlement intérieur ne pourra peut-être pas dresser une liste exhaustive de toutes les instances, mais en tout cas il devra au minimum prendre en compte, comme de nombreux règlements intérieurs actuellement, cette possibilité d'une expression citoyenne.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Monsieur le Président, nous voterons ce règlement intérieur même si nous considérons qu'il est largement perfectible et amendable sur de nombreux points. Nous le voterons parce que vous avez pris l'engagement qu'il sera resoumis à cette assemblée après le travail mené sous la houlette de Madame TERRAZA.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Quelques mots. D'abord, à chaque jour suffit sa délibération. Aujourd'hui, on est sur le règlement intérieur qui a pour objet de régler nos relations à l'intérieur de la maison. Donc, les questions de l'expression citoyenne, d'associations, etc. sont tout à fait acceptables et on les examinera, mais plutôt dans le cadre du Pacte de gouvernance.

Sur les indemnités des élus, il y a une phrase extrêmement prudente dans sa rédaction qui laisse envisager la possibilité, mais qui renvoie à une délibération ultérieure pour régler cette question, si elle devait l'être.

Pour les Commissions, je pense que c'est important aussi que les Commissions aient un nouveau rôle. C'est aussi l'intérêt d'avoir des espacements de Conseils. Je suis favorable parce que l'on est quelques-uns à avoir une expérience parlementaire, à ce qu'une Commission puisse se déplacer, puisse entendre des experts ou des citoyens, et donc à revivifier le rôle de la Commission en rappelant toujours, je le fais parfois avec un peu de malice, que le principal problème des Commissions dans toutes les institutions, et y compris dans la nôtre, c'est plutôt la présence que l'absence.

En général, le problème d'une Commission est, au bout de quelques mois, qu'il n'y a plus grand monde et on est parfois bien contrarié justement de cet absentéisme, mais il faut redonner une vocation à la Commission.

Quant à la périodicité, on l'examinera évidemment lorsque l'on adoptera le Pacte de gouvernance, de nouveau.

Dans le règlement intérieur, il y aura l'idée que l'on ne peut prendre la parole après le rapporteur. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous, on va voter contre la délibération parce que, globalement, on désapprouve le fonctionnement. Il y a un aspect qui n'est pas traité, c'est l'aspect par exemple des délibérations... ce n'est pas tellement leur nombre parce que cela tourne autour de 80, mais c'est le nombre de pages, 4 600 pages. Franchement, là, on est une petite équipe à essayer de travailler dessus, on est incapable d'examiner sérieusement 4 600 pages, de tout lire, de tout comprendre, surtout que le langage des délibérations n'est pas comme quand on lit un roman. C'est un peu plus compliqué. C'est à la fois technique, même on pourrait dire technocratique. Ces choses-là sont difficilement abordables comme cela.

Du coup, cela pose un problème démocratique, l'accessibilité des documents. Comment travaille-t-on dessus, comment peut-on après débattre sur ces questions qui sont traitées dans les Conseils municipaux ? Il y a quelque chose qui est compliqué.

On est un petit groupe, mais ceci dit, avec 10 %, s'il y avait une vraie proportionnelle, on aurait pu avoir plus d'élus parce que 10 % sur Bordeaux, cela aurait fait 3-4 élus au Conseil métropolitain. Cela pose aussi tous ces problèmes-là.

Nous, on désapprouve ce fonctionnement-là. Il y a un aspect que l'on ne partage pas du tout, mais on en avait déjà discuté à la Mairie de Bordeaux, c'est l'article 28-2 ici, c'était le 37 à Bordeaux, exactement la même phrase sur la question du public qui participe aux réunions des Conseils. Là, c'est assez simple, il n'y a pas de public, pas parce qu'il y a la crise sanitaire. Nous, on a vu avant la crise sanitaire qu'il n'y avait pas de public.

Plutôt que de faire la leçon au public, qu'il soit silencieux quand il est là, qu'il se taise et qu'il ne se comporte pas comme s'il était dans un stade de foot, le problème, c'est déjà leur donner envie de venir. Pourquoi le public et les gens ne s'intéressent pas à la vie politique de la cité ? C'est cela aussi qui est problématique. Cela montre les rapports qu'il y a, la conception des rapports entre une institution, entre des élus et la population. On devrait plutôt mettre des articles qui essaient de favoriser et de donner envie plutôt que de dire : « Mais si vous venez, surtout, taisez-vous. » Cela, on désapprouve. Ce n'est pas juste une phrase que l'on désapprouve, c'est une conception. C'est le rapport démocratique entre une instance et la population.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Simplement pour confirmer les propos du Président. Le COPIL (Comité de pilotage) ayant travaillé sur le Pacte de gouvernance, comme on s'y était engagé, va se réunir en janvier pour évoquer la totalité du règlement intérieur. Nous reviendrons, bien sûr, sur toutes les remarques dites ce matin, mais beaucoup de choses déjà intégrées dans le Pacte de gouvernance seront prises en compte pour la rédaction du règlement intérieur.

Voilà, je voulais juste préciser cela. Donc, c'est le même COPIL que celui qui a travaillé sur le Pacte de gouvernance qui va être réuni la 2^e quinzaine de janvier. La date est en calage.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire suivante, n°9, Madame BOST : Concertation règlement sur le site de la Jallère.

Mme BOST
(n°9) Clôture de concertation réglementaire sur le site de la Jallère - Décision – Autorisation

Mme Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur NJIKAM-MOULIOM.

M. Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, bien évidemment notre groupe approuve la clôture de la concertation réglementaire. Comme nous l'avions déjà indiqué, au dernier Conseil municipal de Bordeaux, nous n'allons pas rejouer ici la campagne électorale de Bordeaux qui a fait de ce projet d'aménagement de la Jallère un de ses temps forts. Je

pense que le Maire de Bordeaux s'est suffisamment exprimé là-dessus, y compris le 25 novembre dernier lors de la présentation de son concept « Bordeaux grandeur nature ».

Si nous intervenons, c'est justement pour rappeler quand même que nous avons organisé, au titre de l'année 2019, un certain nombre de concertations pré-réglementaires et engagé les premières phases de ces concertations qui étaient d'une richesse exceptionnelle. La richesse de ces contributions - d'ailleurs auxquelles avaient participé le Maire de Bordeaux et notre collègue Delphine JAMET - avait conduit à relever un certain nombre d'enjeux, à l'évidence d'ordre paysager, environnemental et écologique, mais aussi des enjeux économiques en termes de préservation d'un certain nombre d'emplois sur ce secteur de Bordeaux Nord, mais aussi de création d'emplois, y compris d'emplois verts autour d'un certain nombre d'initiatives et de projets qu'avaient déclinés Nicolas FLORIAN et l'ancienne majorité municipale de Bordeaux.

J'ai bien entendu le 25 novembre dernier, en tout cas nous l'avons bien suivi, qu'avec le concept « Bordeaux grandeur nature », le Maire de Bordeaux entendait sanctuariser ces 45 ha, mais encore faut-il que nous puissions dès à présent avoir le dévoilement de cette sémantique de sanctuarisation. Qu'est-ce qui se cache derrière cette décision pour la municipalité de Bordeaux ? Pour nous, ici à la Métropole, ce sera intéressant que nous soyons vigilants sur ces intentions affichées par le Maire de Bordeaux.

Deuxièmement, il ne vous a pas échappé que ces 45 ha ne constituent qu'une partie des 95 ha de ce secteur avec une présence des privés autour de ces 45 ha. Comment, dans les nouvelles intentions, allons-nous intégrer cette donnée d'acteurs privés autour de ces secteurs sanctuarisés ?

Pour terminer, il était aussi question, lors de nos concertations, en relation avec d'autres acteurs publics, d'un projet de lycée sur ce secteur. J'ai eu l'occasion d'interroger notre collègue Bernard-Louis BLANC, qui entendait se rapprocher de la Région pour nous en dire davantage. Ce serait intéressant de voir comment tout cela va s'intégrer dans cette trajectoire nouvelle de sanctuarisation en sachant que ce projet de lycée de la Région est extrêmement important au regard de l'urgence de l'accueil de nos futurs collégiens du secteur de Bordeaux Nord puisque vous savez qu'il sera prochainement ouvert un collège à Ginko. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Je vais répondre brièvement, si possible. Cette clôture de la concertation réglementaire sur le site de la Jallère est une décision emblématique de ce qui a été fait dans le passé, de ce qui a été évité dans le passé, et de ce que l'on veut faire dans l'avenir.

Ce que l'on a évité, reconnaissez-le avec moi, c'est que sur ces 45 ha de la Jallère, propriété de Bordeaux Métropole, il y ait un vaste projet immobilier que nous considérons, nous, comme étant une des dernières zones de nature importantes de notre agglomération et de notre ville de Bordeaux.

Je vous rappelle qu'au moment où ce dossier de la concertation réglementaire a été proposé, c'était fin 2018, nous avons pu obtenir du Maire de Bordeaux - à l'époque, Président de Bordeaux Métropole, Alain JUPPÉ - de pouvoir introduire à la concertation un projet alternatif. Ce projet alternatif était un projet consistant à dire : « Il faut sanctuariser la Jallère, les 45 ha, il ne faut surtout pas construire sur ce terrain-là qui est une richesse écologique majeure pour notre agglomération. » Je pense que nous avons été bien inspirés de le faire puisqu'au terme de la concertation qui a eu lieu - je pense que l'on a contribué à booster cette concertation, sinon elle n'aurait pas donné, elle n'aurait pas suscité beaucoup de succès et de mouvements d'opinion - pratiquement 150 avis se sont exprimés en faveur de la préservation du site, c'est-à-dire en faveur du contre-projet que nous avons proposé, c'est-à-dire 96 % des avis. 96 %, c'est énorme en termes de concertation sur un projet alternatif. On considère que c'est à ce moment-là que nous avons largement contribué à sauver les 45 ha de la Jallère.

Votre question, vous avez raison de la poser, ne concerne pas seulement les épisodes passés, elle concerne également le devenir. Nous l'envisageons comme étant un des projets emblématiques de notre mandature. Nous voulons conserver une vocation naturelle du site en cherchant à tout prix à restaurer un corridor écologique entre le fleuve, les zones humides à l'Ouest et au Nord le Parc naturel des Jalles. Les 45 ha pourraient, sous réserve des études à mener, accueillir une ferme agricole, de grands corridors écologiques et apporter une contribution aux programmes métropolitains « Un million d'arbres ».

Les autres hectares déjà artificialisés qui ne nous appartiennent pas- vous l'avez rappelé, ils appartiennent à des propriétaires privés - nous avons déjà entamé des rencontres avec ces propriétaires, essentiellement des sièges sociaux, pour connaître les intentions et une réflexion sur la programmation et sur le lien avec le grand paysage et les équipements environnement va être lancée avec ces propriétaires privés. Soyez tout à fait rassurés.

Je terminerai en disant que cette délibération traduit nos ambitions en matière de transition écologique métropolitaine, emblématique également de ce qu'est le pouvoir des élus à pouvoir orienter les politiques publiques pour y répondre. C'est une parcelle, je le rappelle, symbolique en matière d'agriculture urbaine, développement de circuits courts, sanctuarisation des zones naturelles et de la qualité paysagère.

Nous en mesurons l'impact à la lueur des objectifs recensés dans les politiques métropolitaines : le plan climat, le plan santé, la stratégie de biodiversité, les nouvelles orientations du PLU (Plan local d'urbanisme), et bien d'autres. Sachez qu'elle s'inscrira dans l'une des nombreuses démarches expérimentales initiées par Bordeaux Métropole au cours de la mandature. Vous connaissez notre attachement aux politiques d'évaluation, donc nous nous attacherons à l'évaluer dans l'intérêt de la collectivité. Soyez rassurés, vous serez régulièrement tenus informés de l'intérêt de la décision que je qualifierai aussi d'importante que nous nous apprêtons à prendre aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Simplement pour souscrire à ce que vient de dire le Maire de Bordeaux. Une partie, comme cela a été précisé, du site de la Jallère vous sera prochainement proposée à l'intégration du périmètre du Parc des Jalles de façon à le « sanctuariser ». Il y a un enjeu de biodiversité très important, mais aussi un enjeu économique avec un certain nombre de projets qui pourront se développer. Je pense notamment au projet de village de réemploi que nous ne devons pas abandonner, sur lequel on doit continuer à travailler avec les différents acteurs notamment de l'économie sociale et solidaire. Cela a été rappelé, il y a aussi un projet avec la Région probablement d'implantation d'un lycée. Ces choses-là doivent aussi faire partie des enjeux d'équilibre de ce site, mais avec des précautions liées au respect de la biodiversité.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Pas davantage. Merci.

Unanimité

M. Alain GARNIER : Affaire n°10 : Desserte de la zone aéroportuaire par l'extension du tramway ligne A, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°10) Réalisation de la desserte de la zone aéroportuaire par l'extension du tramway ligne A - Modification du réseau d'infrastructures ORANGE sur Mérignac, entre « Quatre Chemins » et l'aéroport de Bordeaux Mérignac - Convention avec ORANGE - Décision – Autorisation

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, oui, délibération habituelle, mais qui permet de dire quelques mots sur cette extension du tramway. On dit souvent que cette extension va à l'aéroport, mais c'est bien la zone aéroportuaire puisqu'entre l'aéroport et les Quatre

chemins, il y a un grand nombre de commerces, de magasins et bientôt d'habitations qui seront à desservir, qui justifieront au-delà cette construction de cette ligne.

C'est aussi l'occasion de rappeler que nous avons fait un bon choix en décidant de prolonger le tramway jusqu'à l'aéroport avec la parallèle qui ira, depuis le Haillan jusqu'à Pessac, pour desservir également des gares SNCF.

À un moment où on va se lancer dans quelques discussions sur les mobilités de demain, c'est un peu comme le débat que l'on a eu tout à l'heure sur l'eau, sans idéologie, mais tout en faisant quand même de la politique, on s'aperçoit que le tramway est sans doute un moyen qui peut être efficace. Ne le balayons pas d'un revers de main avant même que les discussions soient commencées. Regardons dans divers endroits de la Métropole et peut-être vers le Sud où il y aurait quelques projets intéressants vers des communes qui sont à desservir.

L'occasion est donnée aussi de se poser la question, la livraison sera dans quelques mois. Lorsque nous avons fait le dossier d'enquête publique, la déclaration d'utilité publique, nous étions avec une fréquentation de l'aéroport et des perspectives d'évolution extrêmement élevées. Il ne vous a pas échappé, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, que les conditions sont un peu différentes. Donc, il faudra que l'on puisse regarder comment cette desserte nécessaire - il y a la zone aéroportuaire - devra « peut-être », et on a un peu de temps devant nous, être adaptée en fonction des réalités économiques. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY avec qui j'ai eu le plaisir de relancer la Médoquine.

M. Emmanuel SALLABERRY : Justement, j'allais vous en parler, Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, de vous remercier ainsi que Madame MELLIER, Monsieur le Vice-président, Clément ROSSIGNOL-PUECH, pour votre présence, il y a quelques jours, à la gare de la Médoquine. C'est vrai que c'est toujours un peu peinant d'entendre : « J'ai eu le plaisir d'être là pour relancer. » Cette gare est tellement indispensable que cela fait 70 ans qu'elle est fermée.

Je voudrais juste vous faire une demande très officiellement, Monsieur le Président. On a eu des informations sur un décalage potentiellement de cette gare jusqu'à fin 2025. Si le report d'un an, compte tenu des conditions sanitaires ne permettant pas d'engager les concertations, peut être parfaitement compréhensible, l'ensemble des futurs utilisateurs – on parle quand même de 150 000 personnes concernées par cette gare, et en premier les utilisateurs des campus universitaires sur Pessac, Gradignan, Talence, mais également sur Bordeaux avec le campus Carreire – ne comprennent pas forcément l'année supplémentaire en plus de l'année du retard. Je voudrais vraiment vous demander, une nouvelle fois, de voir dans quelle mesure le x-ième retard de x ans sur la gare de la Médoquine ne pourrait pas être compressé administrativement pour qu'au plus tard fin 2024, et en cohérence de l'ensemble des projets, nous puissions disposer de cette gare qui, je le rappelle, deviendra la 2^e ou 3^e gare de l'agglomération dès son ouverture. Donc de vous demander cela très officiellement. Vous le savez, les Basques sont entêtés et je voudrais vraiment qu'un jour, on arrive à couper ce ruban. Si jamais on garantit aujourd'hui l'échéance de fin 2024, cela est vraiment très important pour la communauté universitaire. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Juste avant de redonner la parole à Clément ROSSIGNOL-PUECH, la Médoquine est un projet primordial parce que c'est un nœud ferroviaire qui sera évidemment essentiel avec le RER (Réseau express régional) qui nous viendra du Médoc, avec celui qui nous viendra de Libourne, avec un croisement avec le BHNS (Bus à haut niveau de service) qui desservira à la fois l'hôpital et Gradignan Malartic. Donc, on voit bien que c'est un lieu majeur.

Avec la SNCF (Société nationale des chemins de fer français), des fois on se désespère, mais il ne le faut pas. Il faut insister. C'est vrai que l'on a toujours l'impression qu'à chaque rencontre, les délais s'allongent, et la facture aussi d'ailleurs. Donc, là, il y a une demande faite avec Clément ROSSIGNOL-PUECH en particulier pour que l'on ait une meilleure méthode de travail avec la SNCF et que l'on soit davantage intégré dans la gouvernance de tous ces grands projets qui vont être essentiels dans les années prochaines. Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, concernant la desserte de la zone aéroportuaire par le tramway de la ligne A, il va falloir regarder de près l'évolution du trafic aérien et de l'activité économique et éventuellement revoir le service. La ligne se fera quoi qu'il arrive puisque les travaux ont débuté et la livraison est prévue en septembre 2022.

Concernant la stratégie de la mobilité, il n'y a pas d'*a priori* sur le tramway, nulle part sur l'agglomération. C'est vraiment un mode qui sera étudié, comme l'ensemble des autres modes, on s'y est engagé et on le fera collectivement jusqu'au mois de juillet.

Enfin, concernant la Médoquine, Claude MELLIER suit ce dossier en tant que Vice-présidente, mais je pense que l'on peut initier, si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, sous la présidence du Président, une réunion de travail avec la SNCF, je pense que c'est nécessaire, début 2021, pour ne pas perdre d'année supplémentaire. Je suis d'accord avec vous. C'est une urgence cette réouverture de la Médoquine comme l'a souligné le Président. D'ailleurs, je pense qu'il pourrait y avoir des solutions de réouverture en cliquet de la gare de la Médoquine pour même accélérer cette réouverture, c'est-à-dire des réouvertures partielles. Il faudrait étudier ces possibilités-là avec Claude MELLIER qui suit le dossier pour la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de cette proposition que l'on va suivre. Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Oui, tout simplement pour m'associer aux propos qui viennent d'être évoqués, que ce soit de Clément ROSSIGNOL-PUECH ou du Président. De mon côté, j'interviendrai, comme vous l'avez soulevé, pour compresser ce temps qui malheureusement s'allonge et souhaiter également que tout ce qui relève de la consultation se réalise dans les meilleures conditions sur la ville de Talence. Il y a un autre aspect aussi qui est très important que vous n'avez pas évoqué, mais c'est vrai que plus on compressera le temps, mieux on pourra répondre aux attentes des Talençais et de la population, je pense aux étudiants. On fera tout ce que l'on pourra pour réduire le temps comme vous l'avez demandé.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : C'est juste pour dire que nous votons contre la délibération.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°14 : Régie du MIN (Marché d'Intérêt National) de Brienne, Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT

(n°14) Régie du Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Convention de gestion du 21 mars 2011 - Avenant n°6 - Décision – Autorisation

M. Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Je crois que Métropole commune(s) veut intervenir. Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous avons eu tout à l'heure un débat extrêmement intéressant et stratégique sur l'eau et nous aurions pu au fond avoir le même débat sur la question de l'alimentation, sujet tout aussi stratégique puisque, comme vous le savez, notre Métropole dispose, en cas de rupture des approvisionnements, d'une autonomie alimentaire équivalente à peu près à deux journées.

Sur ce rapport et au nom de notre groupe, je voudrais exprimer quelques convictions et vous poser une question. On l'a vu avec la crise, le modèle alimentaire français a dévoilé des forces et des faiblesses. Nous avons tous en mémoire les images de nos concitoyens se ruant sur les linéaires des magasins à l'annonce du premier confinement. Alors oui, le système a tenu, la catastrophe ne s'est pas produite et la France a été capable de nourrir sa population, même avec des frontières quasiment fermées. Mais ce confinement et cette crise ont aussi été des révélateurs ayant mis en exergue l'impérieuse nécessité d'assurer notre souveraineté alimentaire. Il n'y a pas de souveraineté sans compétitivité, et il y a des questions difficiles à l'image du débat sur les néonicotinoïdes.

Cependant, on est tous conscients au niveau national comme au niveau local qu'il faut s'organiser pour soutenir la filière agricole et assurer une alimentation saine. Il se trouve que nous avons dans notre Métropole et sur notre territoire une pépite, le MIN. 150 000 tonnes de produits frais chaque année commercialisés, 2 000 entrées par jour, 500 salariés, les chiffres sont évocateurs.

Le MIN, c'est une pépite au moins pour trois raisons : d'abord, de par les missions, la mise en relation entre l'aval, l'approvisionnement des habitants, la vitalisation des centres-villes – les primeurs, les marchés, les restaurateurs – mais aussi l'amont, le débouché pour nos producteurs locaux pour ce que l'on appelle parfois « l'arrière-pays » qui, en saison, trouve ses débouchés essentiellement à Bordeaux sur cette vitrine de la production locale.

C'est aussi une pépite par son positionnement stratégique. On l'oublie trop, 14 ha en pleine ville, près de la rocade, du fleuve et de la gare.

Enfin, c'est une pépite parce que l'on expérimente, notamment autour de la méthanisation en ce moment pour la production de compost, et il y a encore beaucoup de sujets de recherche qui pourraient être développés.

Voilà pourquoi nous avons imaginé en 2019 et lancé d'ailleurs un appel à manifestation d'intérêt qui avait connu un grand succès. Nous avons collectivement pensé en faire un pôle d'excellence alimentaire.

Et par cette intervention et au nom de notre groupe Métropole commune(s), je voudrais redire à quel point ce projet est fondamental pour nous. Il s'agit de rénover les lieux, bien évidemment des travaux sont à entreprendre. De développer les missions avec deux axes stratégiques : d'abord, le soutien aux agriculteurs, faut-il rappeler qu'ils ont diminué de 15 % dans notre pays depuis 10 ans, en leur proposant une juste rémunération, mais aussi protéger le consommateur et proposer des circuits courts. Il y a un volet « Logistique urbaine » sur la logistique de dernier kilomètre qui est extrêmement important. J'ai parlé tout à l'heure de la recherche, de l'innovation qui commence à exister sur ce site. Nous pourrions aussi sans doute développer la formation pour encourager le développement d'un certain nombre de métiers. Pourquoi ne pas imaginer une pépinière d'entreprises ? Et, bien sûr, relier ce site au fleuve. Il y a un plan de développement de pontons dans notre Métropole. Pourquoi à proximité de ce site ne pas imaginer une liaison-fleuve pour le MIN ?

Ce lieu est stratégique et en plus, il s'intègre dans un nouveau quartier. Le MIN est aujourd'hui extrêmement fermé, enclavé. Son ouverture sur le quartier est une évidence avec peut-être des services publics qui seraient partagés avec les habitants.

Nous voudrions savoir où en est ce dossier aujourd'hui. Bien sûr la crise sanitaire est passée par là, mais l'appel à manifestation d'intérêt a été un succès. Il semble qu'il faille maintenant lancer un appel d'offres pour retenir des partenaires, rénover ce site et pourquoi pas le proposer dans le cadre du plan de relance ? Il y a un volet alimentaire dans ce plan doté de plusieurs centaines de millions d'euros. Nous pourrions sans doute inscrire ce projet pour bénéficier des aides de l'État.

Je dirai en conclusion que ces derniers mois, nos concitoyens ont pris des nouvelles habitudes de consommation. Certaines qu'il nous faut collectivement refréner, c'est le développement des achats en ligne à l'étranger. D'autres au contraire qu'il faut encourager, c'est la consommation locale. Nous pensons que le MIN peut être ce formidable accélérateur de la consommation locale et en l'occurrence au cœur de notre stratégie alimentaire métropolitaine. Merci.

M. Alain AZIANI : Merci. Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole avant le rapporteur ?
Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : C'est important d'être intervenu sur le MIN, car vous avez évoqué que, dans cette période de crise, le modèle alimentaire a eu des forces et des faiblesses. C'est vrai que les MIN ont joué un rôle très important dans cette période de crise. Je pense que cette structure dont vous venez de développer toute l'utilité et ses évolutions d'avenir mérite d'être renforcée.

On a vu au niveau national que les 25 MIN existants ont joué vraiment un rôle très important pour la distribution alimentaire et notamment de produits frais. Donc, oui, je partage tout à fait cette idée. Certes c'est une pépite, mais comment va-t-on valoriser cette pépite avec l'ensemble des élus ?

Un projet a été lancé, l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt), avec l'idée d'une perspective de développement beaucoup plus importante. C'est un projet très dynamique. Néanmoins ce projet demande à être discuté par l'ensemble des élus qui, pour l'instant, n'ont pas eu tous les éléments. Un COPIL est prévu au mois de janvier pour affiner les propositions que l'AMI nous aura données. Nous verrons ensemble comment on peut travailler pour le développement du MIN dans le sens de la réponse aux besoins de la population.

C'est vrai qu'au MIN - j'en parle parce que c'est un sujet passionnant - on a un savoir-faire d'expertise avec les grossistes. Ces personnes qui y travaillent assurent une qualité, une traçabilité des produits. On a donc intérêt, avec les producteurs et les opérateurs à valoriser toute notre production en s'appuyant sur le local et l'arrière-pays.

M. le Président Alain ANZIANI : **Monsieur PAPADATO**

M. Patrick PAPADATO : **Monsieur le Président**, pour répondre à notre collègue, **Monsieur ROBERT**. C'est un vrai sujet très important, je ne répondrai pas par rapport au MIN, mais par rapport à la résilience alimentaire.

Je voulais juste vous informer, vous et les collègues de l'assemblée, qu'une opération vient d'être faite avec le CCGAD (Conseil consultatif de la gouvernance alimentaire). Nous avons interpellé l'ensemble des communes de la Métropole afin de faire remonter auprès du CCGAD et d'organiser au mieux un travail auprès de la restauration collective afin de voir comment tout cela pourrait être mieux coordonné. Comme vous l'avez fort justement dit, la crise du premier confinement a démontré la nécessité de mieux coordonner toutes ces opérations à la fois municipales et métropolitaines.

C'est justement le but du courrier que le CCGAD a envoyé à toutes les communes de manière à faire remonter une meilleure communication et une meilleure connaissance de ce qui se passe au niveau des communes. C'est le premier point, par rapport à la restauration collective.

Le deuxième point, vous l'avez fort justement dit aussi, porte sur l'agriculture qui doit être au cœur de la Métropole. Un vrai travail doit être fait par rapport à tous les soutiens que la Métropole pourrait faire vis-à-vis de nos agriculteurs, mais aussi de tous les liens entre les autres collectivités territoriales s'occupant d'agriculture. C'est aussi pour cela que je me suis permis d'envoyer un courrier à tous les élus de la Métropole - d'ailleurs à ce propos, j'alerte les Maires, pour l'instant, on a eu peu de réponses - de manière à établir un réseau d'élus autour de ce sujet qu'est la résilience alimentaire. Votre interpellation me fait plaisir dans la mesure où elle me permet d'avertir, de faire en sorte que cette remontée du terrain puisse parvenir à la Métropole pour pouvoir bien organiser et coordonner tout cela au niveau de la Métropole. Merci.

M. Alain AZIANI : Merci. **Jean TOUZEAU**.

M. Jean TOUZEAU : **Monsieur le Président**, juste quelques éléments complémentaires à ce qui a été développé précédemment et qui peut être aussi une réponse et un outil sur les préoccupations et les objectifs qui ont été évoqués.

Je veux simplement apporter quelques compléments sur le travail actuellement effectué sur le schéma directeur de la navigation fluviale. Nous avons aujourd'hui un dossier travaillé qui peut être en partie une réponse à ce qui a été évoqué : le fleuve, avec toutes ses dimensions de transport de marchandises sur le dernier kilomètre, et également ce lien avec tout le tissu agricole en utilisant le fleuve, le canal. Tout un schéma sera d'ailleurs mis en débat après le retour des communes le mercredi 6 janvier. C'est pour cela que je me permets d'intervenir.

Plus globalement, je pense qu'il faut que, dans nos débats métropolitains, nous puissions resituer à la fois le fleuve et puis le transport des marchandises. On parle beaucoup des mobilités, mais à l'image de ce que nous vivons sur la rocade, sur la Rive droite, ces dimensions et ce poids avec tout le caractère dramatique pouvant être vécu, comme nous l'avons vécu il y a 48 heures, cette file interminable de camions sur la rocade et la question du transport des marchandises et du fret. Comment éloigne-t-on de la Métropole toute une circulation incompatible avec la qualité de vie ?

Nous n'abordons pas suffisamment - nous, mais l'ensemble de ceux et celles pouvant apporter la réponse, l'État notamment - cette question du transport des marchandises avec ce travail pouvant être fait sur la place du fleuve et les réponses qui peuvent être apportées avec un engagement beaucoup plus volontariste sans doute des communes sur la mobilité, bien sûr, avec le Bat'Cub, mais également sur un certain nombre d'appontements qui permettront de travailler à la fois sur le dernier kilomètre, et il me semble important, sur la desserte en cœur de ville, mais aussi sur les ouvertures vers les autres départements avec les dimensions qualitatives évoquées précédemment.

En complément d'information, le mercredi 6 janvier, nous présentons ce schéma directeur de navigation fluviale qui est actuellement, comme vous l'avez souhaité Monsieur le Président, en débat avec l'ensemble des communes de la Métropole.

M. Alain AZIANI : Merci. Monsieur MORRISSET.

M. Marc MORRISSET : Merci Monsieur le Président, Chers Collègues, chers tous, chers internautes. Sur la résilience alimentaire évidemment, je suis très demandeur justement que l'on clarifie les choses encore plus. On a été une Métropole, une des plus importantes de France, sur ces fameuses grandes surfaces aujourd'hui qui, comme l'a souligné Monsieur TOUZEAU, font en quelque sorte une forme de développement de l'agriculture intensive éventuellement même éloignée. Donc, on est dans la problématique du climat, du carbone, de la pollution, et de la santé.

Cela me permet aussi de clarifier les choses par rapport aux propos qui ont été tenus. Je trouve qu'il y a des choses sur lesquelles, il y a justement de la construction, de l'amélioration des choses par rapport au circuit court entre autres, ce qui veut dire une résilience alimentaire. Cela veut dire aussi que la ville doit être nourricière.

Je trouve intéressant aussi de se remémorer les choses sur le fait que l'arbre, en tant qu'arbre nourricier, a aussi un rôle sur la Métropole. Donc, cela peut jouer des rôles qui font que les ponts aujourd'hui entre le CCGAD, comme l'a évoqué mon collègue, Monsieur PAPADATO, permettent à un moment donné de travailler sur cette cohérence de territoire à la fois en lien avec les citoyens. Ce qui veut dire aussi qu'il faut impulser ces emplois. Cette transition démocratique, énergétique et cette transition entre autres sur la problématique alimentaire me permet de rappeler un des fondamentaux aujourd'hui de la transition, globalement de changer de paradigme et cela passera sans doute par ce revenu de base. Ce revenu, à un moment donné permet de dire comment on agit et comment on aide les gens à sortir du schéma actuel de ces emplois qui sont souvent esclavagistes.

Il faut donc aider le citoyen. Cela veut dire qu'il faut passer par tous ces débats démocratiques. Je crois que l'on en a tant besoin aujourd'hui que cette assemblée-là doit aussi impulser ce genre d'initiatives. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame DEMANGE

Mme Ève DEMANGE : J'aimerais prendre la parole en tant que Conseillère municipale déléguée à la résilience alimentaire à Bordeaux et aussi en tant que Vice-présidente du MIN de Brienne et rebondir

sur la remarque de Monsieur Fabien ROBERT.

Merci de rappeler que la politique menée depuis des années nous a conduits à une autonomie alimentaire de 1,8 % de la Métropole. Je rappelle que notre alimentation aujourd'hui est aux mains de 3 % de la population active. 20 % des agriculteurs français n'ont pas pu se verser un revenu en 2017. Deux agriculteurs en moyenne se suicident par jour. Sur une moyenne de 100 euros dépensés en grande surface, seulement 6,5 euros reviennent à l'agriculteur.

Tout cela nous mène à dire qu'il faut prendre des mesures et qu'aujourd'hui, en ce début du mandat, on travaille sur une feuille de route ambitieuse pour justement installer la résilience alimentaire à Bordeaux et sur notre Métropole, avec l'ambition de reconnecter les habitants à leurs agriculteurs locaux et à leur permettre de co-construire un projet de résilience alimentaire.

Il y a, aujourd'hui, beaucoup d'acteurs très dynamiques sur le territoire qui n'attendent que cela, avec beaucoup d'enthousiasme. Nous sommes au travail et en début d'année prochaine, nous dévoilerons ce projet municipal de résilience alimentaire.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci Monsieur le Président. Nous avons eu, lors de la première réunion de la première commission, une présentation des résultats de l'Appel à manifestation d'intérêt. Il y a eu un débat extrêmement intéressant dont nous avons eu un large aperçu à l'instant. C'est vrai qu'il nous faut travailler sur l'autonomie. Alors soyons prudents parce qu'avant d'arriver à une autonomie alimentaire de la Métropole, étant donné le point de départ, je crois qu'il va falloir quand même un certain temps. C'est un objectif que l'on peut poursuivre : s'engager vers les circuits courts, vers l'agriculture biologique. Quelle vitrine également pour la ville et pour la Métropole ? Quel accès pour les habitants ? Il y a eu un certain nombre d'idées dans le projet qui étaient intéressantes. Peut-on également en faire un pôle d'excellence avec des éléments de recherche, de formation ?

Donc il y a beaucoup d'idées qui sont aujourd'hui sur la table. Beaucoup d'élus ont fait remarquer, lors de cette restitution, qu'il manquait quand même un certain nombre d'éléments, notamment la gestion des déchets. Tout cela est encore en discussion. Il y aura, effectivement, un COPIL en janvier. Nous souhaitons tous que la requalification du MIN en fasse une vitrine de l'alimentation et aussi devienne un peu le vaisseau amiral de notre politique alimentaire territoriale. Je crois que c'est un souhait que nous partageons toutes et tous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que je peux considérer qu'il y a unanimité ? Oui, Merci.

Unanimité

M. Alain GARNIER : Affaire n°17 : « SPL Aéroparc », Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT

(n°17) SPL Aéroparc - Rapport administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article 1531-1 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2020 - Exercice 2019 - Information du Conseil métropolitain

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je vais être très bref. La presse s'en est fait l'écho ce matin, même si beaucoup d'entre nous étions déjà au courant. Pascal PERSONNE va quitter l'aéroport. Je voulais surtout le féliciter de loin certes, pour l'action qu'il a menée. Il a mené cet aéroport dans des situations enviables et je voulais saluer son action et le remercier, tout simplement.

M. le Président Ain ANZIANI : J'ai félicité Pascal PERSONNE mercredi au Conseil de surveillance de l'aéroport. Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous voudrions profiter de ce rapport d'abord pour faire un point rapide sur l'action assez remarquable menée dans l'animation générale de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain) Aéroparc, notamment au travers de l'action menée par Bordeaux Technowest. Nous profitons pour saluer l'action de toute l'équipe de Bordeaux Technowest et de son Directeur au profit de l'animation d'un secteur absolument central pour nous. Nous sommes ici au cœur du poumon industriel de la Métropole. Cela doit être clair pour tout le monde. Le rapporteur, le Vice-président tout à l'heure l'a rappelé, c'est tout à fait exact. Il est tout à fait exact aussi de pouvoir mesurer le chemin accompli. Si on se remet un peu en arrière il y a 10 ans, 15 ans, et que l'on se souvient un peu du regard que l'on portait au plan national y compris au plan local sur, par exemple, Toulouse et Bordeaux. Toulouse a bien sûr conservé son attractivité, mais il est incontestable que nous avons fait des progrès absolument remarquables et que le développement du secteur aéronautique et spatial est devenu tout à fait essentiel et central.

Cette véritable perle industrielle, nous devons avoir conscience que, malgré toute sa puissance aujourd'hui, est fragile. Elle est fragile, à la fois par la crise et aussi parce qu'elle a besoin d'un soutien unanime et puissant de toutes les collectivités et de l'État autour d'elle. Il est vrai que nous avons été un peu interloqués, en tout cas interpellés, lors d'un débat récent, par la claire apparition d'un courant au sein de votre majorité, Monsieur le Président, qui semble mettre en doute la capacité de ce secteur à évoluer de manière favorable.

Nous, nous redisons, pour ce qui concerne Métropole commune(s), que nous sommes convaincus, d'abord nous adhérons à l'idée même du progrès technique et scientifique, que l'aéronautique, le spatial et plus généralement tout ce qui va autour de la défense sont des secteurs qui sont à même d'améliorer leur empreinte écologique et surtout qui doivent continuer à assurer le développement économique de la Métropole et notamment industriel.

Nous voudrions et nous le réaffirmons, ce qui apparaissait hier comme une évidence prend aujourd'hui des allures nouvelles du fait de ces réticences qui se sont manifestées lors du dernier Conseil de Métropole et qui, visiblement, parcourent assez largement la nouvelle majorité.

Donc, nous vous le disons, Monsieur le Président, bravo pour l'action menée au sein jusqu'à présent de l'OIM Aéroparc, par les entreprises surtout, mais nous redisons que nous voulons être sûrs et nous vous demandons de continuer à apporter un soutien déterminé, sans arrière-pensée, à ce secteur et aussi à l'aéroport. L'aéroport est une des dimensions du rayonnement du secteur. On ne peut pas imaginer qu'un secteur aéronautique et spatial fort sur la Métropole bordelaise puisse se pérenniser sans un aéroport lui-même fort.

Voilà ce que nous voulions dire, mais nous avons, vous le comprendrez, besoin d'être rassurés non seulement par des déclarations, mais aussi par des faits. Nous serons très attentifs à l'action de la Métropole vis-à-vis de ce secteur. Je sais que par rapport à vous, je n'ai pas à le prêcher, vous êtes au cœur du secteur et vous le connaissez parfaitement, mais nous serons attentifs à l'action globale de la Métropole par rapport au secteur aéronautique et spatial.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, je note avec regret que nos positions sont caricaturées, et que l'on est dans un débat politicien pour essayer de fragiliser l'équipe majoritaire très solide. Je me permets une petite mise au point. Le groupe Écologiste et solidarités, nous ne sommes pas contre l'industrie aéronautique et spatiale. Absolument pas. C'est un moteur économique de la Métropole, je l'ai dit le mois dernier, je le redis très fermement. Ne dites pas le contraire de ce que je dis. Oui, nous reconnaissons les progrès technologiques faits par les industriels pour réduire l'impact carbone des avions, mais ce n'est pas suffisant.

Également les pouvoirs publics, la Métropole, la Région, nous devons soutenir la filière de production d'avions bas carbone, oui. Cependant, la croissance exponentielle du trafic aérien tel que nous le connaissions avant la crise contribue au dérèglement climatique. C'est un fait scientifique. La

perspective de développement d'avions bas carbone ne suffit pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la filière. Un aéroport zéro carbone, c'est une bonne chose. Il faut le faire. Simplement, c'est 5 % des émissions, il faut aller plus loin. D'où la question de la modulation ou de la réduction du trafic aérien, en particulier les vols *low-cost* qui sont sur-subsidés.

Oui le voyage, la découverte d'autres horizons, le développement économique par l'avion ou d'autres moyens font partie des plaisirs de la vie de l'humanité. La découverte de l'autre, des échanges. Notons quand même que 40 % des Français ne partent pas en vacances, donc ne prennent pas l'avion. Le tourisme industriel a des effets dévastateurs sur la planète, sociaux et environnementaux. Donc s'il vous plaît, ne caricaturons pas les positions des uns et des autres pour des raisons politiciennes. Nous sommes ici solidement ancrés à épauler l'industrie aéronautique, la zone aéroportuaire à sa transition écologique et sociale et nous allons nous y employer tous ensemble.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?
Monsieur DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : **Clément ROSSIGNOL-PUECH** vient de parler excellemment de ce qui est finalement une position assez commune entre nous, c'est-à-dire le soutien. D'ailleurs, nous venons de voter TARMAQ et SpaceHub à la filière ASD (Aéronautique spatial défense) à l'aéronautique, mais en étant conscient que la France et l'Europe sont en train de revoir leur programme de réduction des émissions de CO₂. Le nouveau Président américain a aussi fait des annonces en ce sens.

Les industriels sont aussi conscients des efforts qu'ils devront faire en la matière pour arriver à un modèle plus économe en émission de CO₂. Nous en sommes toutes et tous conscients. S'il y a parfois un débat, c'est sur la méthode. Nous pensons, mais le groupe Écologiste aussi, que cela se fera en concertation et en accompagnant les industriels. Derrière les industriels, les salariés, bien entendu. Ils représentent des dizaines de milliers d'emplois dans notre région, et particulièrement dans la Métropole. C'est ce que nous voulons faire : accompagner la filière aujourd'hui dans la sortie de crise. C'est aussi préparer cet avenir d'une aviation moins émettrice en CO₂. Je crois que tout le monde en est conscient, l'État, la Région, nous-mêmes. S'agissant de l'État, la seule décision concrète prise aujourd'hui, c'est sur la navette. Est-ce que c'est très positif ? Je ne sais pas, mais en tout cas, là encore, nous avons une position mesurée, simple et compréhensible. C'est-à-dire qu'il faut conserver une part de vols vers Paris, évidemment matin et soir, sans maintenir la navette telle qu'elle existait aujourd'hui. Malheureusement, nous n'avons toujours pas de réponse du Gouvernement sur ce sujet.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues, je n'avais pas prévu forcément d'intervenir, mais notre secteur industriel a toujours su depuis 50 - 60 ans s'adapter aux réalités. Il ne sait malheureusement pas bien communiquer. Il sait produire du matériel industriel et notamment je pense à des avions. Il ne sait pas expliquer que, par exemple, quand on produit l'Airbus A320neo, il est beaucoup moins polluant que l'était son prédécesseur l'A320.

Ce qui va se passer dans toutes ces années, c'est que l'on va retrouver un grand nombre d'avions qui vont être à traiter, non pas en maintenance, mais en déconstruction. Et nous avons peut-être à saisir, ici localement, d'un vrai savoir-faire. Les personnels d'une très grande qualité qui ont su construire les avions sauront les déconstruire parce qu'ils auront cette expérience et ce savoir-faire. Je pense que nous aurions intérêt – il y a encore de la place, des terrains, un accès aux pistes, puisque bien évidemment, un avion arrive par la piste – à dégager une industrie de déconstruction qui pourrait être sur notre territoire, qui serait valorisante, industrielle, qui créerait des emplois. Nous serions bien dans cette démarche, territoire important sur ce domaine-là.

Je vous avoue que cela mériterait d'en parler aux industriels, de monter un groupe de travail qui pourrait être sur le sujet. Mais ouvrons cette porte-là qui pourrait être un espoir important pour tous les salariés de ces entreprises.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est tout l'objet d'une des prochaines délibérations sur TARMAQ. TARMAQ a vocation à assurer de la formation notamment la déconstruction des avions où il y a un marché considérable mondial.
Il n'y a pas de vote sur ce point, on passe au dossier suivant.

Communication effectuée

M. Alain GARNIER : Affaire suivante, n°19 : SPL SBEPEC (Société publique locale société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès), Monsieur DELPEYRAT.

M. DELPEYRAT

(n°19) SPL SBEPEC - Rapport administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales - rapport 2020 - Exercice 2019 - Information au Conseil métropolitain

Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie Monsieur le Président. Oui, la situation financière du CEB (Congrès et expositions de Bordeaux), comme de nombreux lieux accueillant des conventions et des congrès, est critique. Le tourisme d'affaires est à l'arrêt depuis le mois de mars.
Au-delà de subventions ponctuelles dont ce secteur aura besoin, nous voudrions connaître la nécessité du plan de relance fort porté par tous les élus. Je pense que, lors d'un prochain Conseil, peut-être, vous nous présenterez ce plan. Nous voudrions, aujourd'hui, Monsieur le Président, que vous affirmiez la volonté de votre majorité pour défendre l'attractivité touristique de la Métropole. Nous souhaiterions avoir un point détaillé sur le plan d'action que la Métropole souhaite mettre en œuvre avec les professionnels du tourisme pour que Bordeaux garde sa 4^e place des destinations françaises pour le tourisme d'affaires. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM.

M. Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM : Monsieur le Président, Chers Collègues, notre collègue Vice-président a bien fait ressortir la synthèse des données de l'exercice 2019 de notre SPL. Le rapport annexé à notre délibération est suffisamment éclairant sur l'activité et le compte de résultat 2019 de la SBEPEC, comme vient de souligner Stéphane DELPEYRAT, avec un fait marquant de cette activité 2019 qui tourne autour de la mise en service du nouveau hall du Parc des expositions, le P2A pour laquelle la SBEPEC a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Je voudrais, mes Chers Collègues, en ma qualité de Président directeur général - au passage, non rémunéré - rappeler que ce rapport des administrateurs a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration de la SBEPEC nouvellement installé le 17 septembre dernier, avec la participation de nos collègues Brigitte BLOCH, Pascale BRU, Frédéric GIRO pour Bordeaux Métropole, et Nadia SAADI pour la ville de Bordeaux. Je voudrais, d'ailleurs, au passage, saluer l'engagement de ces collègues.
En attendant, dans les prochains mois, de nous pencher sur le rapport 2020 et l'exercice 2020, je voudrais juste vous donner rapidement quelques perspectives autour de cette année 2020-2021 avec une activité de la SBEPEC centrée sur la fin du parfait achèvement du P2A, et bien sûr la réalisation des derniers travaux avec la mise en place des nouvelles entrées B et C du Parc des expositions côté tram.

S'agissant de la deuxième phase de la rénovation du Parc des expositions, celle-ci sera consacrée à la réhabilitation lourde des 50 000 m² du hall 1. Nous avons prévu des études préliminaires, qui ont été évidemment stoppées par la crise sanitaire. Il nous reviendra, tant au Conseil d'administration qu'ici-

même, de définir les besoins et la faisabilité de ce plan de rénovation.

Côté financier, il faudra prévoir moins de recettes dues à la redevance CEB (Congrès et expositions de Bordeaux) même si nous ferons, avec la fin de la concession SETCO, une économie de 300 000 euros sur les dépenses.

Je voudrais, pour terminer, vous associer aux salutations que nous souhaitons adresser à tous nos collègues qui ont porté au titre de l'année 2019 cet exercice : Stéphan DELAUX, mon prédécesseur à la tête de la SBEPEC, et avec lui les collègues Maribel BERNARD, Guillaume BOURROUILH-PARÈGE et bien sûr Emmanuelle AJON dont nous avons très justement honoré la mémoire éternelle.

Remercier également nos services, et en particulier la Direction des finances pour le travail mené avec les équipes de CEB et de la SBEPEC, et en votre nom féliciter la toute petite équipe de la SBEPEC autour de son Directeur général délégué, Laurent BAGOUET et Marie TAUZIN. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Chers Collègues, Monsieur le Président, merci Anne FAHMY d'avoir posé ces questions parce qu'elles me donnent l'occasion de refaire un point sur la démarche de réflexion que nous allons entamer avec vous, de manière plus large, sur l'avenir du tourisme dans la Métropole et sur la stratégie que nous souhaitons développer dans les prochaines années.

Il y a un enjeu majeur autour du tourisme d'affaires parce que nous ne savons pas ce qu'il sera demain. Même si les professionnels sont quand même plus optimistes que moi je ne le suis, d'une certaine manière, puisqu'ils ressentent déjà le besoin exprimé par des chefs d'entreprise de relancer les réunions d'affaires, les rencontres surtout dans la partie conviviale qui fait vraiment extrêmement défaut aujourd'hui. Mais de manière plus fondamentale, la crise que nous vivons va avoir des conséquences de fond sur l'avenir de cette filière. Je pense que nous aurons à les prendre en considération.

Il y a un des tournants pris aujourd'hui, et le CEB – que nous soutenons, par ailleurs et je pense que c'est important de le rappeler avec une aide à l'immobilier de 1,6 million d'euros qui est également dans le Conseil d'aujourd'hui – s'engage dès à présent dans une évolution de la conception de ces événements et s'inscrit dans la démarche de l'Office de tourisme de labellisation ISO 20121 pour des événements durables. Je pense que c'est une évolution importante de la filière. Je pense qu'il faudra aussi que l'on accompagne nos agences événementielles dans ce sens parce qu'il y a encore des éléments de progression.

Deuxième évolution aussi de la filière du tourisme d'affaires, c'est aussi de se concentrer sur nos points forts économiques pour attirer des événements autour de ces points et de ces filières d'excellence. Le CEB, aujourd'hui, travaille notamment sur la recherche d'événements en lien avec ces filières.

Anne FAHMY nous interrogeait sur ce que l'on fait, je crois que l'on a déjà affiché un soutien assez important au tourisme ici. Je le rappelle rapidement. Bien sûr, sur des mesures spécifiques comme le report de la taxe de séjour ou l'aide exceptionnelle apportée par l'Office de tourisme pour lancer un certain nombre de campagnes d'accompagnement notamment du tourisme d'affaires. Il y a aussi un élément extrêmement apprécié par les professionnels du tourisme, de l'événementiel et les restaurateurs, c'est l'aide aux loyers parce que cela faisait partie des éléments importants demandés par cette filière. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Nous avons demandé de regrouper la 21, je prends la parole sur la 19 mais un peu au sujet des deux, et surtout j'élargis le débat sur le plan de l'action économique et de ce que nous voulons faire.

Un peu à l'instar de Thomas CAZENAVE qui, lors de la dernière Commission action économique et emploi, s'est étonné et demandait que l'on travaille sur la stratégie économique de Bordeaux Métropole, ne voyant pas venir grand-chose, moi je suis aussi sidéré par la vacuité des propositions dans ce domaine, en Commission en particulier. J'espère que cela va changer très vite parce que cela

m'inquiète quand même beaucoup.

J'ai enfin eu, comme certains d'entre nous, la joie de voir le « Vers un nouveau cap métropolitain », le projet de mandature 2020-2026, concernant ce développement économique, je suis quand même inquiet par des choses qui sont écrites. « *Soutenir les grandes filières métropolitaines* », « *Aéronautique, santé, viticulture, tourisme* », tout cela me va très bien. « *en les accompagnant* », tout va bien. « *Vers le respect de l'environnement* », je ne suis pas sûr que ce soit vraiment ce qu'elles attendent en priorité. C'est une bonne chose, bien évidemment, mais si on n'écrit que cela, cela me semble quand même assez maladroit. Je ne suis pas sûr qu'elles se reconnaissent dans cette proposition.

Une deuxième proposition « *Soutenir les grandes infrastructures économiques de notre Métropole* », tout cela va très bien, sauf que l'on écrit : « *Demander l'interdiction des vols de nuit et conditionner les vols en tenant compte des nuisances sonores.* » Quel soutien en effet à l'aéroport !

Cela m'inquiète un peu, Monsieur le Président. J'espère que l'on aura, dans les mois à venir, une vraie feuille de route, un vrai schéma de développement économique ambitieux à la hauteur de ce que la Métropole peut souhaiter. Merci de me rassurer très vite.

M. le Président Alain ANZIANI : Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, on parle également de l'affaire n°21 sur laquelle j'avais prévu d'intervenir, mais comme le débat est déclenché maintenant, je voulais vous dire qu'il y a, aujourd'hui, une filière en très grande difficulté liée à tout ce que l'on vient d'évoquer, on parle de culture et de tourisme, évidemment c'est la filière événementielle.

La crise du COVID finira par s'arrêter. En tout cas, on le pense tous. Et le tourisme de loisirs reprendra, sans doute, assez rapidement ses droits avec un certain nombre de mutations, davantage de local notamment, et tant mieux. Le tourisme d'affaires, en revanche, et la filière qui l'organise, c'est-à-dire la filière événementielle, elle, subit aujourd'hui de profondes difficultés, et je pense même qu'elle est assez gravement menacée.

Tout simplement parce que son ADN (acide désoxyribonucléique) est de rassembler un maximum de personnes au même endroit, au même moment, c'est exactement ce que l'on essaie d'éviter en ce moment. Les conséquences en cascade, vous les connaissez, sur le monde de la restauration, de l'hôtellerie, etc. Je pense qu'il y a d'autres raisons aussi qui sont en train de transformer profondément ce secteur de l'événementiel. D'abord, l'accélération et la découverte de certains outils numériques qui font que l'on réduit les mètres carrés de salon au profit de bande passante numérique. Cela ne va pas supprimer les salons, mais en tout cas, cela les questionne profondément.

L'industrie aérienne est en grande difficulté, menacée, parfois vilipendée et qui, pourtant, est un outil essentiel de l'événementiel.

Et puis, les infrastructures de congrès, les grandes infrastructures comme celles que nous venons d'aborder, gigantesques, qui auront peut-être du mal à attirer, dans les mois et dans les années qui viennent, parce qu'elles correspondent aussi à un modèle particulièrement mis en sommeil en ce moment. Pourtant, c'est un secteur majeur. Nous avons bâti des infrastructures importantes pour ce secteur qui fait rayonner notre Métropole par des grands événements culturels, sportifs, festifs et nous vivons des moments d'émotion. Je pense que quand on vit un concert à 8-10 000 personnes à l'ARENA, ce n'est pas pareil devant son écran d'ordinateur ou à un concert de quelques centaines de personnes. C'est un secteur qui a sa raison d'être et qui, aujourd'hui, n'a aucune visibilité de reprise réelle précisément parce que son ADN est contraire aux gestes barrière et aux règles que nous avons adoptées dorénavant.

Cette alerte que je fais aujourd'hui, je sais que beaucoup d'entre vous en ont conscience, à commencer par Brigitte BLOCH, la Présidente de l'Office du tourisme, on en a parlé récemment. Nous allons accompagner ce secteur pour qu'il mute, se transforme, mais je pense que nous devons aujourd'hui mener une réflexion profonde sur ce que sera l'événement de demain, une sorte de Grenelle de l'événementiel pour penser le devenir de ces structures. C'est un intérêt public, je le répète, ces événements, ces entreprises qui font de l'événementiel car ils font rayonner notre territoire, le rendent attractif et font vivre d'autres entreprises. Donc, je pense que pour notre croissance durable, il faut absolument se poser la question de ce qu'est l'événement de demain et notre Métropole devrait se

saisir de ce sujet en organisant ce Grenelle. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, et avant de donner la parole à Stéphane DELPEYRAT, je dirais quelques mots.

D'abord et notamment en réponse à la question de Patrick BOBET. Oui, nous allons rédiger une nouvelle feuille de route avec Stéphane DELPEYRAT sur le développement économique. La dernière date de Virginie CALMELS, et quand on la relit, on a l'impression que c'est quand même un peu faible, qu'il n'y a pas beaucoup d'ambitions, de volontarisme. D'ailleurs, dans la réalité, la Métropole est assez fragile sur son soutien au tissu économique. Donc, il faut certainement réinventer aujourd'hui une politique qui communique fort. Ce qui suppose également un accord avec la Région. Vous le savez, c'est la Région qui a la compétence principale en la matière. Il faut que l'on se cale avec elle, comme on a pu le faire d'ailleurs sur le soutien au tissu économique, ces dernières semaines. Le partage de compétences avec la Région est assez évident, mais il faut l'approfondir.

On aura un débat et il y aura une délibération pour fixer tout cela. Ce qui veut dire également aussi que je souhaite que l'on réorganise notre administration autour de l'économie. Là, avec notre Directeur Général des Services, on y travaille aujourd'hui pour voir comment on peut resserrer un peu les forces en matière économique. Mais on aura une volonté. Par exemple, on maintiendra bien entendu Invest in Bordeaux. Un Conseil d'administration s'est tenu, il y a quelques jours. Un nouveau Conseil d'administration se tiendra la semaine prochaine. Un nouveau Président d'Invest in Bordeaux sera élu, avec un nouveau Directeur. On continuera à appuyer Invest in Bordeaux avec une feuille de route un peu différente parce qu'il faut qu'ils travaillent aussi pour un territoire plus large que notre Métropole, pour 36 raisons, on aura l'occasion d'en parler, et qu'ils continuent leur accueil aujourd'hui. La grande force d'Invest in Bordeaux, à chaque fois que quelqu'un vient travailler ici, c'est qu'ils s'occupent de la scolarisation, de l'hébergement, d'essayer de trouver un emploi pour la conjointe ou le conjoint. C'est un outil essentiel. Donc on le fera.

Sur l'aéronautique, beaucoup de choses vont se passer. Il faut soutenir notre aéronautique et je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Clément ROSSIGNOL-PUECH. D'ailleurs, c'est une prise de conscience très nette, je le dis souvent. Il suffit d'aller au Bourget. En tout cas, la dernière fois que nous y sommes allés avec Marie RÉCALDE, on a bien vu que tous les industriels de l'aéronautique ont, aujourd'hui, une obsession en tête. Ils ont bien compris quelle est la situation. Cette obsession est de faire un avion vert avec une motorisation, des carburants qui soient à bas carbone. Même la structure de l'avion aujourd'hui va être revue. Il y a vraiment un tournant, un virage, si vous me permettez cette expression, de l'aéronautique vers une aéronautique verte. Je crois que l'on pourrait d'ailleurs susciter un évènement, une réflexion, il faut que l'on en parle avec Stéphane DELPEYRAT et Marie RECALDE, autour de « Quelle va être l'aéronautique de demain ? » Que l'on ait des échanges sur cette aéronautique de demain.

Je terminerai sur une note plus allègre, il faut voir pour l'évènementiel que l'on va accueillir deux événements importants engagés depuis longtemps. Premièrement, on va accueillir la Coupe du monde de rugby. Avec Pierre HURMIC, nous avons eu le grand plaisir, l'autre jour, d'avoir la confirmation qu'il y aura des matchs de rugby qui se tiendront ici à Bordeaux. Ce sera un magnifique événement pour Bordeaux et pour toute notre Métropole.

Et puis, j'ai été réveillé assez tôt par Tony ESTANGUET hier qui, avant le Conseil d'administration concernant les Jeux olympiques, m'a annoncé qu'un match de football se tiendrait également à Bordeaux. On ne sait pas pour l'instant lequel. N'oublions pas que les Jeux olympiques, ce n'est pas qu'un seul événement. Quelques-unes de nos communes ont le label « Terre de sport » si je ne me trompe pas, ou « Terre de jeux » plus exactement. Autour de cet événement olympique, on aura des animations, l'association des citoyens, beaucoup de choses qui vont se faire.

Donc, évidemment, le tourisme, c'est tout un ensemble. Ce sont à la fois des événements, des moyens de transport, et également évidemment aussi des animations autour de ces événements très fédérateurs. Stéphane DELPEYRAT.

M. Stéphane DELPEYRAT : Quelques mots quand même parce que je trouve le Président BOBET un peu sévère. La feuille de route actuelle, finalement, est celle issue de la mandature précédente. Vous connaissez la répartition des rôles. La Métropole était essentiellement à ce jour, et devra le rester,

aménageur à travers les différentes OIM et les politiques de filière. Les aides aux entreprises, qu'il s'agisse de l'aéronautique ou d'autres, étaient portées par la Région.

C'est la répartition des compétences qui veut cela. Ce n'est pas forcément un choix stratégique. Notre stratégie est à la fois de conforter l'existant aujourd'hui à travers les OIM, de les développer même puisqu'il y a un projet pour la Rive droite pour rééquilibrer aussi nos territoires. D'être très présents, là où nous sommes déjà forts même si nous traversons aujourd'hui une crise, sur les secteurs de l'aéronautique, spatial, défense, de la santé, du tourisme, les secteurs que vous connaissez, mais c'est aussi de prendre toute la mesure de la transition écologique nécessaire à travers les nouvelles mobilités, les nouveaux matériaux de construction, etc. On a parlé de l'hydrogène, de tous ces secteurs. Ce qui suppose un investissement important en termes de recherche, donc de travail avec l'Université qu'il faut sans doute renforcer. Un meilleur accueil également des écoles d'ingénieurs puisque nous avons sur la Métropole, par rapport à d'autres, un déficit certain, même sur la Région d'ailleurs, par rapport à un certain nombre de... je n'ose pas dire concurrents, mais en tout cas de nos voisins et amis de Midi-Pyrénées et d'autres.

C'est un élément essentiel parce que la nouvelle économie, vous le savez, ne vit pas sans un tissu de recherche, un écosystème d'innovation très fort. C'est un axe que nous devons vraiment renforcer au niveau métropolitain, en partenariat avec la Région.

Il y a aussi l'économie de proximité à travers l'économie sociale et solidaire. Le numérique également. Bref, nous avons toute une série d'éléments, mais si cela n'apparaît pas aujourd'hui peut-être assez clairement, c'est parce que nous sommes en train de discuter avec la Région. Jusqu'à présent, il n'y avait pas d'aide directe aux filières et aux entreprises au niveau métropolitain. Il y avait une convention pour le premier plan de soutien lorsqu'il y a eu le premier confinement.

Dans l'urgence, et malheureusement, à la rentrée, un deuxième plan a été présenté, qui est ambitieux puisqu'au niveau des métropoles, en euros par habitant, c'est le plus important. Donc, ce n'est pas négligeable.

Marie RÉCALDE qui préside la Commission Emploi et développement économique je suis heureux d'ailleurs que vous nous rejoigniez à l'occasion de ce Conseil, et on aura l'occasion de discuter ensemble de sujets extrêmement importants parce qu'il ne s'agit pas uniquement des entreprises, il s'agit aussi de l'emploi. Aujourd'hui, au niveau de la Métropole, comme partout dans le pays, vous connaissez les chiffres, c'est extrêmement préoccupant. Donc, il ne faut pas tarder à se mettre au travail.

Le calendrier prévu avec la Région parce qu'elle a ses échéances, c'est qu'en avril-mai, elle-même vote une nouvelle feuille de route avec la Métropole. Nous sommes obligés de nous caler aussi sur les calendriers de la Région, mais cela n'empêche pas de travailler avec le plan de relance présenté, et puis de réfléchir avec vous au sein de la Commission.

Les grandes lignes, le Président vous les a données, j'en ai dit quelques mots, on aura l'occasion d'en reparler en Commission, mais c'est l'attractivité, la recherche, l'innovation, c'est conforter notre rôle d'aménageur à travers les OIM. C'est prendre à bras-le-corps la question de la transition écologique et développer l'économie de proximité également résidentielle à travers notamment ce que nous pouvons faire et que vous aviez commencé à faire d'ailleurs, et je le salue, sur l'économie sociale et solidaire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Deux points que je voudrais ajouter.

Le premier, parce que l'on a posé la question tout à l'heure et je n'ai pas donné de réponse, sur le plan d'urgence. Oui, bien sûr, on aura des éléments. On pourra en parler. En tout cas, une communication sera faite sur le plan d'urgence dès l'instant qu'il sera figolé par les services de l'État, mais la Métropole a été appelée pour proposer des mesures.

Deuxième point, je le dis parce que sinon ma voisine va m'en vouloir beaucoup, on avait le Conseil de surveillance mercredi, nous y étions tous les deux par visioconférence et par rapport à une discussion qui a eu lieu tout à l'heure sur les vols de nuit, l'aéroport aujourd'hui examine la possibilité de supprimer les vols de nuit. D'ailleurs, j'ai rappelé au Conseil de surveillance que cela fait partie des réflexions de l'aéroport. Pour une raison simple, c'est que les vols de nuit n'existent pas partout, ni à Orly ni à Lyon. Donc, la question se pose vraiment : « Pourquoi y a-t-il des vols de nuit à Bordeaux alors qu'il n'y en a pas dans d'autres régions ? ».

Le Conseil de surveillance de l'aéroport - ce sont les mots de la Présidente CHAUX-DEBRY - était tout à fait d'accord pour réexaminer cela comme pour de nouveau examiner la question du bruit et

évidemment la question de la régulation des *low-cost*. Tout cela est sur la table de travail du Conseil de surveillance qui ne sera plus aujourd'hui dirigé par Pascal PERSONNE, mais son successeur est dans la même philosophie.

Communication effectuée

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous propose d'interrompre notre séance pour prendre un déjeuner. Il vaudrait mieux qu'il ne dure pas plus d'une heure même si c'est Noël.

Pause déjeuner.

M. le Président Alain ANZIANI : Si vous voulez bien reprendre votre place, que l'on puisse poursuivre notre conseil. Le quorum est acquis. Alain GARNIER.

M. Alain GARNIER : Affaire n°23. Adoption du budget 2021 et l'ouverture des crédits provisoires d'investissement. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA

(n°23) Adoption du budget 2021 - Ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)- Décision – Autorisation

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Monsieur le Président, dans le document évoqué lors de la précédente délibération par Patrick BOBET qui deviendra projet le jour où on pourra s'exprimer collectivement dessus et le voter, il est notamment fait mention d'un audit des finances publiques de la Métropole. Je voulais savoir si cet audit avait eu lieu, si on avait pu en partager les conséquences que vous en tiriez. C'était juste savoir si cela avait été transmis à l'ensemble des Conseillers métropolitains.

M. le Président Alain ANZIANI : Un audit est en cours. On a eu quelques éléments de cet audit et à la suite des éléments portés à notre connaissance, je souhaite que tous les élus de la Métropole puissent accéder aux mêmes éléments d'information. Je vous proposerai, dans le courant du mois de janvier, avant les orientations budgétaires qu'il y ait un séminaire qui nous regroupe tous et où le cabinet missionné KLOPFER, vienne nous présenter à la fois la situation actuelle et la situation de demain. On ne va rien dévoiler, mais enfin la situation actuelle est bonne, celle de demain sera très dégradée, pas forcément en 2021, mais en 2022, à cause d'une très forte baisse des recettes liée évidemment à la chute de PIB (Produit intérieur brut). On aura une situation très difficile. On aura un effet ciseau avec plus de dépenses, moins de recettes et avec un endettement qui deviendra préoccupant dans quelques exercices.

Je résume, ce qui veut dire qu'il faut que tous, on s'approprie cela et que l'on regarde aussi comment on peut arriver à garder une Métropole bien gérée dans les années qui viennent. C'est, je dois le dire, assez complexe.

Véronique FERREIRA : Je pense que vous avez tout dit, Monsieur le Président. On se verra mi-janvier pour que l'on puisse d'abord entendre le rapport de l'audit et puis commencer à travailler à partir de là, même si le travail a déjà été entamé. Juste pour dire que cela va durer plusieurs années quand même.

M. le Président Alain ANZIANI : D'autres prises de parole ? On adopte cette délibération.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°26, Convention de mandat entre Bordeaux Métropole et KissKissBankBank&Co, Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA

(n°26) Convention de mandat entre Bordeaux Métropole et KissKissBankBank & Co dans le cadre du renouvellement du marché lié au groupement de commandes pour le recours aux services d'une plateforme intermédiaire en financement participatif -Groupement entre Bordeaux Métropole et les communes d'Ambarès-et-Lagrave, de Bègles, Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Floirac, Le Taillan-Médoc, Mérignac et le CCAS de la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? Madame MELLIER

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, permettez-moi d'intervenir sur cette délibération en lien avec la question du mécénat. Tout le monde dans cet établissement fait comme si cela était une chose naturelle que nous devrions nous féliciter. Pas si simple que cela.

La montée du mécénat correspond à deux phénomènes qui s'articulent et s'alimentent. D'une part le développement des inégalités dans notre société avec une augmentation des revenus les plus riches ; et de l'autre, le recul des impôts qui assure la solidarité nationale, disparition de la TP (Taxe professionnelle), baisse de l'impôt des sociétés, suppression de l'ISF (Impôt sur la fortune).

Nous avons affaire à une baisse des dotations des collectivités qui, pour faire face ou pour aider certains projets, se tournent vers le mécénat en le présentant comme une nouvelle ressource. Or, ce n'est pas une nouvelle ressource. C'est tout simplement ce qui n'est plus prélevé par l'impôt et comme corollaire ce que ne verse plus l'État par dotations. Le comble dans cette histoire, c'est que le mécénat ouvre le droit à des allègements fiscaux.

Là où la puissance publique décidait de ses orientations, de ce qu'elle finançait, elle est maintenant tributaire du choix de ceux qui ont de l'argent et de leur bon vouloir. Tout cela est du cousu main pour les détenteurs de capitaux et pour les plus fortunés contre la solidarité nationale. Pour notre part, nous restons fidèles à une vision de solidarité et d'égalité qui n'est pas la philosophie de cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, je voudrais simplement vous demander d'étendre l'éligibilité de cette disposition à toutes les communes de la Métropole puisqu'aujourd'hui, seules les communes qui ont mutualisé la fonction finances y ont accès. Je pense que l'on pourrait maintenant, à l'époque, nous l'avons fait de cette manière parce qu'il fallait d'abord démarrer et voir comment les choses se passaient, aujourd'hui, je crois que l'on est tout à fait à même d'ouvrir à toutes les communes. Ce serait une manière d'être solidaires les uns et les autres et de se respecter aussi mutuellement pour ce que nous sommes. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CAZABONNE

M. Alain CAZABONNE : Merci. La première partie, Patrick BOBET l'a dit, la seconde, c'est pour répondre à Madame MELLIER. Quand on fait du mécénat, vous le savez, il y a une partie 65, 66, 70 % suivant les circonstances qui est déduite, mais il y a une partie supplémentaire que l'entreprise paie en plus. En réalité, elle n'économise pas de l'impôt, cela lui coûte plus que ce qu'elle déduit. Cela a un intérêt à part l'État, mais vous savez que « Qui donne à un pauvre, prête à Dieu. Qui donne à l'État, prête à rire ». Je ne sais plus de qui était cette maxime.

M. le Président Alain ANZIANI : Pas d'autres interventions ? Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui quelques mots pour compléter. Quand je disais tout à l'heure que la plupart des entreprises mécènes de Bordeaux Métropole sont des TPE-PME (Très petites entreprises - Petites et moyennes entreprises), c'est 98% qui le sont.

On est quand même très loin de la très grosse entreprise. Depuis cette année en particulier, 2020 est une année originale à bien des égards, c'est de plus en plus de particuliers qui ont envie de participer à ces plateformes participatives.

Juste sur le bilan de ce qui a été soulevé, sur le fait que les entreprises peuvent s'indemniser des impôts, il n'y a que la moitié des entreprises participant au mécénat qui ont demandé l'exemption d'impôts qui est un droit.

Je pense que l'on est en train d'assister à une évolution. Après, on l'apprécie ou on ne l'apprécie pas. Quant à la question de l'étendre à toutes les communes de la Métropole, il faudra en discuter pour une simple et bonne raison que vous connaissez très bien Monsieur BOBET, c'est que les communes qui ont mutualisé, forcément il y a un pourcentage de TP qui est consacré à cela.

Quand on a lancé le mécénat au début, les communes ayant mutualisé n'allaient pas immédiatement chercher cette forme-là de financement. Là, les services me font remonter que c'est le cas de plus en plus. Il faut faire attention à ce que l'on n'ait pas une sorte d'embouteillage et permettre aux communes ayant mutualisé de pouvoir accéder aux droits qu'elles ont sur cette plateforme.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui s'abstient ? personne. Qui vote contre ? Le groupe Communiste, Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°29, Blanquefort – SA d'HLM Clairtienne. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA

(n°29) BLANQUEFORT - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 79 logements locatifs, dont 12 individuels et 67 collectifs, lieu-dit « Le Queyron » - Emprunts d'un montant total de 7 686 481 euros, des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision – Autorisation

Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU souhaite intervenir.

M. Philippe POUTOU : De manière tout aussi classique, nous allons voter contre les délibérations 29, 30, 32, 34 et 36, partout où il y a le dispositif VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement). On redit ce que l'on a déjà dit peut-être notamment à la Mairie de Bordeaux. On considère que c'est une dérive dans la production du logement social et que, dans ce système-là, la maîtrise d'ouvrage directe par les organismes de logement social disparaît au profit exclusif des promoteurs.

On est en désaccord avec cela. En plus, il n'y a pas de transparence bien souvent puisqu'il n'y a pas d'indication sur les promoteurs vendeurs concernés par ces délibérations.

À côté cela, on vote contre la 31, mais juste pour une explication de vote. Ce sont des opérations importantes, 165 logements. On ne partage pas du tout cette façon de faire.

Et puis par contre, on était pour les 33, 35, 37, on fait le *distinguo*, ce n'est pas tout à fait pareil. Mais il y a quand même des questionnements sur le manque d'informations, de précisions notamment sur le niveau des prêts qui sont assez importants. On a un peu de doutes, mais on vote pour ces trois-là.

Et puis pour rappel quand même, question logement social, on est très loin de ce qu'impose la loi, vous savez c'est 25%. Je l'ai déjà dit tout à l'heure, on est en dessous des 20% sur la Métropole. À Bordeaux, c'est encore pire. Voilà, c'est pour rappeler l'écart qu'il y a. Ce ne sont pas forcément des constructions du neuf, cela suppose certainement une politique de rénovation des quartiers, il y a des délibérations qui sont un peu là-dessus aussi.

C'était pour rappeler cet écart-là et que cela supposait une politique volontariste aussi dans la question du logement social. Là pour l'instant, on ne semble pas y répondre avec ce que l'on a sous les yeux.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : La question des VEFA est assez récurrente depuis quelques années dans cette assemblée. Sincèrement, je peux comprendre les interrogations sur la question des VEFA. Maintenant, je pense que la grande chose à interroger serait plutôt la capacité des bailleurs sociaux à financer les nouveaux programmes et ce, depuis notamment un certain nombre de différentes lois assez récentes. Vu le nombre de fonds propres qu'elles doivent être en capacité de mettre, je crois que si on arrêtait les VEFA, on se retrouverait au contraire dans une situation où notre programmation de logement social se mettrait à s'effondrer. Plusieurs collègues l'ont rappelé avant moi, il y a 45 000 demandes de logements sociaux sur Bordeaux Métropole et ce n'est absolument pas le moment de baisser le tout.

Le logement social se fait de différentes façons. Cela se fait bien évidemment dans la construction du neuf, cela peut aussi se faire dans la rénovation de l'ancien. Globalement, même si on a encore des villes qui sont en dessous, mais Monsieur PUYOBRAU est bien meilleur que moi sur ces éléments-là, on peut quand même constater sur ces quatre dernières années que l'on arrive à avoir un certain rattrapage.

En tout cas, la Métropole s'engage financièrement sur tout un tas de points notamment par ces garanties d'emprunt. Le total est énorme et fait absolument peur. Si on ne faisait pas ses garanties d'emprunt, là, le logement social sur la Métropole s'écroulerait.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Vote contre de Monsieur POUTOU. Est-ce qu'il y a des votes d'abstention ou d'autres votes contre ? Abstention, je n'en vois pas.

M. Olivier ESCOTS : Nous avons annoncé que l'on voterait contre la délibération 29, donc on maintient ce vote-là. On avait annoncé cela dans les regroupées de ce matin.

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°39, Association AMARIS. Monsieur BLANC.

M. BLANC

(n°39) Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Prévention des risques technologiques - Programme d'accompagnement des riverains, des activités riveraines et des personnes publiques en matière de prévention du risque - Cotisation - Décision- Attribution

Bernard-Louis BLANC présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, qui souhaite intervenir ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Je pensais que Kévin SUBRENAT était là, ce n'est pas le cas. En son nom, je vous re-questionne sur les éléments très factuels qui démontrent l'intérêt de cette délibération et de cette subvention. Il vous avait demandé quelques précisions, il y a un mois. A-t-il été destinataire de ces précisions ? Les a-t-il reçues ? Je n'en sais rien, mais je vous re-questionne dans ce domaine.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur RUBIO.

M. Alexandre RUBIO : Merci. Monsieur le Président, mes Chers Collègues, Monsieur BOBET, je vais essayer d'apporter quelques éléments, étant tout aussi concerné que Monsieur SUBRENAT, sur la question du risque technologique. Je regrette d'ailleurs qu'il ne soit pas là parce que cela m'aurait permis d'apporter un certain nombre de compléments d'information. Je n'étais pas là au dernier Conseil, mais j'ai suivi de près les débats sur ce sujet. Il faisait un retour d'expérience concernant ma commune, Bassens, la mise en œuvre de ce que l'on appelle « Un PAARI », un programme d'aménagement et d'accompagnement des riverains quand il s'agit de modifier ou de renforcer les habitations dès lors que l'on appartient à un périmètre concerné par un risque industriel.

Monsieur SUBRENAT nous indiquait que le PAARI de Bassens était qualifié de médiocre. J'ai été un peu contrarié par ce qualificatif d'autant que le PAARI de Bassens mené par mon prédécesseur, Jean-Pierre TURON, est aujourd'hui qualifié d'exemplaire, qu'il fait école. Si nous avons pu mettre en œuvre et accompagner les riverains pour faire des travaux de renforcement de leurs habitations, c'est parce que nous avons été accompagnés par cette association AMARIS. Mon prédécesseur a relevé le pari sans faire de jeu de mots et il l'a remporté, c'est-à-dire d'accompagner les riverains à réaliser les travaux sans que les riverains n'aient à les financer. Il a réussi à collecter des fonds de l'État, des industriels concernés, de la ville, de la Métropole et les travaux étaient complètement transparents et indolores pour nos riverains. Un certain nombre de villes un peu partout en France s'inspirent de l'expérience bassenaise et du PAARI de Bassens.

Je voulais déjà rectifier ce premier point qui me paraissait important parce que je ne trouvais pas que c'était rendre justice à la réalité des choses.

AMARIS est une association qui a vocation à accompagner les collectivités dans la défense de leurs intérêts dès lors qu'il s'agit de travailler en étroite collaboration avec les industriels pour travailler la protection et la prévention du risque industriel. Ensuite, cette association se fait également le porte-parole auprès des pouvoirs publics de la part des collectivités, j'en veux pour preuve. Chacun a certainement en mémoire ce qui est arrivé à Bassens en 2016 avec un incident industriel assez important, l'explosion de quelques citernes sur le site CD TRANS. AMARIS nous a accompagnés ainsi que mon prédécesseur à obtenir un renforcement significatif de la réglementation. Il se trouvait qu'il y avait quelques trous dans la raquette réglementaire. Jean-Pierre TURON est monté au créneau, accompagné par l'association AMARIS et nous avons obtenu un renforcement de la législation et de la réglementation. Voici ce qu'AMARIS est précisément en capacité de faire pour les communes, pour la Métropole, quand il s'agit d'essayer de faire en sorte de concilier la nécessaire cohabitation entre des riverains, la vie d'une collectivité, le développement économique dont on a beaucoup parlé ce matin et

la gestion du risque notamment technologique et industriel.

Je pense, à titre personnel, qu'il serait dommage de ne pas y adhérer dans la mesure où je ne suis pas certain que la pression réglementaire normative aille en diminuant au cours des prochaines années. C'est bien le sens de l'histoire, je le pense, mais je pense qu'AMARIS sera à nos côtés et pourra être un outil complémentaire dans la caisse à outils qui nous permettra de mettre en œuvre - parce que l'on a beaucoup parlé de résilience ce matin - notre capacité, à nous adapter aux aléas climatiques, aux enjeux de demain. Là précisément, c'est un enjeu d'aujourd'hui, mais certainement des enjeux encore plus importants demain sur la capacité de résilience de la Métropole et des villes qui la composent notamment les villes qui, comme la mienne, disposent d'un tissu industriel important. Voilà ce que je pouvais apporter en termes de complément d'information.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, s'il n'y a pas d'autres interventions, Monsieur BLANC.

M. Bernard-Louis BLANC : Monsieur le Président, après cette intervention qui est vraiment du vécu, je serais assez tenté de dire : « Pas mieux ! ». Je crois que notre Maire a su parfaitement défendre et mieux que je ne saurais le faire la nécessité d'avoir cet accompagnement avec AMARIS.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je soumetts au vote. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre, il n'y en a pas davantage. Unanimité. Merci.

Unanimité

M. Alain GARNIER : Affaire n°40, Révision du PPRI de l'agglomération bordelaise. Monsieur BLANC.

M. BLANC

(n°40) Révision du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de l'agglomération bordelaise - Avis métropolitain sur le projet de PPRI - Décision – Autorisation

Bernard-Louis BLANC présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci qui souhaite intervenir ? Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci, Monsieur le Président, merci Monsieur le Vice-président. Tout simplement, je voulais attirer votre attention sur le fait qu'au niveau du Conseil municipal de la commune de Floirac, nous avons émis un avis certes positif, mais prudentiel. Car au regard des différents scénarios proposés et qui restent quelques fois difficiles à identifier, s'agissant sur Floirac et notamment sur la plaine de Floirac de délivrer des permis de construire notamment dans le cadre de l'OIN (Opération d'intérêt national), nous avons fait des recommandations de telle sorte qu'elles puissent être prises en compte dans un scénario à venir. C'est pour cela que je tenais à dire que bien sûr je vais voter, avec ma collègue Nathalie LACUEY, ce projet de délibération, mais je tiens à réitérer le fait que sur la commune de Floirac, nous avons émis un avis que je vais caractériser de prudent.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Marie-Claude NOËL.

Mme Marie-Claude NOËL : Merci beaucoup. Concernant ce dossier, il est nécessaire et il est temps de finaliser cette révision en cours du PPRI puisque le PPRI actuel date de 2005 et la révision elle-même a été engagée en 2012.

Depuis, l'eau a coulé sous les ponts avec son lot de tempêtes et l'érosion du trait de côte.

Au regard du PPRI actuel, le nouveau plan de prévention va permettre de mieux protéger les populations et d'éclaircir les décisions des Maires en matière d'urbanisme. Il ne nous paraît cependant pas totalement satisfaisant et pose un certain nombre de questions. Le PPRI révisé s'appuie en effet sur des hypothèses de montées des eaux qui sont basées d'une part sur la tempête Martin de 1999, retenue comme référence de crue centennale et d'autre part sur la doctrine d'État relative au réchauffement climatique qui remonte à 2014 et qui retient une valeur de référence de surcote de 20 cm au niveau du Verdon.

Une simulation à horizon 2100 sur laquelle est basée la définition des côtes de seuil, établit par ailleurs une surcote de 60 cm au Verdon sachant que la configuration en entonnoir de l'Estuaire de la Gironde renforce encore un peu plus l'onde de surcôte. Si nous considérons l'échelle de toute l'agglomération, si nous prenons en compte la révision des projections du GIEC (Groupement intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat) de 2019 à l'horizon 2100, nous arrivons à une montée des eaux de 1,10 m dans le pire scénario avec de surcroît davantage de tempêtes.

Force est de constater qu'à l'échelle mondiale, nous allons dans cette direction. La trajectoire actuelle se situerait entre 3 et 4° de hausse moyenne des températures, soit 80 cm d'élévation des océans, ce qui est considérable pour des territoires déjà vulnérables comme le nôtre. Ces enjeux de ce fait résonnent de façon contradictoire avec certaines demandes de dérogations mentionnées en annexe de cette délibération comme la possibilité de développer des projets non dépendants de la voie d'eau dans la zone industrialo-portuaire ou la construction par ailleurs de parkings.

Rappelons que le Bec d'Ambès concentre six sites classés SEVESO seuil haut et qu'il ne conviendrait pas d'ajouter encore de nouveaux risques, car même s'il est protégé par des digues, le paradoxe largement identifié aujourd'hui est que la présence même de digues peut contribuer à plus de vulnérabilité du territoire en donnant une fausse impression de sécurité.

Une solution pourrait s'offrir à notre collectivité d'ajuster l'identification des zones à risque en prenant en compte ces données plus récentes, puisque semblerait-il, la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) indique que le PLU pourrait proposer des prescriptions plus fortes que celles du PPRI. C'est pourquoi nous suggérons qu'un renforcement de certains secteurs puisse être étudié dans le cadre de la révision à venir du PLU. C'est un sujet sur lequel il faudra que nous nous arrêtons. Nous ne devons pas nous voiler la face aujourd'hui et nous devons nous préparer au pire en tant qu'élus responsables et ayant une vision de long terme.

Simplement pour finir, nous préconisons que l'État par ailleurs soit sollicité pour une nouvelle révision du PPRI afin de prendre en considération ces évolutions climatiques les plus récentes à l'échelle globale. Mais dans la mesure où il s'agit d'une amélioration au regard de la situation actuelle, nous votons la révision de ce PPRI. Je vous remercie.

M. Didier CUGY : Comme l'a évoqué Madame Marie-Claude NOËL, la précédente version du Plan de prévention des risques inondation est en vigueur depuis 2005, cela fait donc 15 ans. Il faut rappeler que nous avons vécu le 27 juillet 2013 l'inondation de la gare Saint-Jean, des sous-sols du Grand théâtre, du couloir des urgences du CHU de Bordeaux. Je ne cite pas les débordements de la Garonne qui ont fait la une des journaux. Il n'est pas de mois sans que Météo France ne déclenche d'alertes submersions.

La réalité de la montée des eaux se rappelle à nous à l'occasion de chaque tempête. On en voit les conséquences sur l'érosion du trait de côte ou encore, de façon plus que symbolique pour les collectivités, avec la signature vendredi 6 novembre en Préfecture de la Gironde d'un protocole d'accord sur l'indemnisation des propriétaires de l'immeuble Le Signal.

Le PPRI qui nous est proposé d'avaliser s'appuie sur l'événement naturel de référence, comme l'a cité Madame NOËL, la tempête Martin de 1999 auquel s'ajoute la doctrine de 2014 relative au réchauffement climatique qui y ajoute une surcote de 20 cm au Verdon. Les simulations effectuées sur cette base, comme elle l'a dit, établissent une surcote de 60 cm.

Entre-temps, nous avons pris conscience de l'évolution bien plus rapide du changement climatique que ce que nous pensions. La hausse moyenne des températures se situerait entre 3 et 4°. La révision des projections du GIEC en 2019 laisse envisager une surcote de 1,10 m dans le pire des scénarios.

Ces projections nous amènent à nous interroger sur la pertinence des demandes de dérogation mentionnées en annexe de cette délibération. Quelle légitimité pour le développement de projets non

dépendants de la voie d'eau dans la zone industrielle portuaire ou la construction de parkings souterrains sur la Rive droite ? On ne peut que rappeler que la zone du Bec d'Ambès concentre six sites classés SEVESO. Il est d'ores et déjà nécessaire pour notre collectivité d'ajuster l'identification des zones à risque en prenant en compte les données restantes. Le PLU pouvant proposer des prescriptions plus fortes que celles du PPRI, il apparaît fondamental d'intégrer les projections issues des simulations dans le cadre des révisions du PLU. Ne nous voilons pas la face et préparons-nous au pire en ayant une vision à long terme.

En complément, il faut dès à présent solliciter l'État pour une nouvelle révision de ce PPRI afin de prendre en considération les évolutions climatiques les plus récentes à l'échelle globale. Même si le PPRI qui nous est présenté apparaît insuffisant, il renforce la sécurité par rapport au PPRI de 2005. C'est la raison pour laquelle avec notre groupe, nous nous prononçons pour un avis favorable avec réserve.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci Monsieur le Président. Je ne comptais pas intervenir sur cette délibération, mais je partage un certain nombre d'inquiétudes sur ce plan de prévention du risque inondation parce qu'il y a d'une part les estimations de hausse du niveau de la mer du GIEC qui vont nous toucher de manière évidente dans les prochaines décennies, mais il faut ajouter aussi à cela, peut-être que cela n'a pas été suffisamment estimé dans les simulations qui sont effectuées et proposées ici, la conjonction possible de vents de Nord-Ouest qui viendraient empêcher l'écoulement de la Garonne dans l'océan, la conjonction possible d'une forte dépression aussi qui nous apporterait beaucoup de pluies.

Si l'on a une conjonction de phénomènes comme ceux-là, ce qui est tout à fait probable, il faudra dans ce cadre-là être beaucoup plus restrictif que ce qui est proposé dans le PPRI aujourd'hui à l'avenir. Alors certes, il y a une très nette amélioration, on a pris conscience de la tempête Xynthia et d'un certain nombre d'événements. Les fortes pluies de 2013 ont été un élément, c'est autre chose. On est moins sûr sur le risque lié à la montée des eaux et à la montée du niveau de la mer, mais on est sûr sur un risque inondation qui est lié aux eaux pluviales. Monsieur SUBRENAT évoquait tout à l'heure les avancées importantes notamment de RAMSÈS. RAMSÈS, notre dispositif d'évacuation des eaux pluviales ne pourra pas pallier une hausse évidente du niveau de la Garonne au vu des masses d'eau qui sont présentes.

Soyons très vigilants là-dessus, il faudra très certainement que dans les années futures, on fasse des arbitrages peut-être encore plus restrictifs que celui qui est fait ici.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur SUBRENAT.

M. Kévin SUBRENAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, avant de commencer, je souhaiterais remercier les services métropolitains qui m'ont accompagné pendant six années. Vous l'avez dit, le PPRI est en cours de révision depuis 2012, ce qui est quand même considérable pour réviser un organe aussi important sur lequel toutes les personnes qui déposent des permis de construire sur la Presqu'île sont dépendantes.

Depuis 2012, on attend que ce PPRI soit complètement révisé, approuvé pour enfin avoir une lecture plus simple, parce que quand vous êtes un service instructeur au sein de Bordeaux Métropole et que vous recevez un permis de construire, je vous promets que c'est un sacerdoce pour savoir exactement comment on doit arbitrer et gérer ce permis. S'il y a bien le PLU, le SCoT (Schéma de cohérence territoriale), il y a des strates qui nous sont imposées. Pour le PPRI, vous avez une double lecture parce qu'il y a deux jeux de cartes qui sont en cours d'usage et c'est extrêmement compliqué pour savoir réellement lequel nous devons imposer aux pétitionnaires.

Il y a un mieux en tous les cas, la lecture de ce PPRI sera simplifiée et je le répète, je remercie les services qui m'ont accompagné pendant ces six années et la DTTM. Je ne suis pas un fervent défenseur des services de l'État, mais là je dois avouer qu'ils ont joué la concertation. On a créé des

ateliers thématiques, l'agriculture, les grands projets, l'industrie. Tout cela n'a jamais existé dans le PPRI de 2005 qui est en vigueur. Il a été imposé à la Métropole, aux communes comme tel. Elles n'ont pas eu à discuter et à échanger.

Or depuis que je suis élu, depuis 2014, je n'ai pas été élu pour être un gardien de musée. Je suis entièrement d'accord, le GIEC a quelques préconisations, quelques orientations qui sont plutôt pessimistes. Maintenant quand vous prenez la zone industrielle, j'entends beaucoup parler du Bec d'Ambès avec six sites SEVESO seuil haut, c'est faux. Il y en a six sur la commune d'Ambès et à elle seule, elle ne constitue pas la Presqu'île. Il y en a beaucoup plus que cela.

Les industriels sont quand même assez sérieux en la matière. Ils ont déjà anticipé toutes ces évolutions-là et tous les bacs ou tous les dépôts qui sont sur nos terrains, sont eux-mêmes hors d'eau. Ce n'est pas la zone industrielle qui nous inquiète, mais c'est au contraire plutôt le PAPI (Programme d'action des préventions des inondations) qui est en cours, qui a été labellisé en 2005 et qui normalement devrait être terminé en 2020-2021. Et pourtant, en 2021, aucune digue sur la Presqu'île, Bordeaux Nord, Bègles n'a été réalisée.

Il y a un important challenge qui nous attend parce que la révision de ce PPRI n'inclut pas les digues qui sont pour aujourd'hui existantes et qui nous protègent quotidiennement. Il y a eu des marées assez conséquentes, ces derniers jours, avec les 98-99 de coefficient. Heureusement que les digues étaient là, sans quoi l'intégralité de la Presqu'île aurait été noyée. Et même sur Bordeaux, il y a eu des difficultés. Or ici, je n'entends parler que de la Presqu'île, mais sur Bordeaux, il y a systématiquement des eaux dès lors que les coefficients sont un peu élevés.

Je pense qu'il faut mettre le paquet sur notre Programme d'action des préventions des inondations et améliorer la connaissance du territoire. Ce fameux PPRI va être une bonne chose. Et là je compte sur vous, Monsieur le Président, pour aller voir Madame la Préfète pour répondre favorablement à quasiment la vingtaine de demandes d'amélioration de ce PPRI que nous avons faites depuis maintenant 2012. Il y en avait beaucoup plus au départ, c'était un peu une liste à la Prévert. Cela s'est restreint au fur et à mesure des réunions et la prise en compte des services de l'État de nos territoires et de la réalité de ce que l'on pouvait réellement y imposer. Maintenant il y a des améliorations encore à avoir et on compte sur vous pour porter ce dossier. Je vous remercie à tous.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur Bernard BLANC.

M. Bernard-Louis BLANC : Monsieur le Président, ce document tel qu'il est soumis à votre vote, pose de nombreux problèmes, il est certain. À l'analyse du document, on peut en retenir deux essentiellement.

La première qui a été évoquée, deux fois je crois, c'est que ces hypothèses d'élaboration sont obsolètes et ce document de ce fait ne protège pas suffisamment les populations contre le risque d'inondation.

Un autre point n'a pas été évoqué, c'est que sa rédaction fine pose de très nombreux problèmes techniques d'application. Lorsque l'on regarde avec les services, la question du zonage dans le cadre de ce projet, celui-ci ne fait l'objet d'aucun lissage et correspond à une traduction brute des cartes d'aléas. Aujourd'hui, elles sont peu lisibles et applicables à l'instruction. Nous avons aussi cet écueil et on ne peut pas compter sur l'État pour nous aider à réaliser cette cartographie.

On retient aussi la proposition qu'il faut poursuivre ces groupes de travail extrêmement importants. Après ce vote, il faudra continuer à travailler sur la finalisation d'un PPRI qui soit beaucoup plus solide que celui qui nous est présenté aujourd'hui. Par contre, nous sommes d'accord qu'il est temps de finaliser cette révision. Repartir pour quatre ans n'est juste pas acceptable au risque que l'on ferait encourir aux populations. On ne souhaite pas les exposer plus longtemps et même si ce PPRI ne nous satisfaisait pas, même si nous donnons un avis de prudence, je pense qu'il faut, parce qu'il améliore l'existant, l'approuver.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité

M. Alain GARNIER : Affaire n°41, lancement d'une procédure d'expropriation dans le cadre du projet TARMAQ. Monsieur BLANC.

M. BLANC

**(n°41) Mérignac - Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique visant à la création des réserves foncières en vue de l'exécution du projet ' TARMAQ ' -
Décision – Autorisation**

Bernard-Louis BLANC présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, qui souhaite intervenir ? Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous connaissons les priorités aujourd'hui de la filière aéronautique qui vit une chute très forte des vols, 75% du trafic.

Ces priorités sont :

- Préserver les emplois et les compétences face à cette crise économique liée à la crise sanitaire,
- Diversifier et reconvertir ces activités pour être plus résilientes. Nous ferions une erreur si nous pensions que la crise actuelle n'est qu'un accident et qu'elle ne se reproduira pas,
- Intensifier la recherche, le développement, la formation des salariés pour la transition de cette filière, une transition écologique en particulier.

La question que l'on peut se poser, c'est « Est-ce que TARMAQ est aujourd'hui le projet et l'investissement les plus adaptés face à cette situation sur la Métropole bordelaise ? ».

Dans sa forme actuelle, nous l'avions dit il y a trois semaines, il y a peu, nous avons encore quelques réserves. Ce projet est en constante évolution depuis 2017. Nous reconnaissons bien volontiers que, maintenant, ce projet est différent de l'initial. Ces nouvelles orientations proposées comme la formation à la déconstruction et au démantèlement nous semblent aller vraiment dans le bon sens. Nous sommes également rassurés sur l'artificialisation des sols. On tient à remercier les engagements qui ont été pris pour ne pas artificialiser davantage le foncier pour réaliser cet équipement.

Nous avons néanmoins encore quelques réserves concernant le modèle économique de ce nouvel équipement qui reste encore peu défini comme une partie de ses objectifs. Il a été annoncé 200 000 visiteurs qui seraient nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire. Cela nous questionne quelque peu pour un outil qui tend à se concentrer vers la formation.

Également, nous manquons de visibilité sur sa complémentarité avec les autres établissements de formation comme l'Aérocampus ou l'Université et nous aimerions avoir une confirmation plus franche ou en tout cas plus visible de la part des industriels sur leur participation financière à nos côtés.

Nous sommes sur ce dossier, vous l'avez compris, dans une approche constructive, ouverte. En effet, TARMAQ doit permettre de répondre à des besoins objectifs de formation et offrir des fonctionnalités concrètes pour accompagner la filière aéronautique dans sa transition écologique.

Nous estimons qu'il faut d'abord disposer d'un modèle économique soutenable pour cet équipement avant de s'engager dans la construction de cette cité des savoirs aéronautiques. C'est dans notre intérêt, mais aussi de la filière aéronautique.

Nous nous sommes exprimés, il y a trois semaines, et nous exprimons à nouveau, aujourd'hui, une abstention plus que bienveillante, disons constructive et ouverte et nous réitérons fortement notre volonté de participer utilement à la réalisation de ce projet utile pour l'agglomération et pour la filière aéronautique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, je reste très perplexe sur la divergence de vues qui

est née au sein de votre majorité plurielle au sujet de ce projet, malgré les propos de Clément ROSSIGNOL-PUECH à l'instant.

Je vais vous rassurer tout de suite, nous sommes très favorables et nous portons ce projet sans aucune réserve depuis son origine, vous le savez, parce que cette filière aéronautique est un des fleurons de notre économie locale et qu'elle est pourvoyeuse de très nombreux emplois. Il n'y a pas que cela.

Clément ROSSIGNOL-PUECH nous affirmait ce matin qu'il était pour l'aéronautique. Je serais tenté de dire : « Il faudrait peut-être nous le confirmer par des actes très clairs » et je ne vois pas tout à fait le chemin pris dans l'immédiat, même s'il semblerait que cela se profile plus ou moins.

En revanche, nous sommes comme vous, pour le respect de l'environnement, le respect des zones humides. C'est ce que nous propose un peu cette délibération en ayant réduit de plus d'un tiers cette surface pour respecter les zones humides et pour avoir un vrai respect de l'environnement. Nous voterons cette délibération et nous vous confirmons que nous sommes tout à fait dans le même état d'esprit, celui de respecter l'environnement et les zones humides bien sûr.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : On aurait pu s'abstenir comme le fait le groupe écologiste avec bienveillance, mais on votera contre avec tout autant de bienveillance. Ce n'est pas que l'on soit gêné par le recours à une expropriation d'entreprise, pas du tout, même au contraire, je dirais. D'ailleurs, on a appris à cette occasion-là qu'il était possible d'exproprier des entreprises. C'est vrai que c'est au nom d'une procédure de déclaration d'utilité publique, mais je me rappelle d'un débat avec FORD il y a un an et plus où ce n'était jamais possible d'exproprier une multinationale, pour un autre projet industriel, y compris même pour quelque chose qui pourrait être utile dans le cadre de la sauvegarde de l'emploi. Il n'y avait pas de possibilités. Tout le monde nous disait : « Non, FORD finalement a tout pouvoir ». On s'aperçoit que ce n'est pas vrai, des procédures existent et en plus derrière, cela équivaut à des projets industriels ou économiques, ou en tout cas comme son nom l'indique d'utilité publique et donc d'utilité pour la population et les emplois.

Il y a quand même, à ce sujet, un petit rappel bien raté par rapport à l'usine FORD, mais c'était il y a un an. On est sur autre chose. Maintenant c'est TARMAQ, c'est l'aéroport, c'est l'aéronautique. Nous, on vote contre parce que là aussi, on est évidemment soucieux, on partage le souci de l'emploi, des questions sociales. Les phrases du style « *Le berceau de l'aéronautique* », « *Terre de naissance et d'accueil des pionniers de l'industrie majeure....* » « *Face à cette crise inédite, la filière aéronautique dont le poids économique local n'est plus à démontrer* », sont pompeuses et surtout derrière, cela rend très méfiant. Je reprendrai peut-être un peu ce qu'ont défendu les Écologistes. C'est la crise de l'aéronautique, mais est-ce que l'on ne peut pas voir plus large que cela ? Ce n'est pas juste qu'il faut faire disparaître l'aéronautique ou le combattre, mais on peut discuter aussi de la politique des transports plus globalement et pas seulement de l'aéronautique, mais en lien avec le reste. Comment peut-on arriver à discuter de tout cela et en même temps des aménagements du territoire ? Pourquoi sectoriserait-on ? Pourquoi ne s'intéresserait-on qu'à l'aéronautique ? D'autant plus que Monsieur BOBET indique que c'est pourvoyeur d'emplois, l'aéronautique est aussi pourvoyeur de licenciements. Il suffit de voir autour de Toulouse, DASSAULT. Ce n'est pas si simple. Cela ferme, licencie aussi parce que la logique du profit est partout la même, donc il ne faut pas idéaliser non plus un secteur.

Donc il y a à la fois les questions sociales et aussi environnementales. Nous, on pense qu'il faut se sortir de cela et voir beaucoup plus large sur une question de déplacements et de transports qui respectent l'environnement et le social. Nous, on vote contre parce que l'on n'est pas du tout enthousiasmés par ce projet.

M. le Président Alain ANZIANI : Je dirais quelques mots. Je poserai trois questions très brièvement. La première, « La filière aéronautique a-t-elle un avenir ? ». Nous sommes quelques-uns à le croire. Quand je dis « quelques-uns à y croire », c'est dans le monde entier. La question qui se pose à nous, c'est « Où sera l'avenir ? ». L'aéronautique est une des rares industries françaises. Il faut sans doute la consolider ici en France et en plus dans notre région et dans notre commune Métropole. Si nous ne le faisons pas, d'autres s'en occuperaient. Évidemment, la Chine regarde avec appétit ce

qui pourrait se passer si la filière aéronautique française pouvait ne plus exister. Les États-Unis en font de même. La Russie certainement s'intéresse aussi à la question.

La question n'est pas de savoir s'il y aura une filière aéronautique demain, mais où elle se développera. Deuxième question, « Est-ce que l'aéronautique de demain sera la même que celle d'aujourd'hui ? ». J'ai répondu tout à l'heure, je pense que non. L'aéronautique d'autrefois est certainement terminée, je l'ai dit, je ne veux pas le répéter. Il suffit d'aller dans un certain nombre de salons aéronautiques pour voir que la question principale est celle de la transition écologique de l'avion et c'est techniquement tout à fait nécessaire, mais encore faut-il y veiller.

La troisième question, « Est-ce qu'il y a vraiment un besoin de formation ? » Il existe. D'abord, on voit que les industriels du lieu sont tous très intéressés et participent même au financement par exemple de l'étude que l'on a engagée à partir de la délibération de notre dernier Conseil. Ils considèrent qu'ils ont besoin de former de la main-d'œuvre et que, demain, quand l'aéronautique redécollera, il faudra de la main-d'œuvre formée et donc ils attendent beaucoup de ce projet.

J'ai reçu la semaine dernière, un certain nombre de militaires de l'Armée de l'air, des Généraux de notre région et qui m'ont confirmé que l'Armée de l'air est tout à fait intéressée par la formation qui pourrait se développer sur TARMAQ.

Enfin, c'est le lien avec l'Aérocampus. Il y a une convention qui existe entre l'Aérocampus et TARMAQ pour que justement, il y ait un partage de la charge de travail. D'ailleurs, le nouveau Directeur qui devrait être recruté ne sera autre que le Directeur adjoint de l'Aérocampus. Tout cela se fait d'une façon très synchronisée.

Voilà les quelques éléments que je voulais apporter, Monsieur le rapporteur, si vous voulez intervenir.

M. Bernard-Louis BLANC : Monsieur le Président, merci. Les débats qui ont lieu sur les enjeux de la filière aéronautique, on l'a bien compris, sont essentiellement économiques. Ils sont aussi, cela a été évoqué, liés fortement à l'innovation, mais aussi aux problématiques environnementales. S'il apparaît clairement qu'il est indispensable d'anticiper les futurs besoins par le biais de formations adaptées, il est aussi indispensable d'avoir une attention accrue sur les questions des enjeux écologiques. J'ai eu l'occasion de participer à la présentation par l'équipe de l'OIM du travail qu'ils font en matière d'intégration des projets de développement sur leur secteur dans le cadre de la modification du PLU en prenant en compte les exigences actuelles ou les orientations offertes par le PADD (Plan d'aménagement et de développement durable). J'ai trouvé là un projet extrêmement vertueux préservant au mieux la problématique des mètres carrés artificialisés. Manifestement, il n'y en aura pas de supplémentaires dans le cadre de ce projet. Je pense que cette dimension environnementale, en plus de tout ce qui a été dit sur les enjeux économiques et de formation, peut nous conforter par rapport à la délibération qui est à prendre.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstention du groupe des Verts. Comment a dit, Clément ROSSIGNOL-PUECH, une abstention constructive ? Vote contre ? Monsieur POUTOU. La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Monsieur BLANC, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur GHESQUIERE, Madame NOEL, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER,

Madame LECERF, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur PFEIFFER, Madame SAADI

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES

M. Alain GARNIER : Affaire n°42, recrutement de personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Monsieur EGRON.

M. EGRON

(n°42) Recrutement de personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Décision – Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU à la parole.

M. Philippe POUTOU : C'est pour dire que l'on vote contre cette délibération. On est plutôt contre habituellement dès qu'il y a des recrutements de contractuels, même pour des besoins momentanés. On sait très bien qu'ils durent souvent et qu'il y a plein d'endroits où les contractuels sont là depuis très longtemps.

D'ailleurs, je crois qu'à Mérignac, Monsieur ANZIANI doit être au courant. Il y avait ces dernières semaines une grève, une mobilisation des salariés de la ville de Mérignac contre leurs conditions de travail et aussi pour la titularisation de tous les précaires parce qu'ils y restent longtemps. Il y a aussi des tas d'autres problèmes, des recrutements qui ne sont pas faits là où il y aurait besoin. Nous, on n'est pas d'accord avec le rapport et on pense qu'il faut au contraire recruter des titulaires et avoir un plan de recrutement. On aura l'occasion d'en discuter sur d'autres délibérations.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Vous êtes un peu en retard d'une guerre, puisque la grève a été suspendue à Mérignac. Les repas y ont pu être assurés ce vendredi.

Vote contre de Monsieur POUTOU. Vote favorable des autres Conseillers. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°43, toujours concernant des recrutements de personnel contractuel sur emploi permanent. Monsieur EGRON.

M. EGRON

(n°43) Recrutement de personnel contractuel sur un emploi permanent - pour le remplacement d'agents dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, -en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, - lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - Décision – Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Monsieur le Président, Chers Collègues, je partage votre inquiétude, Monsieur le Président, celle que vous nous avez exprimée lors du dernier Conseil sur la nécessité de maîtriser le fonctionnement. Dans le même temps, nous apprenons en Comité technique que vous allez créer un nouveau service composé de 8 personnes, donc 5 catégorie A représentant une enveloppe d'environ 500 000 euros par an. Lors de cette même réunion, il a d'ailleurs été acté que ces personnes devraient être issues de nos 5 600 fonctionnaires avant même d'envisager des recrutements externes et, bien évidemment, nous y serons attentifs.

Je suis doublement inquiet, car nous n'avons pas encore absorbé les internalisations décidées ou envisagées. Comment ferons-nous pour maîtriser les charges de personnel dans ce cas-là ?

Pour finir et vous paraphraser, ce qui m'inquiète davantage, c'est le fonctionnement avec une dynamique de 3 à 4% par an. Je pense que cela ne va pas pouvoir durer trop longtemps. La principale difficulté est de maîtriser l'évolution de la masse salariale, c'est la difficulté première. Dont acte, Monsieur le Président. Le groupe Métropole commune(s) restera très attentif aux impacts financiers des internalisations à venir. À vouloir aller trop vite parfois, on oublie l'essentiel.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Oui, à l'occasion de cette réunion du Comité technique, j'ai appris également qu'un nouveau service d'appui aux Vice-présidents était proposé en création avec 8 postes dont 5 en catégorie A. Certes, il est toujours utile d'avoir des collaborateurs près de soi, on ne conteste absolument pas cette utilité pour vos Vice-présidents dont beaucoup sont de nouveaux élus qu'il faut accompagner.

On comprend très bien, ceci est lié à la nouvelle alternance même si tout de même les alternances se suivent assez régulièrement et n'ont pas donné, par le passé, matière à faire de tels recrutements. Nous resterons bien sûr assez vigilants. Attention à ce que ces recrutements ne soient pas une manière déguisée d'augmenter les effectifs du cabinet, cela pourrait à terme être pris de cette manière. Attention, nous resterons très vigilants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jean-François EGRON.

M. Jean-François EGRON : Sur la structure indiquée et relatée par Monsieur Patrick BOBET, il faut préciser qu'elle existe dans d'autres collectivités notamment au Département et dans d'autres collectivités de même type. Sur les emplois et l'inquiétude qui pourrait naître, je voudrais quand même rappeler que, lors des années précédentes, on avait tous ce souci de suivre la masse salariale. Mais malgré les mutualisations et un certain nombre de précautions que nous prenions, il y avait 100 à 120 créations à la Métropole. Cela n'a pas inquiété qui que ce soit à ce moment-là. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°44, ajustement des effectifs. Monsieur EGRON

M. EGRON

(n°44) Ajustements des effectifs - Décision – Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : On vote contre. D'abord pour information **Monsieur Alain ANZIANI**, parce que je suis en retard d'une guerre, mais pour expliquer que la grève est suspendue et qu'il n'y a pas satisfaction sur les revendications. Le mécontentement demeure et il est même question de voir avec l'ensemble de la Métropole, s'il ne peut pas y avoir des réactions de l'ensemble des salariés puisqu'il y a un ras-le-bol assez commun un peu partout, notamment suite au changement des services quand c'est passé à la Métropole. Il y a beaucoup de problèmes sur la précarité, sur les salaires, y compris même les gestions managériales, le sentiment d'être un peu méprisé. Il y a aussi des tensions dans les rapports au travail. C'est pour vous informer, pour que vous ne soyez pas, vous non plus, en retard d'une guerre.

Ensuite sur cette question des effectifs, nous pensons que la délibération est assez compliquée. On a eu les détails des recrutements. Il s'agit peut-être plus de réorganisations, de transferts de catégorie plutôt que de véritables recrutements, mais c'est vrai que l'on a du mal à s'y reconnaître. Vu la situation de crise sanitaire et économique, depuis de nombreuses années, avant l'idée de maîtrise du coût salarial parce que l'on voit aussi que c'est la préoccupation, mais il y a évidemment des budgets limités, nous pensons ce qu'il faut mettre en avant, c'est « Est-ce qu'il y a besoin de renforcer les services publics notamment métropolitains ? Est-ce qu'il y a besoin de recruter ? ». Nous pensons que oui, la crise aujourd'hui fait la démonstration qu'il manque partout du monde.

Je vous parlais des difficultés, de la souffrance au travail parce qu'il manque des effectifs, des moyens pour répondre aux besoins sociaux partout. C'est ce qui manque aussi dans ce genre de délibération. Pourquoi n'y a-t-il pas, encore une fois, une sorte d'état des lieux, de partir de la réalité sociale, des besoins de la population et d'arriver à dire : « Oui, il faudrait que l'on renforce les effectifs-là, sur tel ou tel service » ? Mais, on ne discute pas comme cela. Cela donne des délibérations où on ne comprend pas grand-chose. Nous, on pense qu'au contraire, les choses peuvent être très simples. Il faut juste discuter de ce qui se passe en réalité pour la vie des personnes.

D'ailleurs, aujourd'hui la crise fait la démonstration que moins il y a de services publics, plus on paie cher les crises. C'est parce qu'il y a un service hospitalier démantelé où il n'y a plus assez de personnels, plus assez d'hôpitaux que l'on paie très cher l'épidémie actuelle. C'est parce qu'il n'y a plus de services publics dans plein d'endroits et que la crise sociale prend de l'ampleur. Il n'y a plus de moyens de répondre aux besoins des gens.

Je pense que c'est le rôle des collectivités de se dire : « Il faut que l'on réponde à cela ». Ce que l'État ne fait pas ou ce que l'État est en train de détruire lui-même parce que l'on a quand même un gouvernement qui est assez champion là-dessus, à tout casser - les autres avant, n'étaient pas beaucoup mieux - les collectivités territoriales, elles, peuvent justement répondre à cela et dire : « Vous détruisez, nous, on va tenter de réparer au moins une partie de ce que vous êtes en train de détruire ». Cela pose le problème d'un plan de recrutement et de formation qui permettrait justement d'être à la hauteur des besoins des populations et en même temps préserverait quand même les conditions de travail des salariés directement concernés.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : **Monsieur le Président**, mes Chers Collègues. Pour détendre un peu l'atmosphère, j'ai écouté avec beaucoup d'attention **Monsieur EGRON** qui, dans les derniers postes,

prévoyait un contractuel pour la conduite du changement. J'ai l'impression que, depuis le mois de juillet, les Vice-présidents et les Conseillers métropolitains de la majorité sont déjà bien équipés pour la conduite du changement, il n'y a pas forcément besoin de les aider.

M. le Président Alain ANZIANI : L'atmosphère étant détendue, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas.
Vote contre de Monsieur POUTOU. Vote favorable de tous les autres membres du conseil ? Oui, je vous en remercie.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°47, approbation d'un protocole d'accord transactionnel. Monsieur EGRON.

M. EGRON
(n°47) Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Décision - Autorisation de signature

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Monsieur le Président, c'est sur le devenir de la zone Jean Zay 2. Mais cette zone est quand même assez éloignée de l'emplacement. J'aimerais quand même être vraiment certain que ce terrain va, pourquoi pas, faire partie d'un aménagement pour pouvoir sortir de la pénétrante et donner accès ou un accès supplémentaire à la ville de Cenon. Si ce n'est pas le cas, essayez de nous tenir informés du devenir de cette parcelle. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur EGRON.

M. Jean-François EGRON : Je n'ai pas d'autres éléments. Lorsque ce sera le moment, on veillera à voir l'usage de ce terrain dont on ignorait la possibilité jusqu'à présent. Je vous rappelle que cela fait 10 ans que cela dure. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Abstention ? Monsieur POUTOU. Vote contre ? Non. Délibération adoptée, merci.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°52, conventionnement avec Familles en Gironde. Monsieur EGRON.

M. EGRON
(n°52) Conventionnement avec Familles en Gironde pour l'accompagnement des agents en situation de surendettement - Décision – Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite la parole ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : C'est pour vous dire que l'on va voter contre. On a eu la même délibération à la Mairie de Bordeaux et on avait aussi voté contre. Ce qui nous a frappés, c'est d'un côté le constat, je lis la phrase : « *Il est constaté une augmentation régulière du nombre d'agents en situation de surendettement* ». Il y a même un chiffre, « *... plus de 27% des agents de Bordeaux Métropole accompagnés par les travailleurs sociaux ont rencontré des problèmes financiers...* » « *...face au nombre croissant des demandes, à l'expertise juridique voire bancaire* ».

Il y a une aggravation d'une situation de surendettement et la réponse est : « On va transférer les dossiers, on va faire cela par un prestataire ». Il n'y a pas du tout de discussion sur « Mais comment cela se fait que l'on ait une augmentation des personnes en difficultés financières ? ». Pas de début de réponse sur cela. Nous pensons que l'essentiel est quand même un peu là. La gestion du dossier, c'est autre chose. En plus, cela pourrait rester géré directement par le service des ressources humaines. Mais après le problème de fond, c'est celui-là. Il faudrait discuter peut-être des salaires, du coût de la vie, quels moyens aurait la Métropole pour répondre à ces problèmes-là ? C'est pour cela que l'on vote contre parce qu'il y a une sorte de déni d'une réalité sociale et cela ne va pas du tout.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur EGRON.

M. Jean-François EGRON : Pour les revenus, le débat est plus large que cela. Le débat se pose sur les moyens octroyés aux collectivités pour pouvoir revaloriser les fonctionnaires. C'est à l'État qu'il faut s'adresser.

Le deuxième élément, c'est « Pourquoi ce n'est pas géré par Bordeaux Métropole ? ». Mais Bordeaux Métropole, Monsieur POUTOU, gère les agents, les accompagne. Prendre en considération les problèmes de surendettement, c'est un travail énorme. Ou bien nos agents les accompagnent dans tous les autres domaines que vous évoquez : les domaines psychologiques, sociaux, familiaux, les domaines relevant aussi de la pandémie et qui ont laissé pas mal d'agents en grande difficulté, ou bien on s'occupe du reste. Nous, on a préféré s'occuper de tout, c'est-à-dire du quotidien des agents les plus en difficulté de Bordeaux Métropole et les accompagner. Vous connaissez sûrement, Monsieur POUTOU, les démarches pour le surendettement sont très lourdes, longues, fastidieuses. Les agents qui sont en difficulté, sont complètement désemparés dans ce genre de situation. Ces organismes sont là pour les aider.

M. le Président Alain ANZIANI : Vote contre de Monsieur POUTOU. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°53, prolongation d'une année d'une convention avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées. Monsieur EGRON.

M. EGRON

(n°53) Prolongation d'une année de la convention avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique - Décision – Autorisation

Jean-François EGRON présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Président, mes Chers Collègues, juste un petit peu mot sur la délibération précédente, la 52, sur le conventionnement pour le surendettement. Le sujet qui n'a pas été abordé, c'est celui du gel du point d'indice. Si les catégories C se retrouvent en difficulté, c'est aussi parce que, depuis plusieurs années, le point d'indice de la Fonction publique est gelé.

Sur cette délibération concernant la prolongation de la convention avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), il y a deux façons de regarder ce dossier. La première est très positive. Tous les employeurs publics importants n'ont pas forcément de convention avec le FIPHFP. Cette convention est le gage d'un engagement inclusif. On peut aussi souligner le taux d'emploi de nos collectivités. La convention couvre le CCAS (Centre communal d'action sociale), la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, on est largement au-dessus du taux de 6% imposé par la loi.

La deuxième est beaucoup plus critique. Beaucoup d'employeurs publics sont largement au-dessus du taux de 6% parce que ce taux est nourri par la situation d'agents qui, au cours de leur carrière, ont eu la reconnaissance de travailleurs handicapés. Ce point-là pose deux sujets, celui de la prévention des risques et le maintien en bonne santé de nos agents. Et le deuxième, si ce taux de 6% est nourri principalement par du maintien dans l'emploi, se pose la question de la réelle inclusion et du réel recrutement que nous opérons. Il y a un point d'alerte sur cette prolongation de convention. Il y a eu une vacance du poste de délégué régional du FIPHFP à la rentrée dernière, cela n'a pas facilité, même empêché la négociation d'une nouvelle convention. On la prolonge. Mais si on prolonge cette convention, c'est aussi parce qu'il y a une faible mobilisation de l'enveloppe financière fléchée par le FIPHFP. On a l'outil qui est très bien, c'est la convention de FIPHFP, mais on ne le mobilise pas assez. Nous allons voter la prolongation de cette convention avec le FIPHFP, mais dès cette année 2021, je vous propose que l'on ait une réflexion sur une réelle politique inclusive des personnes handicapées en matière de recrutement, que l'on se pose vraiment la question de mettre en œuvre, de manière réelle et ambitieuse, ce qui est contenu dans la convention. C'est une convention certes ambitieuse, mais je pense que l'on peut atteindre nos objectifs et profiter aussi de cette année 2021 pour renégocier avec une ambition forte, une nouvelle convention qui nous permettra de recruter de manière plus importante, des travailleurs en situation d'handicap.

Sur un point de vue plus technique, Monsieur EGRON, je me demande si tout en gardant la convention-cadre touchant les trois collectivités, on ne pourrait pas avoir des déclinaisons plus spécifiques et plus ambitieuses avec des indicateurs plus précis pour chacune de nos collectivités. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur EGRON.

M. Jean-François EGRON : Sur la dernière question de Monsieur ESCOTS, je crois que l'on peut tous travailler ensemble pour décliner un peu plus dans le détail. Il y a des situations d'ailleurs qui sont repérées, on pourrait appuyer un peu plus sur celles-ci, les accompagner un peu mieux, tout à fait d'accord.

Sur le reste, au niveau de ce que l'on appelle « l'obligation d'emploi », ici, on répond à nos obligations puisque l'on est à 7,77. On a aussi d'importantes opérations pour les habitants de notre Métropole, notamment le recrutement de 7 apprentis bénéficiaires de la RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) qui a généré en termes d'indemnités d'apprentissage également un certain nombre de dépenses, mais je pense que c'était important avec le tutorat de ces jeunes.

Voilà globalement. Après je ne vais pas vous citer tout ce qui est fait, comme l'équipement de télétravail de 59 agents pour raison médicale. L'évaluation ou la formation liée au changement de poste pour raison de santé pour une vingtaine d'agents. L'achat du matériel pour l'amélioration de 7 postes de travail. La dotation en prothèse auditive pour 5 agents. Des prestations d'interprète en langage des signes pour 2 agents. Cela paraît beaucoup pour deux agents, mais c'est important parce que c'est

une mobilisation leur permettant de pouvoir s'intégrer de très bonne manière sur le plan professionnel. Et puis le transport adapté pour 1 agent. On peut élargir tout cela, mais je suis tout à fait prêt à discuter avec l'ensemble de nos collègues et Monsieur ESCOTS en particulier sur l'élargissement de ces actions. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Une très brève proposition. Je pense que, vis-à-vis des gens qui nous regardent de loin, c'est quelque part peut-être une forme de reconnaissance de ces personnes que l'on vient de citer, c'est de mettre quelqu'un qui traduit en différé sur le site web, la séance de cette assemblée et je pense que les sourds et malentendants en seront très reconnaissants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que l'on peut constater l'unanimité ? Oui.

Unanimité

M. Alain GARNIER : Affaire n°59 : « Modalités d'application de la majoration de 100 % des redevances du Service public de l'assainissement non collectif ». Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°59) Modalités d'application de la majoration de 100% des redevances du Service public de l'assainissement non collectif (SPANC) - Décision – Autorisation

Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU. Je crois que vous voulez intervenir sur cette délibération.

M. Philippe POUTOU : On s'abstient sur cette délibération parce que l'on était embarrassé par un aspect. On pensait que ce serait bien de faire du cas par cas. On sait bien qu'il y a des gens qui refusent délibérément de payer, qui se moquent un peu de la collectivité. Mais il peut y avoir aussi des gens qui ne peuvent pas, qui ont des difficultés. C'était pour savoir s'il n'était pas possible de rentrer un peu dans les détails, et pas forcément de sanctionner. En fonction de la bonne volonté ou pas des personnes qui seraient concernées par cette situation-là.

M. le Président Alain ANZIANI : D'autres interventions ? Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je voudrais rassurer Monsieur POUTOU parce que c'est une question tout à fait légitime, le « Pourquoi ne paye-t-on pas ? ». On peut constater un laisser-aller ou un manque de respect des obligations, considérant qu'il s'agit d'un service qui serait de droit, ce qui n'est pas tout à fait le cas. Oui, il peut y avoir des personnes qui ont des difficultés financières, auquel cas on y regardera. Mais ce n'est pas véritablement le sujet. Il y a vraiment un mépris un peu de ces démarches. Enfin, je vous rassure, on a ce souci-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Abstentions ? Monsieur POUTOU. Vote contre ? Non. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°67, « Concessions pour le service public de la distribution d'électricité ». Madame BICHET.

Mme BICHET

(n°67) Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Comptes rendus annuels des sociétés Enedis et EDF pour l'exercice 2019 – Information

Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous sommes amenés avec cette délibération à prendre acte des rapports annuels produits par ENEDIS et EDF, rapports liés au contrat de concession qui concerne 9 communes de la Métropole.

Quelques remarques à faire sans entrer dans toutes les conclusions que nos services ont révélées dans ces contrôles de l'exercice 2019. Il est normal et salubre que nous soyons très exigeants avec nos concessionnaires même s'il est bien de rappeler à tout le monde que cette concession ne peut s'envisager que par le seul biais de la Métropole, mais comme un service public permettant la solidarité à l'échelle nationale. Les recettes réalisées en zone dense permettant aussi de réaliser des investissements dans les zones moins denses. C'est à l'aune de cette vision qu'il nous faut comprendre ce rapport. C'est bien là toute la limite de cet exercice.

Soyons exigeants, demandons de la transparence, mais surtout exigeons que les logiques de rentabilité arrêtent de gangrener les services publics dans leur exploitation comme dans leur contrôle. Des concessions sont liées aujourd'hui à ENEDIS. Nous savons tous qui est derrière ENEDIS, société de commercialisation détachée d'EDF, une entreprise publique. Qu'en sera-t-il demain ? Avec le projet Hercule, saurons-nous qui sera ENEDIS ? Quelles logiques animeront cette société ?

Avec ce projet, le Gouvernement a fait le choix du démantèlement d'EDF pour d'une part livrer des activités lucratives aux grands groupes comme TOTAL, ENI et les activités qui demandent de lourds investissements, resteront à la charge de l'entreprise publique.

En d'autres termes, ce gouvernement socialise les pertes et privatise les recettes. Les grands groupes continueront à investir marginalement dans le renouvelable intermittent et pour l'occasion s'offriront une belle virginité alors qu'ils sont souvent les plus grands producteurs de CO₂.

De l'autre côté, EDF sera obligée de faire des investissements lourds pour répondre aux besoins constants de la communauté nationale, et ce, avec un prix fixe ne prenant pas en compte le cours réel de production.

Tout cela au nom de l'idéologie dogmatique de la concurrence libre et non faussée portée par la Commission européenne et les gouvernements qui se sont succédés ces 20 dernières années. Merci pour votre attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BICHET.

Mme Claudine BICHET : Non, pas d'ajout, Bordeaux Métropole n'est pas consultée sur cette restructuration et n'a pas vraiment de pouvoir juridique dessus.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il n'y a pas de vote, c'était un rapport pour information.

Communication effectuée

M. Alain GARNIER : Affaire n°70, « Stratégie territoriale de la résorption des squats et bidonvilles ». Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU

(n°70) Stratégie territoriale de résorption des squats et bidonvilles - Participation de Bordeaux Métropole au financement de la plateforme de résorption - Convention - Subvention - Décision – Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. J'imagine qu'il y a des prises de parole. Monsieur LABARDIN.

Michel LABARDIN : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la question des squats envahit le discours public. Ce n'est pas tout à fait anormal devant cette recrudescence à la fois sur des propriétés privées et on connaît le désarroi des propriétaires qui ne sont pas remplis de leurs droits, mais également des grands bâtiments publics et dont la situation ne cesse d'empirer. À l'évidence, c'est une situation douloureuse pour les occupants, femmes, enfants, hommes dont certains sont en situation irrégulière, donc en grande précarité.

Je voudrais vous parler de la réalité de l'intérieur, et vous ne la méconnaissiez pas. D'abord, une situation de violence permanente dans certains squats entre les personnes, entre les communautés dans laquelle la domination des uns sur les autres est la règle. Des rixes et des bagarres, des atteintes à l'intégrité physique et morale, des situations avérées de maltraitance envers les plus vulnérables et notamment les enfants. J'ai des exemples pour lesquels la mission de protection de l'enfant ne s'exerce pas. Nous sommes hors du droit commun de la protection de l'enfance qui n'intervient pas. Des situations d'exploitation humaine, sexuelle avérée, pas besoin de preuves supplémentaires. Une économie parallèle violente, trafics en tout genre, trafics du droit à occuper un espace, à de l'énergie. Des jeunes mineurs non accompagnés livrés à eux-mêmes en attendant une prise en charge légale. Des phénomènes choquants sont observés. Les évacuations malheureusement rendues inévitables et nécessaires par la perte de contrôle par l'autorité publique et par les associations qui finissent par lâcher prise devant la détérioration et la perte des droits de tous. Ces évacuations sans solution alimentent le marché de marchands de sommeil qui maintiennent l'habitat insalubre. À l'évidence, le droit recule, l'impuissance à faire valoir l'ordre public avec ses conséquences, expulsions, reconductions à la frontière qui, aujourd'hui, du reste ne sont pas opérationnelles. L'impuissance à faire droit aux propriétaires de biens. Tout cela nourrit la mise en place de ce que l'on peut appeler « des milices de maintien de l'ordre » aujourd'hui.

Un exemple, lorsqu'un promoteur veut réaliser un programme immobilier et qu'il y a des bâtiments inoccupés qui sont squattés, que fait-il aujourd'hui ? Il paie des sortes de milices, de mercenaires qui, au gré de leurs projets, se rendent sur les sites pour évacuer les occupants. C'est curieux. L'ordre public n'agit plus et on voit la mise en place de milices privées. C'est choquant. J'ai des exemples aussi. Ou un marché d'achat à bas prix de biens squattés assortis d'actions musclées pour pouvoir libérer les lieux et faire ensuite des plus-values foncières immobilières.

Tout ceci m'amène à dire que s'il est utile d'avoir des missions urbaines, des plateformes, des observatoires, il est surtout urgent d'agir, de recenser, de proposer, de prescrire, de protéger et de faire appliquer le droit qui s'impose à tous.

La réalité de la vie dans ces lieux est tellement délétère et inhumaine qu'il est nécessaire d'avoir une approche pragmatique et surtout des solutions. Vous connaissez le squat de Gradignan, j'ai eu l'occasion de m'en entretenir longuement. Nous avons travaillé avec le Maire de Bordeaux. Un dialogue fructueux s'est instauré, un dialogue de confiance pour trouver des solutions. Je crois que c'est la bonne méthode. Il nous faut au regard de ce qui se passe un droit de regard. Les solutions ne peuvent pas

être optionnelles. Malgré la liberté de choisir, nous avons le droit de prescrire des solutions.

Et pour finir, je pense qu'il est souhaitable que l'on sorte de cette exploitation, de cette instrumentalisation qui met aux prises des propriétaires, des collectivités, des associations militantes. J'ai entendu notre collègue tout à l'heure montrer du doigt la commune de Villenave-d'Ornon qui n'aurait pas fait ce qu'elle devrait faire. C'est assez classique. On l'entend pour toutes les communes. Je pense que ce n'est pas la bonne solution et je pense qu'il n'est pas nécessaire d'instrumentaliser ces situations à des fins purement politiques.

Une plateforme, c'est certes utile. L'humanisation des lieux est nécessaire, mais ne résout absolument rien. Je pense qu'il faut que nous fassions attention de ne pas nous donner bonne conscience en mettant des plateformes, des dispositifs, des observatoires. Il faut passer à l'acte et cela ne demandera davantage que de bons mots ou quelques petites subventions. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LECERF.

Mme Harmonie LECERF : Monsieur le Président, Chers Collègues, nous allons voter cette délibération permettant au Président de la Métropole de signer la convention de la plateforme résorption des squats. Cependant, nous souhaitons signaler que cette convention, dans sa rédaction, mérite quelques modifications.

Elle nous a été présentée par la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) sans que sa rédaction n'ait été soumise à validation par les collectivités. Nous avons partagé avec les représentants de l'État, il y a quelques semaines, la nécessité de faire compléter et approfondir cette convention.

La délibération était cependant déjà prévue au vote aujourd'hui. Nous sommes conscients que ce dispositif ne peut bénéficier pleinement de son financement par la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement) en l'absence de signature, nous souhaitons que la plateforme réponde aux besoins et pour cela, elle a besoin de financement autant qu'elle a besoin de voir sa convention ajustée.

Nous souhaitons présenter aujourd'hui quelques orientations que nous, élus du groupe Écologie et solidarité, souhaitons impulser à court terme à la convention via la Métropole et nos communes respectives. Nous souhaitons que les rôles de toutes les parties à la convention soient plus clairement définis. Si la plateforme prévoit la création par la Métropole en partenariat avec les communes de LTI (Logement temporaire d'insertion) et ETI (Établissement temporaire d'insertion), nous souhaitons aussi que l'État s'engage à mobiliser des places d'hébergement d'urgence pour toutes les personnes qui ne seront pas orientées vers ces dispositifs.

Ainsi le nombre de personne en squats et bidonvilles doit être pris en considération dans la quantification en besoin d'hébergements d'urgence et ce, tant que notre Métropole ne comptera pas un nombre satisfaisant de LTI et ETI. Nous souhaitons que le rôle des CCAS ne soit pas limité à la domiciliation et transmission d'information aux prestataires de l'évaluation sociale, mais que leur travail d'accompagnement social, d'insertion, de connaissance des personnes soit pris en compte et qu'à ce titre, il soit pleinement intégré dans le processus de résorption des squats.

Au sujet de l'évaluation sociale, nous souhaitons pouvoir travailler conjointement avec l'État sur l'orientation donnée aux prestataires pour partager les critères d'évaluation et donner des exigences communes en matière de diagnostic.

Au même titre que les CCAS, nous souhaitons que la compétence parallèle du Département dans l'accompagnement social des familles soit également plus clairement rappelée dans la convention. Nous appelons à un engagement fort de tous les services sociaux pour aller vers les publics concernés, car aujourd'hui, de nombreuses personnes et familles demeurent sans aucun accompagnement social dans ces lieux de vie.

Enfin, nous souhaitons que chaque commune de la Métropole s'engage, suite à la signature du Président, à veiller à domicilier les personnes vivant en squat, bidonville ou campement sur le territoire de sa commune et cela, afin de faciliter les démarches administratives de ces personnes, mais aussi leur accès à leurs droits et soulager les CCAS voisins qui, parfois, se retrouvent sollicités pour des domiciliations en provenance de squats de communes alentour.

Nous souhaitons également un engagement large des communes dans ce dispositif de résorption des squats et bidonvilles conjoints avec l'État.

Je profite de cette prise de parole pour signaler qu'aujourd'hui, nous sommes le 18 décembre, journée internationale des migrants. Il n'aura échappé à personne qu'un nombre important des personnes vivant dans les habitats les plus précaires et insalubres sont en situation de migration. Les conditions de vie que l'on réserve à ces populations qui arrivent en France après avoir quitté leur pays d'origine pour des raisons variées, dont on se permet trop souvent de juger la légitimité, ne sont pas dignes de la France, pays des droits de l'homme et sixième puissance économique mondiale.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, Chers Collègues, si nous nous félicitons de cette convention autour de la résorption des squats entre l'État et notre collectivité, nous tenons à en pointer son ton très défensif et plein de retenue de la part de l'État notamment en termes de logement où la convention stipule que la recherche de logement est conditionnée à un processus de retour à l'emploi, comme si la situation de ces femmes et hommes vivant dans des squats ou bidonvilles dans des conditions d'hygiène précaires permettait un processus de retour à l'emploi serein.

Enfin, je pense qu'à cette occasion, nous pouvons de nouveau rappeler qu'au-delà de cette convention, une table ronde demandée par notre institution avec la Préfecture paraît toujours indispensable pour rappeler le rôle des uns et des autres et les différentes interventions qui viennent d'avoir lieu le confirment et notamment ceux de l'État en termes de gestion des personnes. 1 500 en dénombre le rapport à qui l'État doit offrir une solution de logement et un accompagnement social.

En 2020, il est impensable de tolérer autant de bidonvilles à nos portes. Si notre établissement, au-delà de ses compétences, assure l'accès à l'eau et à l'aide alimentaire, l'État doit assurer d'autres missions que la seule expulsion qu'elle emploie le plus souvent contre l'avis des communes qui doivent ensuite gérer des populations dont les enfants sont scolarisés et suivis par des CCAS et qui sont rejetés vers d'autres lieux ou communes. Nous voterons donc cette convention, mais nous en attendons plus de l'État.

M. Maxime GHESQUIERE : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit par Madame LECERF ou Madame MELLIER. En tant que délégué à l'habitat spécifique inclusif et l'accès aux biens essentiels, je m'engage sur l'année 2021 à aller rencontrer chaque Maire ainsi que le Président de son Centre communal d'action sociale ou intercommunal pour pouvoir trouver des solutions ensemble. Car on le voit bien, ce sont les services de l'État, des collectivités municipales et métropolitaines qui vont pouvoir résoudre ces problèmes d'accès à l'hébergement, mais avant d'accès aux biens communs. Le but de ces rencontres va être de faire l'état des forces des CCAS et j'espère que l'on arrivera ensemble à trouver des solutions pour améliorer les conditions de vie de ces personnes. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, juste un mot. Je crois que dans notre Métropole, il y a deux, trois situations dont nous ne pouvons pas être fiers.

Une, c'est certainement le fait qu'après tant d'années, d'efforts engagés par les uns et par les autres, de ne pas avoir su être conformes à la loi concernant les aires de grands passages. C'est un feuilleton qui s'éternise et je souhaite, je l'ai dit dès mon investiture, y mettre fin. On connaît bien sûr toutes les difficultés, il faut un travail en commun et positif avec les communes, et j'ai bon espoir que l'on puisse y arriver.

Le deuxième qui ne nous inspire pas beaucoup d'honneur, c'est évidemment la situation des squats. Les squats sont un scandale à la fois pour ceux qui y vivent dans des conditions d'extrême précarité, mais je tiens à reprendre aussi ce qu'a dit Michel LABARDIN parce que je le constate moi-même, et sont souvent des lieux d'exploitation des uns par les autres. C'est un lieu inacceptable pour ceux qui vivent dans la plus grande des misères. C'est un lieu inacceptable évidemment pour les riverains qui ne peuvent pas supporter les conditions sanitaires qui se dégradent rapidement. Nous en sommes tous témoins, nous le vivons tous. En tout cas, dès l'instant que nous sommes sur le terrain et que nous allons voir ces squats, on en sort toujours particulièrement effrayés sinon éprouvés. Il faudra trouver

une solution.

Je dirais même quelque chose qui n'est pas forcément très populaire dans cette assemblée, mais parfois il faut des expulsions. Quand vous avez une montagne de difficultés et des conditions sanitaires devenues intolérables pour tout le monde, que faites-vous ? Vous n'allez pas laisser une situation devenant de plus en plus intolérable. Il faut expulser parce qu'il faut renouveler, pouvoir nettoyer le lieu du squat. Je ne peux pas être opposé à l'expulsion.

En revanche, c'est vrai qu'il faut, à ce moment-là, trouver d'autres solutions. On en avait travaillé un certain nombre sous l'ancienne mandature. C'étaient les ETI. Maintenant on a ajouté des LTI. Seulement là aussi, on a la même difficulté c'est-à-dire qui lève la main pour dire : « Je propose un ETI ou LTI » ? En général, il n'y en a pas beaucoup, il y a quelques communes. À ma connaissance, il y en a trois, je ne les citerai pas, mais elles se reconnaîtront tout de suite. Et puis après, chacun considère qu'au fond, c'est un peu la « patate chaude ». On la donne à la commune d'à côté qui la redonne. Et au bout d'un certain temps, tout revient.

Il faut des solutions beaucoup plus structurelles, plus fondamentales. Je pense qu'il faut qu'un jour, on se retrouve tous ensemble, que l'on se dise entre nous nos quatre vérités. Que veut-on ? Veut-on refiler cela aux voisins ou bien veut-on traiter le problème au fond ? Évidemment, je suis pour traiter le problème. Il faut bien entendu que toutes les communes travaillent ensemble, que l'État s'engage davantage. L'État est très timoré sur cette question. Je comprends parfois la position de Madame la Préfète sur un certain nombre de situations, mais globalement l'État a une tendance à considérer que tout va bien, là où il est quand même difficile de le prétendre.

D'autre part, le Maire de Bordeaux, le Président du Conseil départemental et moi-même avons signé une lettre pour demander à Madame la Préfète une table ronde. J'ai revu Madame la Préfète, il y a dix-quinze jours et je lui ai rappelé cette demande faite qui était restée sans réponse.

En réalité, il y a une demi-réponse de Madame la Préfète qui consiste à nous dire. « Si vous avancez sur la convention concernant la plateforme, c'est une question que l'on pourra examiner ». Nous allons faire un pas dans cette direction-là, mais il faut également que l'État fasse un pas dans notre direction.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Rapidement, j'ai entendu de vos propos qu'il y a une volonté à la fois de pousser l'État à s'engager en même temps que nous, pour avoir aussi une volonté forte sur le territoire. Il me semble qu'encore une fois, l'idée du revenu de base peut répondre à cette problématique de la causalité. Pourquoi des gens sont sur un territoire, à un moment donné, dans un mode de survie avec un système aujourd'hui leur demandant tout simplement d'essayer de vivre dignement ? Cela veut dire qu'il faut arriver à créer le début de la conciliation entre des personnes arrivant complètement démunies sur le territoire et obligées d'exploiter l'autre être humain qui est à côté d'eux et qui est bien souvent en situation de précarité et plus faible qu'elle-même.

Cela veut dire qu'il faut essayer de travailler sur cette évolution du système de création monétaire et là, j'aimerais bien que Bordeaux Métropole soit aussi demandeur pour que l'on pousse vraiment l'État à travailler sur ce sujet. Je pense que c'est fondamental pour passer d'un moment de société actuellement violente dans une société beaucoup plus apaisée. Voilà, merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous, on pense que les intentions sont bonnes mais le titre est mauvais, « La résorption des squats et des bidonvilles ». Il faudrait plutôt discuter de la résorption de la précarité et de la pauvreté en raison des squats et les bidonvilles... le Maire de Gradignan, j'ai bien entendu, se plaint de la multiplication des squats. Pourquoi y a-t-il multiplication ? Parce qu'il y a de plus en plus de personnes qui sont à la rue et qui se débrouillent comme elles peuvent. Et pourquoi ? Parce que les pouvoirs publics n'apportent aucune réponse. Il faudrait inverser le raisonnement. Est-ce que les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, l'État ont-ils des moyens de répondre à cette urgence sociale qui est le fait que des dizaines de milliers de gens se retrouvent à la rue. Il y a la question des

réfugiés, mais il y a aussi des gens d'ici qui n'ont plus de quoi se payer un logement. Voilà le problème qui est là au départ.

Après, les squats sont insalubres, il y a de la violence. La violence et la brutalité existent un peu partout dans cette société-là, le trafic aussi. Les squats ne sont pas des endroits attirants.

La meilleure des réponses pour éviter les squats insalubres avec de la violence, c'est qu'à un moment donné, les pouvoirs publics prennent des décisions permettant justement de reloger les gens en urgence. Il se trouve qu'il y a des dispositifs pour cela. Pourquoi ce n'est pas fait ? Pourquoi n'y a-t-il pas de réquisition de bâtiments ou de logements vacants par les pouvoirs publics et pas seulement par des milieux associatifs ou par des réseaux militants qui essaient d'aider. C'est aussi ce problème-là qui est posé. Dans cette délibération-là, on ne parle pas de cela. Il y a un chèque de 60 000 euros ou en tout un budget de 200 000 euros pour essayer de trouver des solutions, mais on sait déjà que c'est largement insuffisant au regard de la réalité.

La réalité, c'est quoi ? Ce sont 2000, 3000 personnes à la rue, ce sont des estimations, même plus selon certaines organisations militantes.

Le problème est celui-là, comment y répond-on ? On peut toujours se plaindre des squats. Tant qu'il y aura de la pauvreté, de la misère, il y aura des squats. Encore une fois, on en revient à une politique volontariste de la part des pouvoirs publics. Ce n'est pas le cas malheureusement et cela se désengage même. Monsieur ANZIANI vous dites : « Je comprends la Préfète ». C'est toujours plus facile de comprendre ces gens-là quand ils expulsent des personnes qui sont dans la misère. Nous, on pourrait aussi discuter de « Pourquoi n'empêche-t-on pas les expulsions quand des gens ne peuvent plus payer leur loyer ? Pourquoi laisse-t-on faire les promoteurs immobiliers ? Pourquoi laisse-t-on les loyers s'envoler comme c'est le cas depuis très longtemps ? Pourquoi chasse-t-on les pauvres du centre-ville de Bordeaux ? ». On paie cette politique et aujourd'hui, il y a une situation socialement catastrophique. C'est pour cela que l'on vote contre parce que les problèmes ne sont pas posés clairement et nous, on pense qu'il y a un manque de volonté politique de la part des collectivités territoriales. Il y a des moyens pour répondre à ces problèmes de logement. C'est déjà de reloger en urgence toutes ces personnes-là et avoir une politique après qui permette de construire ou de rénover. On peut discuter de tout au travers des différentes délibérations que l'on a pu voir auparavant. Je m'arrête là.

M. le Président Alain ANZIANI : Je voudrais simplement attirer votre attention sur un point. On parle des squats comme s'il y avait une population unique dans les squats. Ce n'est pas vrai. Il faut examiner chacune des populations qui y sont. Elles sont de nature profondément différente. Les solutions doivent être appropriées à chacune.

La plupart ne sont pas des gens expulsés de leur maison parce qu'ils ne pouvaient pas payer leur loyer. C'est totalement faux. La plupart des squats sont fréquentés par soit des gens sans papier, ce qui pose la question évidemment de la légalité de leur présence sur le territoire français, soit par des Roms, des Bulgares ou des Roumains, avec un système très organisé puisque dans leur pays on leur dit : « Tu vas aller dans tel endroit », par exemple « Tu vas aller dans le Médoc parce que là, tu vas trouver du boulot au moment des vignes et puis pour ton hébergement, ne t'inquiète pas, tu vas avoir un squat qui va se trouver ici ou là ». Il y a un vrai package qui est vendu en Bulgarie ou en Roumanie à ces gens-là qui viennent et qui vont travailler dans les châteaux. Ensuite après, ils viennent s'héberger dans les squats qu'on leur a désignés où ils paient un loyer. C'est la réalité.

On voit bien que la solution pour ces populations-là ne sera pas la même que pour d'autres. J'en ai souvent parlé avec la Préfète. À mon avis, ce qui ne va pas, c'est qu'ils puissent venir travailler dans des grands châteaux et qu'ensuite le château au fond se désintéresse totalement de la question de leur hébergement. Il les fait travailler. Ils font en plus chaque jour la distance entre le Médoc et notre Métropole pour aller dans un squat de misère. C'est vraiment une approche très fine qu'il faut avoir si on veut trouver de vraies solutions. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Excusez-moi, je reprends la parole. Je suis d'accord avec vous, on peut constater que dans la plupart des squats, ce sont des migrants aidés par des associations. La plupart des gens, petit à petit, précarisés et sans doute brisés par la vie aussi, se retrouvent souvent isolés et ne sont pas en situation de résister collectivement. C'est la différence qu'il peut y avoir entre les réfugiés et les migrants d'un côté et puis ceux qui sont d'ici. Les migrants arrivent, ils ont peut-être des réflexes

collectifs. Ils ont la force de se défendre un peu et de dire : « Nous, on ne va pas se faire écraser comme cela ». Il y a des milieux associatifs qui sont là en liaison avec eux. Par contre on peut constater que des tas de gens brisés, écrasés par la vie sont souvent seuls dans l'alcool, dans la drogue et n'ont pas la force de se défendre ensemble. C'est peut-être cela la différence. Mais, il y a une réalité, je ne sais pas exactement combien il y a de gens SDF en France, mais le nombre est 300 000, c'est énorme. Ils ne sont peut-être pas dans les squats, mais ils sont quelque part. De fait, la question concerne des gens qui sont sans abri et non des squats.

Est-ce qu'aujourd'hui, la société ici est en capacité de loger, de mettre à l'abri ces gens-là ? C'est cela le problème posé. Je suis d'accord avec vous, ce ne sont pas les mêmes situations parce que ce ne sont pas les mêmes vies, les mêmes rapports, même y compris avec les milieux militants, mais il n'empêche que le problème est posé de toute façon dans les deux catégories.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président. C'est vrai que c'est difficile de passer derrière le Président qui a fort bien résumé la situation. Je crois que ces situations dans les squats nous percutent à toutes et à tous. Elles ne laissent personne indifférent. Je peux me retrouver dans les propos de notre collègue LABARDIN qui a décrit des situations de tension extrême avec une violence caractérisée qui ne répond pas aux codes de notre République.

Parallèlement à cela, je me remémore, pour les plus anciens, les propos d'un candidat écologiste à la Présidence de la République en 1974, René DUMONT qui disait que nous avons la chance d'être nés, nous autres Français, dans la bonne partie du monde. C'est vrai aussi et pensons à celles et ceux qui sont obligés de fuir leur pays pour des raisons économiques ou politiques, essayer de trouver refuge chez nous et nous devons pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions.

Les squats ne sont pas les solutions bien entendu. Force est de constater qu'au regard des dispositifs qui sont de notre compétence, nous essayons de travailler avec les différentes collectivités à l'amélioration des conditions de vie dans ces lieux où il y a de la difficulté voire de la violence.

Il faut pouvoir être toujours en capacité de condamner la violence et de la réprimer, comme cela a été dit, mais aussi avoir la même capacité à prendre en compte ces enfants, ces femmes et ces hommes qui finalement n'ont rien demandé, victimes, de façon à pouvoir les accompagner sur des parcours de réinsertion ou d'insertion dans la mesure du possible.

Je rejoins les propos de Madame LECERF qui considère que la convention devra évoluer et j'inviterai toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à des réunions de travail pour voir comment on peut le faire. Mais en attendant, je demande aux communes, dans la mesure du possible, de faire en sorte qu'il y ait un accueil dans les CCAS, que les enfants puissent être accueillis dans nos groupes scolaires.

Je connais aussi les difficultés qui sont celles de nos groupes scolaires et de nos institutrices, professeurs des écoles lorsqu'il s'agit d'accueillir ces enfants qui sont quelquefois perturbateurs. Toutes ces difficultés, il ne faut pas les nier, il faut savoir les regarder en face, mais il est aussi de notre devoir, en tant qu'élus de la République, de faire en sorte que nous puissions agir dans le cadre d'une amélioration de ces situations sans angélisme. C'est l'objet entre autres de cette convention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci qui vote contre ? Monsieur POUTOU. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. Alain GARNIER : Affaire n°72, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de Bordeaux Re Centres. Monsieur PUYOBRAU.

M. PUYOBRAU

(n°72) Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés de Bordeaux Re Centres - Projet d'avenant n°4 - Décision – Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite intervenir ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : On s'abstient sur cette délibération. Pour dire que là encore, il y a comme un décalage, mais c'est vrai que l'on est plutôt d'accord avec les intentions défendues dans la délibération. Il y a toujours ce constat de décalage et de refus de voir la réalité ou de discuter des problèmes qui sont essentiels.

Il faut des logements sociaux, requalifier les quartiers anciens, mais on ne discute jamais de la confrontation nécessaire contre les spéculateurs immobiliers. Il faut discuter aussi avec Airbnb. On sait aujourd'hui que, dans ces quartiers-là, comme dans tous les quartiers, il y a des problèmes de logement et on discute comme si c'était juste une bonne volonté, à un moment donné, alors que l'on est confronté à des lois capitalistes ou financières qui font que l'on vit une gentrification, c'est le joli mot qui veut dire que l'on éloigne les modestes et les pauvres des centres-villes, c'est un vieux processus mais qui continue. Comment fait-on face à cela, comment y répondre ? Ces délibérations disent : « Oui, ce serait bien. On va essayer de », et puis en fait on ne discute pas. En face, il y en a qui ne veulent pas du tout de cela. Quel combat est-on prêt à mener contre ces gens-là prêts à se faire de l'argent sur la misère des autres ? Tout ce qu'ils peuvent prendre, ils les prennent. C'est cela le fond de la problématique, que l'on n'arrive pas à cibler.

On reconnaît qu'il y a la volonté d'avoir un outil public de foncier qui essaye de résoudre un peu les problèmes, mais cela ne va vraiment pas assez loin.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président, juste en écho à l'intervention de Monsieur POUTOU, il ne faut pas réduire cette délibération à cela. Il faut savoir aussi que notre établissement met en place des dispositifs qui vont contribuer à une accessibilité au logement. Je pense à l'expérimentation sur les loyers à Bordeaux. Au permis de louer et de diviser que nous allons mettre en place sur la Métropole. Au dispositif mis en place sur la commune de Bordeaux par rapport à la maîtrise de la location via Airbnb. Au foncier solidaire que nous voulons pouvoir déployer sur la Métropole, c'est-à-dire autant d'outils, de leviers susceptibles de permettre une meilleure accessibilité à l'habitat pour celles et ceux qui n'en disposent pas aujourd'hui.

Je rappelle qu'il y a un déficit de plus de 42 000 logements sociaux sur notre agglomération, sur la Métropole. Il y a une loi SRU qui n'est pas forcément respectée et il faudra bien, d'une façon ou d'une autre, que nous nous rapprochions le plus possible de celle-ci, peut-être par des incitations positives car il ne s'agit pas d'avoir un regard punitif. C'est rarement constructif.

Ce que je veux dire tout simplement, c'est que des dispositifs, des outils sont mis à disposition pour éviter la spéculation qui est un frein à l'accès au logement.

M. le Président Alain ANZIANI : On passe au vote. Qui s'abstient ? Monsieur POUTOU. Qui vote contre ? Personne. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. Alain GARNIER : Affaire n°77, subventions 2021 à des manifestations culturelles dans le cadre des contrats de CODEV. Madame BLOCH.

Mme BLOCH

(n°77) Subventions 2021 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision – Autorisation

Brigitte BLOCH présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je profite de cette délibération pour revenir sur tout ce qui touche à la culture. En effet, le monde de la culture est sous le choc. Notre tissu artistique et culturel est en péril du fait de la pandémie et des décisions gouvernementales. Plus il y aura de distanciation nécessaire pour des raisons sanitaires, plus on devra « cultiver » au sens propre tout ce qui permet de maintenir des liens d'empêcher de sombrer. Ainsi, il convient de renforcer ce qui fait lien : l'art, la culture, la sensibilité, le partage.

La culture participe à la construction du sens de la vie, à avoir une vision d'un autre monde, à créer l'imaginaire, des émotions. Drôle d'époque où la symbolique de certaines décisions rend non essentiel ce qui irrigue l'esprit et bâtit le sens de l'existence entre générations.

Face à la décision de ne pas ouvrir les théâtres, les musées et les cinémas, les salles de spectacle, le spectacle vivant est poussé vers le néant. Cette décision ne s'explique pas. Les gens qui se rendent dans les lieux culturels sont masqués, respectent les mesures barrières et sont beaucoup plus protégés que dans les transports en commun par exemple.

La réouverture progressive des lieux de culture s'impose. L'accès à la culture est tout le contraire d'un supplément d'âme dans notre pays. Elle doit redevenir une priorité, un bien commun indispensable, pas seulement un vulgaire produit de consommation, mais un terrain privilégié de rencontres, de partages, de rêves.

La question de la commande publique aux artistes peut être une réponse pertinente en la travaillant avec les acteurs, mais également les usagers et de ce fait, construire un nouveau modèle culturel. « La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert », disait MALRAUX. Nous sommes au côté du monde de la culture dans son combat pour la conquérir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : On vote pour cette délibération-là, mais c'était l'occasion de parler des difficultés du milieu de la culture. Peut-être pour le faire dans un ton un peu moins conciliant que celui de Claude MELLIER. Il se passe à la culture quelque chose de très grave. D'abord ce n'est pas dû uniquement à la crise sanitaire parce qu'il y a déjà des difficultés énormes, comme le petit commerce. Cela fait des années qu'il y a des difficultés, de la souffrance et des magasins ferment parce qu'ils n'y arrivent plus. Cela fait aussi des années que la culture est en souffrance. On peut peut-être distinguer deux cultures : il y a la culture officielle, vitrine, l'Opéra de Bordeaux et d'autres comme d'importantes institutions. Et puis il y a toute une culture populaire de petites associations qui essaient de vivre et qui ont rarement les moyens ou en ont de moins en moins. Ce qui se passe, c'est qu'avec la crise sanitaire, cela achève justement toute la partie hyper fragile du milieu culturel et souvent, c'est la partie culturelle populaire, c'est celles et ceux qui sont dans les quartiers à essayer de faire des petites choses au quotidien. C'est cela qui est grave. On va avoir une culture populaire utile pour beaucoup de population qui peut disparaître, et puis l'autre rutilante, brillante qui va continuer.

Il y a une sorte de lutte de classe, y compris dans la culture. Ce n'est pas une chose neutre. Le choix de fermer les théâtres et les cinémas, c'est quand même révélateur des conceptions du pouvoir politique parce que l'on peut aller chez Apple, McDo, enfin, tout le monde le dit, dans le commerce, on

peut prendre les trams, mais par contre, on ne peut pas aller voir un film, une pièce de théâtre, on ne peut pas assister à un petit concert où on respecterait pour autant toutes les règles sanitaires.

Il y a vraiment un problème de choix politique fait, qui ne correspond pas du tout aux besoins en réalité et on voit les dérives très dangereuses dues aux dérives autoritaires du pouvoir actuel. Quelques-uns décident et cela ne se justifie d'aucune manière. Mais ils le font quand même, quitte à détruire une partie de ceux qui travaillent aujourd'hui.

Il faut un discours qui dénonce cette situation sinon on est là à constater : « Oui... », comme s'il y avait un côté fatal. Non, il n'y a pas de fatalité. Il y a des choix politiques qu'il faut combattre et les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle là-dessus. Il faut des chèques pour soutenir financièrement celles et ceux qui ne peuvent plus travailler, mais peut-être trouver aussi des solutions de proximité dans les quartiers comme cet été pour la salle des fêtes du Grand parc au Parc rivière. Il ne faut pas être très nombreux pour trouver des initiatives comme cela adaptées aux problèmes. Mais cela demande une certaine réflexion pour qu'il y ait une continuité de l'activité culturelle et notamment dans les quartiers où il y a un besoin de lien humain, de se sortir d'un climat anxieux. La culture de ce point de vue, au sens large, peut aider à cela.

Ce n'est pas juste une chose annexe. On a vu TARMAQ pour sauver la filière de l'aéronautique, grands acteurs de l'Aquitaine. On pourrait avoir aussi des délibérations qui disent : « La culture, il faut la sauver ! » et trouver des solutions, des moyens pour pouvoir la faire vivre parce que c'est aussi important que manger et boire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Très brièvement, Monsieur le Président, pour une demande de précision. Je voudrais être certain d'avoir bien entendu. Il s'agit bien des manifestations culturelles du premier semestre parce que ne voyant pas apparaître le Salon national « Lire en poche » à Gradignan qui, comme vous le savez, n'est pas une culture vitrine, mais une culture pour toutes les classes, j'espère bien qu'il apparaîtra dans une prochaine délibération. Vous confirmez que c'est le cas ? Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Madame Brigitte BLOCH

Mme Brigitte BLOCH : Monsieur le Président, si vous me le permettez, comme nous savions que ce débat irait bien au-delà de la délibération, je voudrais exprimer ici le point de vue du groupe Écologie et solidarités. Comme le disait un manifestant mardi, la culture n'est pas essentielle, elle est indispensable. Nous contestons la décision du Gouvernement de ne pas rouvrir les salles de spectacle, les cinémas, les théâtres et les musées. Nous tenons à affirmer ici notre soutien aux acteurs culturels dont nous comprenons le désarroi. Ils étaient prêts à accueillir le public en toute sécurité et ils ont toute notre confiance. Nous voulons offrir le maximum de visibilité aux acteurs culturels ici notamment dans le plan de relance, et l'élargissement des subventions de Bordeaux Métropole en 2021 est un geste fort. Nous maintiendrons ces subventions quelles que soient les conditions sanitaires des prochains mois. La mobilisation des collectivités territoriales est forte et nous nous efforçons d'être réactifs. Nous avons voté, au début du Conseil, une nouvelle version du plan de soutien métropolitain et il est désormais encore plus largement ouvert aux entreprises et aux associations culturelles.

Pour répondre à la dernière intervention, nous prévoyons justement dans le plan de relance de bien aider les opérateurs de terrain. Nous prévoyons dans une partie du dispositif envisagé que ce soient bien les acteurs culturels du terrain de nos villes de la Métropole qui soient accompagnés pour que cela atteigne bien les personnes en difficulté aujourd'hui.

Les communes sont également actives, et Bordeaux avec Dimitri BOUTLEUX, comme dans d'autres villes, a attribué des subventions exceptionnelles aux acteurs culturels.

Nous continuerons d'être à leur côté, car, malheureusement, cette crise va laisser des traces. Nous ressentons un grand vide depuis la fermeture des lieux culturels. Mais il y aura un nouveau printemps pour la culture et j'émetts deux vœux : que cette renaissance permette l'émergence d'encore plus de

projets et qu'elle renforce son accès de tous. C'est dans cet objectif que nous prévoyons l'usage de moyens supplémentaires votés dans le cadre du plan de relance.

Je voudrais dire un dernier mot en soutien aujourd'hui à FIP puisque nous sommes dans les derniers jours de diffusion de FIP Bordeaux. Nous nous mobilisons pour essayer de maintenir cet émetteur qui a beaucoup contribué à soutenir les activités culturelles de nos territoires et ce serait vraiment important de maintenir ses émissions. Merci à tous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Monsieur le Président, bien sûr que le groupe Socialiste et apparentés s'associe aux propos que vient de tenir Brigitte BLOCH. Nous sommes tous un peu orphelins, malheureux, de ne pas pouvoir voir ouverts nos lieux de culture sur chacune de nos communes, de ne pas poursuivre le travail et offrir des lieux de représentation à nos compagnies artistiques.

Le travail malgré tout continue. Nombre d'entre nous laissant nos portes ouvertes, mais en lieux fermés pour poursuivre la création. Nous avons hâte que le Gouvernement puisse prendre la décision de réouverture évidemment tout en respectant les règles sanitaires. Je m'associe aux propos qui consistent à dire qu'il y a quand même certaines incompréhensions. Ce que l'on peut faire à certains endroits, se retrouver dans les rayons des grandes surfaces, et ne pas pouvoir, en respectant les règles de distanciation sociale, aller au théâtre ou encore au cinéma.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Juste deux petites informations concernant la radio FIP condamnée à fermer. Je ne sais plus si cela a été dit, mais c'est le dernier jour de diffusion de l'antenne aujourd'hui. Il y a une manifestation à 18 heures. Si la réunion est finie à temps, on peut aller se joindre pour défendre le personnel.

M. le Président Alain ANZIANI : S'il y a moins de prises de parole, on peut y arriver, Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Juste pour dire que le rendez-vous est à 18 heures jusqu'à 19 heures puisqu'après, il y a le couvre-feu. Ce n'est peut-être pas la dernière action, la bataille va continuer. C'était d'ailleurs le sens de l'intervention du groupe Écologiste. Une fois encore se pose le problème, de quel rôle peuvent jouer les collectivités territoriales par rapport à la survie de cette radio. Il faut voir s'il peut y avoir un investissement public là-dessus.

Il y a un autre aspect important, le cinéma UTOPIA. Il diffuse des films dans les salles vides. Ils demandent aux personnes de passer pour discuter avec eux pendant tout le week-end. Si cela vous intéresse, pas pour aller voir les films parce que l'on ne peut pas, mais pour discuter. Voilà deux initiatives culturelles qui nous semblent importantes dans le climat de résistance nécessaire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Unanimité sur ces subventions aux associations ? Oui, je vous en remercie.

Unanimité

M. Alain GARNIER : Affaire n°78, rapport annuel d'activités Arkea Arena. Madame BLOCH.

Mme BLOCH

(n°78) Présentation du Rapport Annuel d'activités de la grande salle de spectacles Arkea Arena pour l'exercice 2019 – Information

Mme Brigitte BLOCH : Je ne sais pas si vous voulez vraiment que je vous présente le dossier sur le fond qui cependant est très intéressant à lire. Si vous voulez, je le fais, sinon je laisse la place à ceux qui veulent intervenir et je me tiens à votre disposition si vous souhaitez que je vous donne quelques nouvelles de l'Arena.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de votre sagesse. Qui souhaite intervenir ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. D'abord pour se féliciter de l'excellent résultat, en quelques années, de cette salle qui se hisse en termes de fréquentation comme étant la première salle de province. Le choix était un subtil équilibre de solidarité entre les communes, l'intérêt métropolitain et la cogestion, et avait fait en sorte que cette salle se fasse à Floirac et non pas, comme proposé à l'époque, sur d'autres endroits de la Métropole et cela avait fait l'objet d'un vote très serré.

La qualité des spectacles proposés est bien dite dans ce rapport. Je pense que c'est une vraie chance pour notre agglomération. Lorsqu'on se promène le long de la Garonne, on observe que c'est, du point de vue architectural, un emblème posé là à cet endroit. Quand on sort du spectacle et que l'on est sur le parvis et que l'on jette son regard vers la Rive gauche, on a l'impression d'être juste en face du futur pont Simon Veil qui a fait souvent l'objet de délibérations unanimes.

Quelle ne fut pas ma et notre surprise, en ouvrant notre quotidien régional préféré, samedi matin, de voir que l'entreprise choisie était BOUYGUES. Bien évidemment, on comprend que le Président choisit l'entreprise, cela ne pose pas de problème, mais nous nous étions quittés jeudi soir assez tard de la Conférence des Maires et il eut été de bon ton, puisque les Maires étaient là en visioconférence ou en présentiel, de nous dire : « Mes Chers Collègues, le choix sera un tel, mais laissez-moi la primeur de l'annoncer demain dans la presse ». Nous sommes tous des élus responsables et nous l'aurions tout à fait compris.

L'édition de SUD-OUEST du dimanche est souvent plus à caractère régional, celui du lundi matin revient sur ce dossier et nous avons droit aux explications de Monsieur le Président, sur le choix de l'entreprise BOUYGUES. Finalement ce journal est une source d'information relativement importante. Je vous propose, à un moment où on est en train de discuter du budget 2021, de bien vouloir payer à tous les élus métropolitains l'abonnement de SUD-OUEST électronique, ce qui nous fera gagner du papier et nous permettra d'être informés quasiment en temps réel de ce qui se passe.

Blague mise à part, c'est un dossier trop important pour que l'on apprenne cela dans la presse. Ce n'est pas la première fois, depuis le début de cette mandature. Cela a été le cas pour la Régie de l'eau, pour l'encadrement des loyers. Cela n'a pas été tout à fait le cas, même si le détail a été retrouvé, pour le plan d'urgence. J'ai envie de dire, au-delà du fait qu'il y a une majorité, une opposition, dont acte, on l'entend, on le comprend. Mais sur certains grands dossiers, et on vous laisse, Monsieur le Président, bien évidemment la possibilité de gérer comme vous l'entendez, mais de nous dire : « Voilà, mon choix est celui-ci » et ne pas l'apprendre par voie détournée avec la presse. Même si, disons-le, cela s'est peut-être fait dans le passé, je n'en sais rien, on ne va pas passer son temps à regarder derrière, il vaut mieux regarder devant, et dans ce cas-là, nous aurions aimé l'apprendre de cette manière-là, même si on ne vous conteste pas, à aucun moment, ce choix-là.

En tout cas, ce projet de pont est absolument indispensable pour de multiples raisons, tout le monde l'a dit. Et pour revenir au sujet d'aujourd'hui, l'Aréna, je pense que sa fréquentation pourra être encore plus importante. La circulation sera encore plus facilitée grâce à ce pont qui est un ouvrage métropolitain important pour notre agglomération.

M. le Président Alain ANZIANI : D'autres demandes de parole ? Non. Vous attendez que je vous donne une réponse ? Vous pensez bien, Monsieur DUPRAT, que si le jeudi lorsque l'on a réuni les Maires, j'avais su quel était le gagnant de ce nouveau marché, je vous l'aurais dit. Cela aurait été pour moi un grand honneur de vous l'annoncer immédiatement. J'avais tout intérêt à vous dire de suite : « Regardez le travail a été fait dans la continuité ». Vous avez remarqué d'ailleurs que j'ai toujours précisé que c'était dans la continuité, je n'ai pas essayé de m'arroger un mérite qui ne m'appartient pas. Simplement, nous avons terminé le travail commencé par Alain JUPPÉ et Patrick BOBET. Je l'ai dit avec beaucoup de franchise.

Mais vous avez remarqué aussi que, dans l'article du vendredi, mon nom n'est pas cité. Je ne crois pas en tout cas. Pourquoi ? Parce que moi, je n'ai eu la journaliste que le dimanche matin. C'est pour cela que vous avez lu un article le dimanche soir dans l'édition électronique et le lundi sur papier.

Ne nous faisons pas de mauvais procès, ne soyez pas aussi susceptible sur ces questions-là. On pourrait se réjouir tous ensemble de l'essentiel, c'est qu'enfin le pont avance. On a enfin trouvé des solutions techniques, on va mieux pouvoir relier la Rive droite et la Rive gauche, et enfin mieux valoriser le fleuve.

J'aurais préféré vous le dire en face à face, mais franchement, que risquais-je de vous le dire ? Sinon des remerciements peut-être de votre part. Je n'ai pas eu mes remerciements, je n'en fais pas une histoire. Merci. Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Ce que je voulais dire, c'est qu'il y avait, effectivement là, un pari colossal et il est gagné à ce jour. C'était d'implanter une structure de cette importance en milieu habité. C'est chose faite, ce n'est pas sans contraintes, sans efforts de la Métropole et de la commune de Floirac. Mais au regard de l'expérience qui est la nôtre aujourd'hui et des moyens que les uns et les autres avons mis à disposition, l'accès à cette salle n'a pas posé les problèmes que certaines Cassandra nous prévoaient.

Aujourd'hui, il faut confronter ces dispositifs au moins jusqu'à la livraison du pont. La bonne nouvelle, c'est que les travaux du pont vont recommencer au mois de janvier de cette nouvelle année et qu'une fois ce pont réalisé, nous allons enfin avoir un outil supplémentaire susceptible d'améliorer les conditions de mobilité sur la Métropole et sur la relation Rive droite/Rive gauche. Je crois qu'il faut regarder aujourd'hui, sans tomber dans la polémique, de qui a annoncé. Pourquoi ? Comment ? Cela n'a pas tellement de valeur ajoutée, mais réjouissons-nous, que les travaux reprennent et que ce soit une solution à la mobilité sur la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Sur ce dossier présenté est purement une information donc il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

Alain GARNIER : Affaire n°81 concernant le FIC période 2021-2026. Madame KISS.

Mme KISS

(n°81) Fonds d'intérêt communal (FIC) pour la période 2021-2026 - Décision – Autorisation

Andréa KISS présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Fabien ROBERT.

M. Fabien ROBERT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je serai bref. Quelle que soit la couleur ou la sensibilité politique de l'exécutif de la Métropole ou de la ville de Bordeaux, je crois qu'il y a une constante, c'est que le budget voirie de la ville de Bordeaux est insuffisant. Je le dis d'autant

plus que ce fut le cas par le passé et c'est encore le cas aujourd'hui.

Madame la Vice-présidente, j'entends les avancées qui ont été conduites et que vous avez parfaitement exprimées avec des augmentations d'enveloppe - 500 000 euros pour la ville de Bordeaux - nous pesons 17-18% du linéaire ou des zones de surface et on retrouve à peu près cette part dans le budget. Sauf que, quand on regarde la vétusté qui est un critère, si ce n'est un critère tout du moins un état des lieux fait des voiries, j'ai la carte sous les yeux, on se rend vite compte qu'il faut entreprendre beaucoup de chantiers à Bordeaux. Et surtout il y a un critère insuffisamment traité, c'est la fréquentation des voies dans la ville centre, dans la première couronne, la deuxième n'est pas identique. Je parle d'expérience. Je le dis aux élus bordelais majoritaires face aux demandes de la population, à la nécessité de rénover les rues ou de désartificialiser les sols, que l'on veuille rénover ou enlever du goudron, de toute façon les travaux ont un prix, un coût, et nous considérons, les élus bordelais du groupe Métropole commune(s), que cette enveloppe est insuffisante. Ce n'est pas du tout une manière de dire que les services ne font pas assez parce qu'au contraire, ils sont eux au maximum tant sur les crédits d'investissement où si nous en demandons plus, il leur faut aussi plus de moyens humains pour suivre les chantiers tant sur ce plan de l'investissement que du fonctionnement. D'ailleurs sur les crédits de maintenance, les moyens manquants sont aussi des moyens humains pour les services.

Nous l'avons dit en 2014, je m'en rappelle bien, nous le disons aujourd'hui, la ville de Bordeaux de notre point de vue n'est pas bien traitée et c'est la raison pour laquelle les élus bordelais du groupe Métropole commune(s) s'abstiendront sur le FIC.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame Claudine BICHET.

Mme Claudine BICHET : Chers Collègues, on peut se féliciter des évolutions du FIC, notre Métropole adopte des objectifs ambitieux pour le climat et la transition écologique. Le FIC est un outil qui mobilise des financements conséquents. Il était essentiel qu'il contribue plus directement aux priorités métropolitaines. Désormais, nous sommes donc tenues, nous, communes, de mobiliser davantage le FIC pour le développement des modes doux, de l'accessibilité de la voirie ou à la végétalisation de l'espace public.

La délibération prévoit une part de 20% de l'enveloppe communale, c'est une première étape encourageante. Cela permettra d'avoir des politiques métropolitaines plus cohérentes. Le maintien de la proximité pour la gestion du FIC était une demande forte des Maires, il me semble que nous avons réussi à maintenir cet équilibre.

Des améliorations sont-elles encore possibles ? Je pense que oui. Le FIC doit devenir un outil plus dynamique. La répartition des enveloppes communales doit mieux tenir compte de l'état de la voirie, des réseaux et des besoins de chaque commune. Par exemple, l'intégration du taux d'usure de la voirie et de la fréquentation dans le calcul serait plus pertinente que la prise en compte du seul linéaire. Nous devons continuer de renforcer notre approche métropolitaine, c'est un enjeu d'équité et d'efficacité.

L'accès à la nature en ville, à des pistes cyclables sécurisées ou à un espace public accessible aux personnes en situation de handicap doit être offert à tous les habitants de la Métropole. Toutes les communes n'ont pas les mêmes besoins et des inégalités demeurent.

Cette nouvelle version du FIC présente donc des avancées. Je tiens à remercier les communes et les services pour le travail réalisé cet automne. Nous proposons d'engager, dès à présent, des travaux pour continuer cette modernisation du FIC. Cela passe notamment par une meilleure connaissance métropolitaine de l'état des voiries.

L'évaluation de mi-parcours prévue en 2023 nous permettra d'apprécier l'efficacité du mécanisme des 20% et d'adapter en conséquence le FIC pour qu'il soit davantage en phase avec nos priorités métropolitaines. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, remercier les services parce que l'on a, durant les réunions, échafaudé tout un tas de scénarii de changements et on a vu les documents de manière extrêmement précise. Souligner aussi que, pour la première fois, nous avons été destinataires de l'état de vétusté de nos voiries, ce qui n'était pas le cas précédemment. On ne l'a jamais eu. Nous avons tous reçu, conformément à ce qui nous avait été promis, deux cartes : une qui montrait l'état de vétusté des voiries et une de la structure. Quelquefois, une voirie peut être très belle en apparence et la structure complètement défectueuse.

Passez par exemple rue Georges Bonnac, vous vous apercevrez que la voirie refaite il y a quelques années, mais du fait que l'on en a réduit la largeur, s'ornière de manière très rapide là où passe le bus. Je voudrais aussi dire que le FIC est un outil le mieux dépensé ici à Bordeaux Métropole. Quand on arrive en fin de mandature ou d'année, il reste très peu d'argent à distribuer. Tout le monde a bien compris comment cela fonctionnait. Je trouve que les nouveaux critères appliqués et notamment les 20%, peuvent être aujourd'hui utilisés soit pour la résorption des discontinuités piétonnes ou cyclables, soit pour l'application du PAVE (Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics), soit éventuellement pour la végétalisation. La végétalisation est plus facile après la rocade qu'à l'intérieur, parce que l'on a plus d'espaces verts permettant de le faire. Je trouve que c'est un vrai progrès aujourd'hui.

Et enfin remercier parce que ce n'était pas acquis, dans le cadre du plan de relance, d'avoir les deux premières années qui seront avec un fonds supplémentaire. Je suis intimement convaincu et persuadé que les collègues n'auront aucun mal à dépenser ces sommes et surtout cela fera du travail pour des entreprises locales.

Des grands groupes sont peut-être derrière, mais aujourd'hui, ce sont des équipes et des entreprises locales qui travailleront sur les 28 communes. En tout cas, le travail a été très efficace et ce groupe de travail a un très bon bilan. On nous a bien écoutés. Souhaitons que pour les autres groupes de travail, il en soit de même, c'était plutôt bien parti pour les contrats de CODEV.

Mme Andréa KISS : Si je peux Président, peut être juste pour répondre aux élus bordelais. J'entends, il en faut toujours plus. Le problème, c'est que nous n'avons pas une enveloppe extensible. Nous avons déjà eu une augmentation relativement conséquente. Vous rappeler qu'il n'y a pas que le FIC qui finance les travaux de voirie. Il y a aussi une partie qui n'est pas sur les CODEV, notamment les voies de catégorie 1 et 2. Nous avons aussi une enveloppe spéciale pour les voies à grand trafic.

Concernant la vétusté, Christophe DUPRAT l'a rappelé, nous avons fait parvenir aux communes cette double cartographie. Elle n'est pas tout à fait à jour parce qu'au moment même où on l'a imprimée, des routes avaient déjà été refaites. Il faudra que ce soit un outil peut-être plus dynamique que l'on puisse mettre en œuvre.

Aujourd'hui, il y a un tout un travail fait aussi sur le recensement de l'état des voiries, mais il y a beaucoup de données et tout cela est en cours de traitement. Cela pourrait être exploité de manière plus pertinente.

Quant à la fréquentation, bien sûr qu'à Bordeaux, vos voiries sont très fréquentées. J'ai envie de dire que nous aussi en extra-rocade, il n'est pas rare d'avoir sur nos communes des routes à plus de 25 000 véhicules/jour et qui sont aussi extrêmement malmenées parce que nous y avons des transports en commun ou encore des poids lourds. Je pense qu'il faudra que l'on reste sobre. On l'a dit, c'est une première étape dans l'évolution du FIC, on verra.

Après, je vais reprendre les termes d'un Préfet qui a dit : « La bamboche, c'est terminé ». J'entends bien que tout le monde voudrait avoir plus de crédits de voirie, mais j'ai peur que notre VP (Vice-présidente) aux finances nous dise « Non » à un moment. Il va falloir apprendre à être sobre et peut-être prioriser. Les élus devront peut-être choisir et choisir, c'est renoncer, en disant : « Oui, il faut faire plutôt cette voirie-là parce qu'elle nécessite des travaux importants, parce que la structure de la chaussée ne tiendra pas, quitte à ce que l'on fasse des choses esthétiques un peu plus tard ». Voilà.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Vote contre ? Non. Abstention ? Métropole commune(s) bordelais et Monsieur POUTOU. C'est bien noté.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame AMOUROUX, Madame DELATTRE, Monsieur FLORIAN, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur POUTOU, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET

M. Alain GARNIER : Dernière affaire de ce Conseil et de l'année, n°82, Madame RAMI pour la Maison métropolitaine des mobilités alternatives et prêt gratuit de vélo.

Mme RAMI

(n°82) Maison métropolitaine des mobilités alternatives (MAMMA) - Prêt gratuit de vélo - Pénalités - Remises gracieuses - Décision – Autorisation

Isabelle RAMI présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui très rapidement puisque l'on arrive à la fin de ce Conseil pour dire combien cette MAMMA est plutôt une bonne chose. Elle a bien fonctionné, elle permet aujourd'hui aux gens de louer pendant quelque temps et d'essayer notamment des vélos électriques, des vélos cargos ou d'autres vélos. Je pense que le développement du vélo à Bordeaux n'est pas étranger à cette action-là. Il faudra sans doute la développer pour passer à d'autres territoires. Quand cela fonctionne bien à un endroit, peut-être de manière mobile si on n'a pas une population suffisante, mais je pense qu'il faut continuer dans cet esprit-là. C'est mettre le pied à l'étrier pour que cela puisse bien fonctionner derrière, mais voilà une action à poursuivre et à amplifier sur le reste des autres communes de la Métropole.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, je serai extrêmement bref. Ce n'est pas du tout pour être négatif, c'est pour attirer votre attention. J'avais déjà signalé la manie de beaucoup d'automobilistes de quitter les boulevards pour passer par Le Bouscat, Caudéran, tout le Médoc et tout la quadrant Nord-Ouest. Je sais que des comptages sont en cours pour valider ce que je vous dis, mais je sais très bien ce que je vous dis. Je crois que Talence vit un peu les mêmes choses.

C'est un problème de sécurité. Imaginez les boulevards, vous avez deux files, une file de gauche pour les voitures, une de droite réservée aux cyclistes et aux bus. Quand vous arrivez au feu, que les personnes veulent passer à droite ou tourner à droite pour récupérer ces voies d'échappement, il n'y a aucune sécurité, pas de sas de retenue, ce qui fait que vous êtes bloqué en voiture avec des vélos et des bus qui passent sur votre droite. Vous devez faire très attention et les automobilistes derrière qui vous poussent ne comprennent pas ce que vous voulez faire. Quand un petit malin en plus passe par la droite pour s'échapper, c'est encore plus dangereux. Vraiment là, il faudrait peut-être regarder de beaucoup plus près et mettre en place des sas de sécurité pour tout le monde. Il n'y a pas eu trop de d'accidents pour l'instant. Merci d'y prêter attention.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, on note votre observation.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Non. Est-ce que le rapporteur veut intervenir ? Non. Qui veut intervenir ? Personne. Je soumetts au vote. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Pas davantage. La délibération est adoptée.

Unanimité

Je vous souhaite une bonne soirée, un bon week-end et de bonnes fêtes bien confinées.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 HEURES 19.

Le Secrétaire de séance

Alain GARNIER